

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-cinquième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 7 – 11 juillet 2014

Interprétation et application de la Convention

Déroptions et dispositions spéciales pour le commerce

APPLICATION DE LA CONVENTION AUX SPÉCIMENS ÉLEVÉS EN CAPTIVITÉ ET EN RANCH

Le présent document est soumis par le Secrétariat dans le contexte du point 34 de l'ordre du jour *Application de la Convention aux spécimens élevés en captivité et en ranch*. Il a été préparé par TRAFFIC, sous contrat du Secrétariat CITES, grâce à un financement de l'Union européenne.

Manuel d'inspection destiné à être utilisé dans les établissements d'élevage de reptiles en Asie du Sud-Est

Projet de renforcement des capacités UE-CITES
n° S-408

2013

Secrétariat CITES



A propos du projet de renforcement des capacités UE-CITES

Le financement du projet intitulé Renforcer la capacité des pays en développement d'appliquer la CITES pour garantir une gestion durable des espèces sauvages et un commerce non préjudiciable a été approuvé par l'Union européenne en 2009.

La difficulté de satisfaire aux exigences relatives au commerce d'espèces CITES, qui vont de l'obligation de prouver l'origine légale des spécimens à celle de ne pas nuire à leur survie dans la nature, en passant par la nécessité d'assurer le contrôle effectif du commerce légal et de dissuader le commerce illégal, constitue un défi majeur pour de nombreux pays. Des mécanismes ont été prévus par la CITES et dans les pays exportateurs et importateurs pour favoriser et faciliter le respect de la Convention, mais les Parties sont souvent entravées par des capacités insuffisantes ou par une absence d'informations récentes sur le commerce ou la biologie de certaines espèces. Cette situation peut donner lieu à des niveaux de commerce non durables, lesquels peuvent à leur tour avoir des incidences sur la croissance économique et les moyens d'existence à l'échelle locale, d'où une diminution des options et des incitations à conserver et gérer efficacement les ressources sauvages.

Le soutien offert par l'UE a pour objectif premier de renforcer la capacité à appliquer la Convention et à remplir les obligations qui découlent de la CITES pour les partenaires commerciaux (comme l'Union européenne), à prévenir la surexploitation et à garantir que le commerce international légal d'espèces de la faune et de la flore sauvages n'atteindra pas un niveau non durable.

La présente publication fait partie des rapports et outils établis au titre de ce projet pour fournir des informations et des orientations aux Parties sur une problématique particulière en se fondant sur les besoins recensés par les pays en développement.

Publié par le Secrétariat de la CITES, Genève, Suisse

Copyright 2013 Secrétariat CITES.

Le présent document a été établi par TRAFFIC au titre d'un contrat avec le Secrétariat CITES et il a pu être réalisé grâce au financement de l'Union européenne.

Ce document peut être reproduit en tout ou en partie à des fins pédagogiques ou non lucratives sans autorisation spéciale de la part du détenteur du droit d'auteur, à condition que la source soit mentionnée. Toute reproduction à d'autres fins nécessitera l'accord préalable du Secrétariat CITES. Le Secrétariat CITES serait reconnaissant de recevoir un exemplaire de toutes les publications utilisant ce document comme source.

Les points de vue exprimés dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement ceux du Secrétariat CITES, de l'Union européenne ou de TRAFFIC.

Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES, de l'Union européenne ou de TRAFFIC aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son/ses auteur(s).

Référence proposée:

TRAFFIC (2013) *Manuel d'inspection destiné à être utilisé dans les établissements d'élevage de reptiles en Asie du Sud-Est*. Rapport établi par TRAFFIC. Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES), Genève, Suisse. 86 pages.

Photo de couverture :

En haut à gauche: Nouveau-nés d'*Indotestudo elongata*

Photo: Claire Beastall/TRAFFIC

En haut à droite: *Python (Broghammerus) reticulatus*

Photo: Mark Auliya/TRAFFIC

Au centre: *Indotestudo elongata*

Photo: Jess Lyons/TRAFFIC

En bas à gauche: Œufs d'*Heosemys grandis* et d'*Indotestudo elongata*.

Photo: Jess Lyons/TRAFFIC

En bas à droite: *Python brongersmai* (à gauche).

Photo: Jess Lyons/TRAFFIC

Les droits d'auteur du symbole et de la marque déposée de TRAFFIC sont détenus par le WWF: TRAFFIC est une alliance stratégique du WWF et de l'UICN.

Inspection Manual for use in Commercial Reptile Breeding Facilities in Southeast Asia

for use in Cambodia, Indonesia, Lao PDR, Malaysia, Thailand and Viet Nam



TABLE DES MATIERES

Remerciements	
Avant-propos du Secrétaire général de la CITES	
Résumé	
Glossaire	
Introduction	
L'élevage en captivité à des fins commerciales – principes fondamentaux	
Les critères CITES	
En quoi le présent manuel d'inspection peut-il être utile?	
Organigramme	
Cas dans lesquels les activités de l'établissement et les déclarations de reproduction en captivité nécessitent un complément d'enquête	
Comment utiliser ce manuel	
Œufs et coquilles d'œufs de reptiles	
<p>Tortues d'eau douce et tortues terrestres</p> <p>Informations générales</p> <p>Œufs de tortues d'eau douce et de tortues terrestres</p> <p>Caractéristiques des espèces de tortues d'eau douce et de tortues terrestres:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tortue-boîte d'Asie orientale – <i>Cuora amboinensis</i> • Hiéromyde d'Annandal – <i>Heosemys annandalii</i> • Héosémyde géante – <i>Heosemys grandis</i> • Trionyx cartilagineux – <i>Amyda cartilaginea</i> • Tortue à tête jaune – <i>Indotestudo elongata</i> • Tortue-boîte à front jaune – <i>Cuora galbinifrons</i> • Héosémyde épineuse – <i>Heosemys spinosa</i> • Platysterne à grosse tête – <i>Platysternon megacephalum</i> • Tortue étoilée de Birmanie – <i>Geochelone platynota</i> 	
<p>Pythons</p> <p>Œufs de pythons</p> <p>Caractéristiques des espèces de pythons:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pythons à queue courte – <i>Python brongersmai</i>, <i>P.breitensteini</i> et <i>P. curtus</i> • Python molure de Birmanie – <i>Python molurus bivittatus</i> • Python réticulé – <i>Python (Broghammerus) reticulatus</i> • Python améthyste – <i>Morelia amethystina</i> • Python tapis – <i>Morelia spilota</i> • Python arboricole vert australien – <i>Morelia viridis</i> • Python de Boelen – <i>Morelia boeleni</i> 	
<p>Varans</p> <p>Œufs de varans</p> <p>Caractéristiques des espèces de varans:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Varan jaune coing – <i>Varanus melinus</i> • Varan émeraude – <i>Varanus prasinus</i> 	
Références	
Annexe A: La législation nationale	
Annexe B: La CITES	
Annexe C: La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN	
Annexe D: Formulaires	

Remerciements

Le présent manuel n'aurait pas pu voir le jour sans la contribution et l'aide de nombreuses personnes et organisations d'Asie du Sud-Est et d'ailleurs.

Les collaborateurs de TRAFFIC ont joué un rôle de premier plan et nous tenons à remercier Chris R. Shepherd et Renee Yee (TRAFFIC Asie du Sud-Est), Naomi Doak (TRAFFIC Asie du Sud-Est – Programme sur le bassin du Mékong), Vicki Crook (TRAFFIC Europe), Steven Broad, Julie Gray, Stephanie Pendry, Katherine Robinson et Sarah Stoner (TRAFFIC International). Au Vietnam, la contribution et les observations de Tim McCormack (Turtle Conservation Society), Douglas Hendrie (Education for Nature – Vietnam) et Scott Robertson (Wildlife Conservation Society – Vietnam) ont été très appréciées. Nous exprimons également toute reconnaissance à Peter Paul van Dijk (Conservation International) et Sabine Schoppe (Katala Foundation Inc.) pour leur appui.

Autorités vietnamiennes

Banh Thanh Hung (responsable de la Division de la protection des forêts et de la conservation de la nature), Đỗ Quang Tùng (directeur de l'organe de gestion CITES du Vietnam), Ngo Viet Cuong (collaborateur de l'organe de gestion CITES du Vietnam), Nguyen Duc Thang (directeur adjoint du Département de la protection des forêts d'An Giang), Thai Truyen (directeur adjoint de l'organe de gestion CITES du Vietnam), Tran Phu Hoa (Directeur du Département de la protection des forêts d'An Giang) et Tran Tien Thanh (collaborateur du Département de la protection des forêts d'Hô Chi Minh-Ville).

Éleveurs et détenteurs de spécimens

Bill Hughes, Bill Zovickian, Buntje Soetanto, Dennis W. Herman, Eric B. Holt, Eric Bairrão, Francois Le Berre, Gerardo Garcia, Karácsonyi Zoltán, Kathy Brown, Kenan Harkin, Le Van Hien, Matt Goetz, Michael Cermak, Michael Joseph Nesbit, Nguyen Van Hue, Nguyen Van The, Nick Mutton, Paul Vander Schouw, Peter Paul van Dijk, Petr Velenský, Pham Van Ngot, Richard Struijk, Sabine Schoppe, Sulaiman Genting, Tan Thi Thuy Hang, Thai Vinh Thai, Thomas Jäkel, Tran Van Manh, Tran Van Nam, Truong Van Tuan, Vladimir Odinchenko, Wachira Kitimasak et Yury Lukin.

De nombreux autres *éleveurs et détenteurs de reptiles ont fourni des informations en vue de la réalisation de ce manuel mais ont souhaité rester anonymes. Nous les remercions pour leur participation.*

Nous exprimons également toute notre reconnaissance au Secrétariat CITES pour son soutien.

Résumé

Le commerce des reptiles porte sur des millions de spécimens d'une multitude d'espèces et génère énormément de profits. Les reptiles sont commercialisés au niveau national et international pour toutes sortes de raisons, notamment pour leur peau, leur viande, ou pour servir d'ingrédients en médecine traditionnelle; vivants, ils alimentant aussi le commerce des animaux de compagnie. Or, on estime que le prélèvement sélectif compromet fortement la survie de plusieurs espèces de reptiles en Asie du Sud-Est.

Pour répondre à la demande dont font l'objet ces animaux et réduire la pression exercée sur les populations sauvages, plusieurs pays ont favorisé la création d'établissements d'élevage en captivité. Ainsi, l'Asie du Sud-Est compte aujourd'hui un grand nombre d'établissements de ce type qui déclarent produire des reptiles élevés en captivité à des fins commerciales. Or, de sérieuses réserves ont été émises quant à l'incidence de ces activités sur la conservation, des rapports indiquant que des spécimens commercialisés comme issus de l'élevage en captivité avaient en réalité été prélevés de manière illégale dans la nature.

Le présent manuel a pour vocation d'aider les organismes de lutte contre la fraude et d'autres organisations chargées de l'inspection des établissements d'élevage en captivité à vérifier l'authenticité des déclarations d'élevage en captivité.

Il a été conçu en vue d'une utilisation dans six pays d'Asie du Sud-Est (Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Thaïlande et Vietnam) et se concentre sur une série d'espèces précises. Les versions du manuel varient d'un pays à l'autre car elles contiennent des informations sur les espèces de reptiles indigènes ou sur les espèces exportées à partir de pays utilisant le code de source "C" applicable aux animaux élevés en captivité.

Le manuel présente différents signaux d'alerte et autres signes laissant présager d'éventuels cas d'activité frauduleuse. Il pourra notamment s'agir 1) d'éléments ayant trait au cycle biologique d'une espèce, par exemple une absence de spécimens à tel ou tel stade de leur vie (œufs, nouveau-nés, juvéniles, etc.), notamment à des moments de l'année correspondant normalement à des périodes d'incubation ou d'éclosion, et 2) de cas d'activité suspecte, par exemple si les inspecteurs constatent la présence d'animaux semblant avoir été prélevés dans la nature (couverts de parasites, blessés, etc.) où s'ils se voient refuser l'accès à l'ensemble des zones d'un établissement. Des fiches propres à chaque espèce sont fournies contenant des informations pour aider à l'identification des espèces; elles s'accompagnent de schémas permettant de comparer la taille des œufs et de paramètres de reproduction et autres à utiliser pour déterminer si un établissement est réellement en mesure de produire le nombre de spécimens déclaré. Des formulaires pour la collecte de données ont également été prévus, assortis d'un simple système de notation permettant d'indiquer si les déclarations relatives aux animaux élevés en captivité sont suspectes et s'il convient de prévoir de nouvelles mesures ou d'autres visites d'inspection. La version propre à chaque pays renferme également des informations sur la législation nationale applicable.

Une série de mesures de suivi est également proposée aux utilisateurs du manuel dans le cas où il leur serait impossible d'établir la véracité de revendications d'élevage en captivité. Il pourra notamment s'agir de saisir des animaux détenus de manière illégale, de procéder à une nouvelle enquête sur l'établissement et l'activité d'élevage en captivité, d'annuler des permis en cours, de refuser la délivrance de nouveaux permis ou d'entamer des poursuites.

Nous espérons que ce manuel permettra aux inspecteurs chargés de vérifier l'authenticité des déclarations relatives aux spécimens élevés en captivité de gagner en confiance et aux autorités de prendre des mesures à l'encontre d'établissements et d'individus qui se seraient rendus coupables de fausses déclarations concernant la production en captivité de spécimens de reptiles. Les concepts utilisés dans ce manuel pourront servir de base de référence et aider d'autres inspecteurs, dans le futur, à suivre les activités d'élevage en captivité portant sur un éventail d'espèces bien plus large et dans un bien plus grand nombre de pays.

Glossaire:

ANASE	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est regroupant dix pays (le Brunei Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam).
Cheptel reproducteur	Ensemble des animaux d'un établissement d'élevage utilisés pour la reproduction. La CITES exige que le cheptel reproducteur soit constitué conformément aux dispositions de la CITES et aux lois nationales pertinentes et de manière non préjudiciable à la survie de l'espèce concernée dans la nature.
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.
Descendance de deuxième génération (F2) ou de générations ultérieures (F3, F4, etc.)	Spécimens produits en milieu contrôlé et issus de parents de première génération (F1) eux aussi été produits en milieu contrôlé.
Descendance de première génération (F1)	Spécimens produits en milieu contrôlé, dont au moins un des parents a été conçu ou capturé dans la nature.
Dossière	Partie supérieure de l'enveloppe d'une tortue marine ou terrestre.
Elevage en captivité	Production d'œufs et de jeunes animaux résultant de la reproduction de spécimens adultes élevés en captivité dans un milieu contrôlé et manipulé, réalisée à l'écart de la population sauvage et des spécimens de l'espèce concernée prélevés dans la nature.
Elevage en ranch	Fait d'élever en milieu contrôlé des spécimens d'animaux provenant d'œufs ou de juvéniles prélevés dans la nature où ils n'auraient eu, autrement, que très peu de chances de survivre jusqu'à l'âge adulte.
Elevés en ranch	Animaux nés en captivité (F1 ou générations ultérieures) mais qui ne répondent pas à la définition de "reproduit en captivité" donnée par la résolution Conf. 10.16 (Rev.), ainsi que leurs parties et produits.
Etablissement	Tout bâtiment ou partie d'un bâtiment, cour, enclos ou autre espace servant sur un même emplacement à la détention, à la manipulation ou au transport d'animaux.
Incubation artificielle	Fait de retirer les œufs de l'endroit où ils ont été pondus pour les placer dans un milieu où la température et le taux d'humidité sont contrôlés.
Incubation naturelle	Fait de laisser les œufs incuber à l'endroit même où ils sont été pondus.
LD	Longueur de la dossière d'une tortue marine ou terrestre.

Maturité sexuelle	Age auquel un animal est capable de se reproduire.
Milieu contrôlé	Milieu manipulé aux fins de produire des animaux d'une espèce donnée; un tel milieu comporte des barrières physiques destinées à empêcher que des animaux, des œufs ou des gamètes de cette espèce y soient introduits ou en sortent et présente des caractéristiques générales pouvant inclure, sans que la liste soit exhaustive, abris artificiels, évacuation des déchets, soins, protection contre les prédateurs et nourriture fournie artificiellement.
Nouveau-né	Animal qui vient de naître ou d'éclore.
Plastron	Partie inférieure de l'enveloppe d'une tortue marine ou terrestre.
Sex-ratio	Indicateur pour chaque espèce du nombre de femelles avec lesquelles un mâle peut s'accoupler, généralement présenté sous forme de ratio. Lorsque pour une espèce donnée, par exemple, un mâle ne s'accouplera qu'avec une seule femelle, ce ratio sera de 1:1; il sera de 1:4 si le mâle peut s'accoupler avec quatre femelles, et ainsi de suite.
SVL	Abréviation de "Snout-vent length", ou longueur du nez au cloaque: mesure normalisée de la taille du corps des serpents et des varans. Cette mesure est prise de l'extrémité du nez/museau à l'ouverture située à la naissance de la queue (cloaque/orifice). Elle exclut donc la queue.

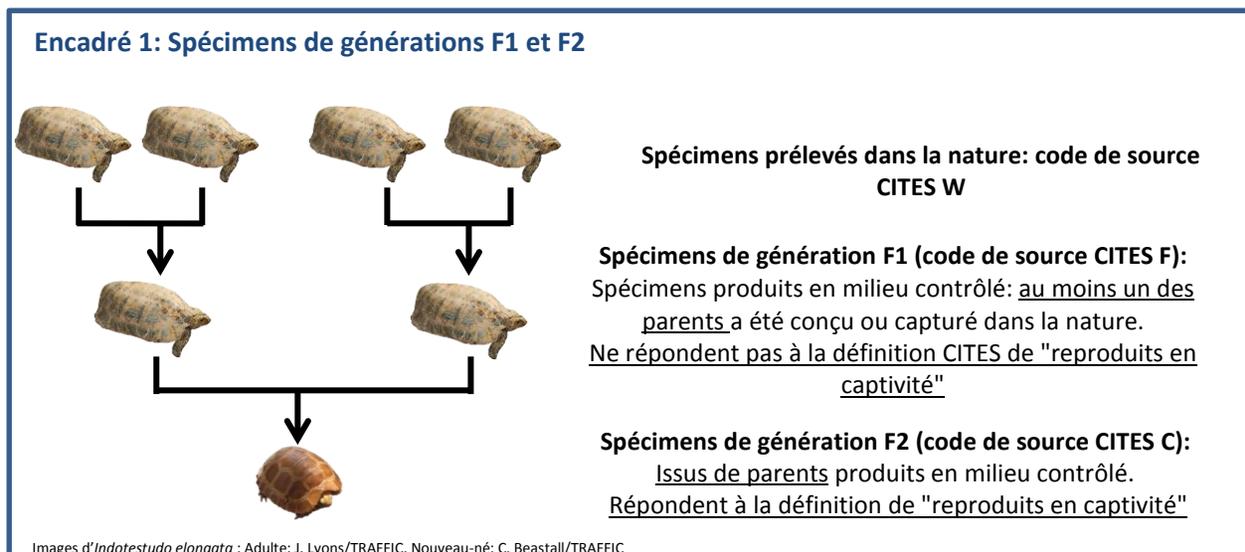
Introduction:

Le commerce international est considéré comme l'une des principales menaces qui pèsent sur de nombreuses espèces. Les reptiles sont une source de préoccupation majeure car on ne dispose que d'assez peu d'informations sur l'état de la plupart des populations sauvages et sur le nombre de spécimens prélevés aux fins du commerce international et de la consommation humaine. Plusieurs de ces populations semblent connaître une réduction de leurs effectifs.

Le commerce des reptiles porte sur une multitude d'espèces, un très grand nombre de spécimens, et est extrêmement lucratif. Les reptiles sont commercialisés au niveau national et international pour toutes sortes de raisons, notamment pour leur peau, leur viande, ou pour servir d'ingrédients en médecine traditionnelle; vivants, ils alimentant aussi le commerce des animaux de compagnie. Selon les conclusions d'une étude récente¹, près de 20% des espèces de reptiles sont menacées d'extinction à l'échelle mondiale et un pourcentage identique d'espèces ne peut faire l'objet d'une évaluation faute d'informations en quantité suffisante. L'étude souligne également que le prélèvement sélectif compromet fortement la survie de plusieurs espèces de reptiles d'eau douce en Asie du Sud-Est

Pour répondre à la demande dont font l'objet ces animaux et réduire la pression exercée sur les populations sauvages, plusieurs pays ont favorisé la création d'établissements d'élevage en captivité. Si cette initiative peut donner l'impression d'aller dans le sens de la lutte contre l'appauvrissement des populations, on redoute qu'un nombre croissant d'intervenants se livrent à un commerce de spécimens prétendument élevés en captivité alors qu'en réalité, une partie d'entre eux a été prélevée dans la nature. L'Asie du Sud-Est compte aujourd'hui un grand nombre d'établissements de ce type qui prétendent produire des reptiles élevés en captivité à des fins commerciales.

Tous les pays ont adopté une législation sur l'utilisation et le commerce des espèces sauvages; des informations sur la législation en vigueur dans votre pays figurent à l'annexe A. Outre ces législations nationales, la Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES), un accord international entre Etats, peut également s'appliquer. La CITES a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. Aujourd'hui, elle régleme le commerce international de plus de 34 000 espèces sauvages et s'applique par le biais des législations nationales. Tous les pays de l'ANASE ont adhéré à la Convention. La CITES prévoit des critères stricts à respecter pour qu'un spécimen réponde à la définition "élevé en captivité" (voir encadré 1). De plus amples informations sur la CITES figurent en annexe B ainsi que sur le site www.cites.org.



¹ Böhm, M. et al. (2013). The conservation of the world's reptiles. *Biological Conservation*. Vol. 157, pp. 372 – 385.

L'élevage en captivité à des fins commerciales – Principes fondamentaux

1. Toutes les espèces ne se prêtent pas à ce type d'activité:

Toute activité d'élevage en captivité nécessite des compétences et des moyens financiers. Si certaines espèces, comme la Trionyx de Chine, *Pelodiscus sinensis*, peuvent être reproduites en très grandes quantités, ce n'est pas le cas pour d'autres. Produire des spécimens de reptiles en captivité, à échelle commerciale et de manière à la fois durable et viable, est une opération extrêmement difficile pour de nombreuses espèces. Le succès n'est pas toujours au rendez-vous, même lorsque les animaux sont élevés dans des installations spécifiques et font l'objet de soins attentifs. Dans certains cas, la reproduction, si elle a lieu, sera rare et n'aboutira qu'à un faible nombre de petits.

2. Cette activité exige savoir-faire, ressources financières et respect de critères stricts:

Pour réussir, un établissement d'élevage en captivité doit s'appuyer sur d'excellentes conditions d'hygiène, une tenue de registres rigoureuse et des soins vétérinaires de très haute qualité, autant d'éléments qui ont un coût important. Si un établissement d'élevage en captivité manque d'hygiène et d'organisation, il est fort probable qu'il ne parvienne pas à produire de manière soutenue un grand nombre de spécimens de reptiles.

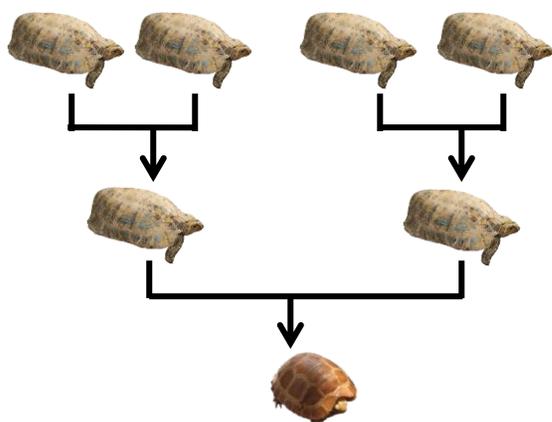
3. L'activité demande du temps:

Il faut du temps pour obtenir une population née en captivité capable de produire, également en captivité, des animaux de deuxième génération (F2) (voir encadré 2). Un établissement récemment créé, ou venant tout juste d'obtenir une nouvelle espèce, devra attendre plusieurs années avant de pouvoir produire des animaux F2 (à savoir issus de deux parents élevés en captivité) après avoir démarré son activité à partir de spécimens prélevés dans la nature. En effet, toute exploitation qui entame un programme d'élevage à partir de spécimens sauvages devra d'abord produire des animaux de première génération (F1, c'est-à-dire dont au moins un des parents aura été conçu ou capturé dans la nature) avant de pouvoir élever des animaux de deuxième génération (F2). Dans le cas d'une espèce atteignant sa maturité sexuelle au bout de cinq ans, il faudra attendre au minimum cinq ans (voire davantage car il est rare que de nouveaux venus se reproduisent dès leur première année de captivité), à supposer que les spécimens d'origine soient des adultes en bonne santé et capables de se reproduire. L'opération demande énormément de temps et d'investissements et on peut raisonnablement supposer qu'une exploitation conservera une partie des jeunes spécimens nés en captivité pour assurer la stabilité de son cheptel reproducteur dans le futur. Il conviendra donc de considérer comme suspect tout établissement déclarant produire des animaux de deuxième génération (ou de génération ultérieure) qui n'aurait pas suffisamment de spécimens à des stades de vie différents ou de tailles différentes et de le soumettre à une enquête plus approfondie.

Encadré 2: Combien de temps faut-il pour produire des spécimens de génération F2 à partir d'animaux prélevés dans la nature?

Exemple: *Indotestudo elongata*, tortue à tête jaune

Age à la maturité sexuelle = de 5 à 8 ans (7 ans en moyenne)



Spécimens prélevés dans la nature

Si les animaux parviennent à l'établissement en tant qu'adultes en bonne santé, ils pourront se reproduire la première année (mais il faudra le plus souvent attendre la deuxième année, au plus tôt)

Spécimens de génération F1

Il faut de 5 à 8 ans pour que ces animaux soient en âge de se reproduire

Spécimens de génération F2

Il est impossible de produire des spécimens de génération F2 en moins de 5 à 8 ans (7 ans en moyenne), voire davantage

Images d'*Indotestudo elongata* : Adulte: J. Lyons/TRAFFIC. Nouveau-né: C. Beattall/TRAFFIC

Les critères CITES:

Un permis CITES est exigé pour le commerce international de toute espèce inscrite aux Annexes CITES et seul l'organe de gestion CITES est habilité à délivrer ce type de permis. Chaque permis CITES doit porter un code indiquant la source des spécimens. Les animaux élevés en captivité pourront porter l'un des codes de source suivants: **C** pour les animaux reproduits en captivité, **F** pour les animaux nés en captivité et **R** pour les animaux élevés en ranch. Voir l'encadré 1 pour de plus amples informations sur les générations F1 et F2.

La CITES applique des critères stricts qu'il convient de respecter pour déclarer des spécimens comme élevés en captivité ou en ranch. Il incombe aux pays exportateurs de veiller à ce que ces critères soient remplis avant de délivrer un permis. Aucun permis CITES portant les codes de source C (reproduit en captivité), F (né en captivité) ou R (élevé en ranch) ne pourra être délivré si les systèmes de production ne satisfont pas à ces critères.

Définitions CITES des codes de sources C, F et R:

Code de source C: élevé en captivité

- Ce code s'applique à tous les spécimens élevés en captivité, à des fins commerciales ou non, des espèces inscrites aux Annexes I, II ou III;
- Les parents doivent s'être accouplés en milieu contrôlé ou avoir vécu en milieu contrôlé au début du développement de la descendance;
- A la satisfaction des autorités gouvernementales compétentes du pays d'exportation, le cheptel reproducteur:
 - doit avoir été constitué conformément aux dispositions de la CITES et aux lois nationales pertinentes et d'une manière non préjudiciable à la survie de l'espèce dans la nature;
 - est maintenu sans introduction de spécimens sauvages, à l'exception d'apports occasionnels d'animaux, d'œufs ou de gamètes, conformément aux dispositions de la CITES et aux lois nationales pertinentes et de manière non préjudiciable à la survie de l'espèce dans la nature, selon l'avis de l'autorité scientifique, afin:
 - d'empêcher ou de limiter les effets négatifs de la consanguinité – la fréquence de ces apports étant déterminée par le besoin de matériel génétique nouveau; ou
 - d'utiliser des animaux confisqués conformément à la résolution Conf. 10.7 (Rev. CoP15); ou
 - exceptionnellement, de les utiliser comme cheptel reproducteur.
 - a produit une descendance de deuxième génération (F2) ou d'une génération ultérieure (F3, F4, etc.) en milieu contrôlé; ou
 - est géré d'une manière qui s'est révélée capable de produire, de façon sûre, une descendance de deuxième génération en milieu contrôlé.

La CITES recommande en outre que le commerce d'un spécimen élevé en captivité ne soit autorisé que si le spécimen est marqué (conformément aux dispositions relatives au marquage, énoncées dans les résolutions adoptées par la Conférence des Parties), et si le type et le numéro de la marque sont indiqués sur le document permettant le commerce.

Pour consulter le texte intégral, voir <http://www.cites.org/fra/res/all/10/F10-16R11C15.pdf>

Code de source F: né en captivité

Animaux nés en captivité (F1 ou générations ultérieures) mais qui ne répondent pas à la définition de "reproduit en captivité" donnée par la résolution Conf. 10.16 (Rev.), ainsi que leurs parties et produits.

Pour consulter le texte intégral, voir <http://www.cites.org/fra/res/all/10/F10-16R11.pdf>

Code de source R: élevé en ranch

Elevage en milieu contrôlé des spécimens d'animaux provenant d'œufs ou de juvéniles prélevés dans la nature où ils n'auraient eu, autrement, que très peu de chances de survivre jusqu'à l'âge adulte.

Note:

- le prélèvement de spécimens sauvages à des fins d'élevage en ranch ne peut être réalisé que dans des circonstances très précises.
- Quiconque affirme qu'un spécimen d'animal (œuf ou juvénile) a été prélevé dans la nature à des fins d'élevage en ranch doit être en possession des autorisations et documents nécessaires attestant que l'opération a été réalisée conformément aux dispositions de la CITES et aux lois nationales pertinentes.
- Les autorisations et permis pertinents devront avoir été obtenus préalablement à tout prélèvement de spécimens dans la nature.

Pour consulter le texte intégral, voir <http://www.cites.org/fra/res/11/11-16R15.php>

Il existe également un autre code de source, D, applicable uniquement aux espèces inscrites à l'Annexe I et répondant à la définition ci-dessous:

Code de source D:

Animaux de l'Annexe I reproduits en captivité à des fins commerciales et plantes de l'Annexe I reproduites artificiellement à des fins commerciales, ainsi que leurs parties et produits, exportés au titre de l'Article VII de la Convention, paragraphe 4.

Voir <http://www.cites.org/fra/com/ac/16/16-15.pdf>

En quoi le présent manuel d'inspection peut-il être utile?

Mettre au jour des cas d'animaux sauvages illégalement déclarés comme élevés en captivité est une opération difficile. Bien qu'ils parviennent à produire des descendants, de nombreux établissements ne disposent pas d'un nombre suffisant d'animaux en âge et en état de se reproduire pour produire le nombre de spécimens qu'ils avancent.

L'objectif de ce manuel est de fournir des orientations à l'intention des autorités scientifiques et organes de gestion CITES ainsi qu'à d'autres organismes compétents responsables de l'évaluation des établissements affirmant produire des spécimens de reptiles élevés en captivité aux fins du commerce en Asie du Sud-Est.

Les inspections ont pour objet de garantir qu'un établissement d'élevage en captivité:

- 1) produit des animaux élevés en captivité sans apport de spécimens obtenus de manière illégale;
- 2) se conforme aux dispositions de la législation pertinente;
- 3) est bien en mesure de produire le nombre de spécimens qu'il déclare comme élevés en captivité.

Il est recommandé de procéder régulièrement à une inspection rigoureuse des établissements d'élevage en captivité. L'opération devra être réalisée de manière inopinée et à intervalles réguliers (au moins une fois par an mais de préférence plus souvent). Pour bien faire, les inspections devront avoir lieu pendant les périodes clés suivantes: 1) après la ponte (pendant la période d'incubation), et 2) après l'éclosion ou la naissance, afin de faciliter l'évaluation du taux de réussite en matière de reproduction et du nombre de spécimens produits. Idéalement, il conviendra d'inspecter tous les établissements avant qu'un permis autorisant la conservation ou la reproduction de spécimens ne soit délivré ou renouvelé. Il est fortement recommandé de mener des inspections plus fréquentes en cas de soupçon d'activité illégale. La section consacrée aux espèces comprend des informations sur un certain nombre d'espèces mais l'approche utilisée dans le présent manuel peut être appliquée à un éventail bien plus large d'espèces. Dans le cas où des agents d'inspection connaîtraient mal l'espèce déclarée comme élevée en captivité, des spécialistes locaux pourront être engagés pour les aider.

On peut raisonnablement supposer qu'un établissement "de mauvaise qualité" (caractérisé par des conditions d'hygiène et des soins vétérinaires insuffisants et par une tenue de registres désorganisée ou inexistante) connaîtra un taux de mortalité plus élevé et produira un nombre moins important d'animaux qu'un établissement "de bonne qualité".

Comment utiliser le présent manuel d'inspection

Le manuel comprend trois grands axes de travail pour vous aider à établir la véracité des déclarations faites par un établissement en ce qui concerne les spécimens élevés en captivité (voir organigramme ci-dessous).

1. Des signaux d'alerte et des indicateurs d'une possible activité frauduleuse. Si de telles situations sont décelées, des mesures de suivi devront être prises. Des informations sur ce point figurent dans le tableau 1 et ci-après pour plus de détails.
2. Des fiches propres à chaque espèce contenant des informations pour aider à l'identification des espèces, des schémas permettant de comparer la taille des œufs lors de la visite d'inspection et des paramètres de reproduction et autres. Les informations figurant sur ces fiches devront être comparées à celles communiquées par l'établissement pour vous aider à établir s'il produit moins d'animaux déclarés "élevés en captivité" qu'il ne le prétend compte tenu de ses capacités et pour vérifier si les animaux sont élevés dans un environnement adapté.
 - a. Utilisez ces informations pour remplir la Fiche d'évaluation prévue pour chaque espèce, ce qui vous permettra d'établir de combien de spécimens adultes l'établissement devrait être en possession pour produire le nombre d'animaux déclaré.
 - b. Comparez ces informations à vos propres observations au cours de la visite d'inspection et aux informations données par l'établissement.

3. Des formulaires de collecte de données à compléter pendant la visite d'inspection comprenant un système de notation simple pour déterminer si de fausses déclarations de reproduction en captivité ont pu être faites et si une enquête ou des mesures complémentaires s'imposent.

Cas dans lesquels les activités de l'établissement et les déclarations de reproduction en captivité nécessitent un complément d'enquête

Le tableau 1 ci-dessous répertorie 17 situations susceptibles de trahir les agissements illégaux d'établissements d'élevage en captivité. Plusieurs de ces situations ne sont pas propres à une espèce donnée et concernent le fonctionnement global de l'établissement. De plus amples informations à ce sujet sont données ci-après.

Le tableau 1 ci-dessous contient des orientations sur les activités de suivi proposées. Le plus souvent, il s'agira d'obtenir un complément d'informations auprès de l'organe de gestion CITES de votre pays ou de scientifiques locaux spécialistes de l'espèce concernée.

Dans le cas où l'on soupçonnerait ou constaterait l'existence de l'une ou l'autre de ces situations, il conviendra de mener un complément d'enquête et de prendre de mesures coercitives à l'endroit des contrevenants. De telles mesures seront prises dès lors qu'il sera démontré qu'un établissement agit sans les autorisations et documents nécessaires.

Avant de réaliser leur inspection, les agents devront s'informer des antécédents de l'établissement en termes de respect des lois et réglementations. Tout établissement connu ou soupçonné d'avoir enfreint la loi par le passé devra faire l'objet d'une inspection particulièrement attentive pour s'assurer qu'il poursuit ses activités de manière légale.

Elever des reptiles en captivité est une activité qui demande du temps, des compétences et d'importants moyens financiers. On peut raisonnablement supposer que tout établissement qui produit des animaux véritablement reproduits en captivité veillera à protéger ses investissements en leur prodiguant les meilleurs soins possibles.

Les animaux prélevés dans la nature sont souvent considérés comme plus aptes à être sacrifiés car ils font l'objet d'un investissement (en temps, argent et travail) bien moindre comparé aux animaux reproduits en captivité. Il est moins coûteux de les remplacer, si bien qu'ils sont davantage susceptibles d'être détenus dans de mauvaises conditions.

Tableau 1: Situations dans lesquelles un complément d'enquête et une action de suivi semblent nécessaires

N°	Situation	Action de suivi	Mesure à prendre
1	Un établissement récemment créé propose dans le commerce des animaux de génération F2. NOTE: Le fournisseur de l'établissement devra faire l'objet d'un suivi supplémentaire si l'établissement déclare avoir obtenu un nouveau stock de génération F1 ou F2.	✓	Comparer avec l'âge à la maturité sexuelle de chaque espèce. Obtenir de plus amples informations auprès de spécialistes locaux.
2	Des animaux de génération F2 d'une espèce récemment arrivée dans un établissement dont l'objet d'un commerce. NOTE: Le fournisseur de l'établissement devra faire l'objet d'un suivi supplémentaire si l'établissement déclare avoir obtenu un nouveau stock de génération F1 ou F2.	✓	Comparer avec l'âge à la maturité sexuelle de chaque espèce. Obtenir de plus amples informations auprès de spécialistes locaux.
3.	Les documents relatifs aux activités suivantes pour toutes les activités et tous les spécimens présents font défaut/sont inexacts/sont faux/sont caducs: a) acquisition; b) détention; c) reproduction; d) vente.	✓	Prise immédiate de mesures coercitives nécessaire. NOTE: Tout établissement qui, dans le passé, n'aurait pas été en mesure de produire les documents nécessaires devra faire l'objet d'une inspection plus rigoureuse (même si aucune mesure coercitive n'avait été prise dans le passé).
4.	Un établissement propose dans le commerce un nombre de spécimens qui semble supérieur à sa capacité de production pour une espèce donnée.	✓	Vérifier les informations relatives à l'espèce fournies. Obtenir de plus amples informations auprès de spécialistes locaux.
5.	L'établissement ne tient pas rigoureusement à jour des registres sur ses activités de reproduction.	✓	Complément d'enquête nécessaire.
6.	Des spécimens qui ne semblent pas avoir été élevés en captivité sont proposés dans le commerce.	✓	Consulter les exemples donnés dans le présent manuel. Obtenir de plus amples informations auprès de spécialistes locaux.
7.	L'établissement ne renferme pas d'animaux de différentes classes d'âge.	✓	Au besoin, se renseigner auprès de spécialistes locaux de l'espèce.
8.	Il est difficile d'identifier les animaux commercialisés en tant que juvéniles.	✓	Obtenir de plus amples informations auprès de spécialistes locaux de l'espèce.
9.	L'établissement est sale et/ou ne semble pas prodiguer un niveau de soins adapté.	✓	Complément d'enquête nécessaire.
10.	Des animaux malades, blessés, mutilés ou morts sont présents à l'intérieur de l'établissement.	✓	Complément d'enquête nécessaire.
11.	Une activité inhabituelle ou suspecte est observée au sein de l'établissement.	✓	Complément d'enquête nécessaire.
12.	L'établissement n'utilise pas de système de marquage spécifique ou permanent pour identifier les spécimens élevés en captivité.	✓	Vérifier auprès de l'organe de gestion CITES.
13.	Un très grand nombre de spécimens d'une espèce donnée élevés en captivité sont soudainement proposés dans le commerce au lendemain de la mise en place de restrictions destinées à enrayer le commerce de spécimens sauvages de cette espèce.	✓	Vérifier auprès de l'organe de gestion CITES.
14.	Des spécimens d'une espèce non indigène sont proposés dans le commerce sans qu'aucun élément n'atteste de l'importation légale d'un cheptel reproducteur.	✓	Vérifier la légalité des exportations auprès de l'organe de gestion CITES.
15.	Des spécimens dont il est difficile d'établir s'ils ont été élevés en captivité faute de données suffisantes sur la biologie ou le suivi de l'espèce sont proposés dans le commerce.	✓	Consulter l'organe de gestion CITES et des spécialistes locaux de l'espèce pour vérifier si c'est le cas.

16.	Le personnel de l'établissement refuse ou rechigne à laisser les agents inspecter, sur demande, l'ensemble des lieux.	✓	Insister pour avoir accès à l'ensemble des lieux; si l'établissement refuse, c'est peut-être pour tenter de dissimuler des activités ou des spécimens illégaux.
17.	L'établissement appartient ou est en lien étroit avec des individus ou des entreprises condamné(e)s ou reconnu(e)s comme ayant participé à des activités criminelles liées aux espèces sauvages.	✓	Complément d'enquête nécessaire.

Situations dans lesquelles les activités et les déclarations de reproduction en captivité d'un établissement nécessitent un complément d'enquête (voir également le tableau 1):

- 1. Un établissement récemment créé propose dans le commerce des animaux de génération F2:**
 - a) Il faut à certaines espèces plusieurs années pour atteindre leur maturité sexuelle (voir encadré 2).
 - b) Il faut parfois du temps à des animaux récemment prélevés dans la nature pour être en mesure de se reproduire.
 - c) Si un établissement déclare avoir reçu des animaux de générations F1 ou F2 d'un autre établissement, la véracité de cette affirmation devra être confirmée en inspectant l'établissement fournisseur de ces animaux.

- 2. Des animaux de génération F2 d'une espèce récemment arrivée dans un établissement dont l'objet d'un commerce:**
 - a) Il faut à certaines espèces plusieurs années pour atteindre leur maturité sexuelle (voir encadré 2).
 - b) Il faut parfois du temps à des animaux récemment prélevés dans la nature pour être en mesure de se reproduire.
 - c) Si un établissement déclare avoir reçu des animaux de générations F1 ou F2 d'un autre établissement, la véracité de cette affirmation devra être confirmée en inspectant l'établissement fournisseur de ces animaux.

- 3. Les documents relatifs aux activités suivantes pour toutes les activités et tous les spécimens présents font défaut/sont inexacts/sont faux/sont caducs:**
 - a) Tout établissement doit être en mesure d'apporter la preuve que tous ses spécimens ont été acquis de manière légale. Le commerce de tout spécimen descendant d'un cheptel reproducteur illégalement acquis est illégal. Pour qu'un établissement puisse faire se reproduire légalement des animaux, son cheptel reproducteur doit avoir été obtenu de manière légale.
 - b) Toute présence de spécimen illégal à l'intérieur d'un établissement devra faire l'objet d'une enquête suivie de mesures coercitives. Si un établissement est prêt à enfreindre la loi relative à une espèce, il est possible qu'il se livre également à d'autres activités illégales.
 - c) Si des permis sont nécessaires pour être autorisé à élever des animaux en captivité, ces permis devront pouvoir être présentés et être à jour pour toutes les espèces concernées.
 - d) S'il y a lieu, un registre des ventes à jour devra pouvoir être présenté pour permettre aux agents de suivre les spécimens vendus.

- 4. Un établissement propose dans le commerce un nombre de spécimens qui semble supérieur à sa capacité de production pour une espèce donnée:**
 - a) L'établissement ne détient, par exemple, que des animaux d'un seul sexe.
 - b) L'établissement ne détient, par exemple, aucun cheptel parental ou un cheptel parental trop peu important pour pouvoir produire le nombre d'animaux qu'il déclare avoir produits.
 - c) L'établissement détient, par exemple, des animaux dans des conditions très peu propices à une reproduction réussie, durable, etc.

5. L'établissement ne tient pas rigoureusement à jour des registres sur ses activités de reproduction (voir encadré 3):
- Pour être viable, un élevage en captivité doit s'appuyer sur une organisation et une tenue de registres rigoureuses.
 - Les registres doivent contenir des informations sur le nombre de spécimens, leur sexe et les accouplements.
 - S'agissant des pythons, les registres doivent également contenir des informations sur l'alimentation.

Encadré 3: Registres d'élevage

Consigner des données sur le sexe et le taux de reproduction des animaux élevés en captivité améliorera la production (notamment en ce qui concerne les pythons). Ce type de registre sera le plus souvent tenu par des établissements d'élevage obtenant de bons résultats.



бсео xuy	- 20	
juv	- 20	
<hr/>		
♀ 345 Kofiau x Biak	x ♂ 334 Kofiaax Biak	
квадка	- 16.06	
♂ x o b	- 5.08	16
бсео xuy	- 16	
juv	- 16	
		11φ, 3

Photo: D. Natusch/J. Lyons

6. Des spécimens qui ne semblent pas avoir été élevés en captivité sont proposés dans le commerce (voir encadrés 4, 5 et 6):
- Seuls des spécimens adultes, par exemple, sont commercialisés.
 - Les animaux présentent, par exemple, de grosses cicatrices.
 - Les animaux sont couverts de parasites, etc.

Encadré 4: Carapaces de tortues d'eau douce ou terrestres endommagées

Il est fréquent, par exemple, que les braconniers percent un trou dans la carapace des tortues pour conserver les animaux pendant qu'ils les prélèvent. Les spécimens d'élevage ne devraient pas présenter de blessures ouvertes ou de carapace ébréchée ou gravement endommagée. Il arrive que la carapace s'abîme légèrement au cours de l'accouplement (même en captivité) mais dans des proportions limitées.



Photo: Katie Morgan



Photo: J. Lyons/TRAFFIC
Cuora amboinensis



Photo: J. Lyons/TRAFFIC



Photo: J. Lyons/TRAFFIC

Sauf mention contraire, toutes les images se rapportent à *Indotestudo elongata*.

Encadré 5: Présence de blessures et autres lésions sur le corps de pythons et de varans

Les animaux élevés en captivité ne devraient pas présenter de plaies ouvertes. Des blessures peuvent avoir été occasionnées dans la nature, p. ex. par un prédateur, un incendie, un combat, etc. ou si l'animal a été malmené lors de sa capture ou de son transport



Python reticulatus



Morelia spilota



Morelia viridis



Morelia viridis



Varanus salvadorii



Varanus doreanus

Photos: D. Natusch/J. Lyons

Encadré 6: Présence de parasites externes

Tout animal élevé en captivité bien soigné ne devrait pas présenter de parasites externes, ni une quantité inacceptable de tiques ou de parasites sous-cutanés.



Leiopython albertisii



Morelia amethystina



Aspidites melanocephalus

Photos: D. Natusch/J. Lyons

7. L'établissement ne renferme pas d'animaux de différentes classes d'âge (voir encadré 7):

- Tout porte à croire qu'un établissement ayant investi le temps et l'argent nécessaires pour obtenir une population véritablement capable de se reproduire en captivité conservera, chaque année, une partie des jeunes spécimens obtenus pour étoffer son cheptel reproducteur dans le futur.
- Pendant les saisons de ponte et d'éclosion/des naissances, les œufs et les nouveau-nés devront être présents en nombre suffisant pour confirmer les chiffres avancés par l'établissement.
- Tout établissement déclarant produire des spécimens d'ovipares et n'ayant pas d'œufs ou de coquilles d'œufs en quantité suffisante pour confirmer les chiffres avancés en termes de production pourrait ne pas produire autant d'animaux qu'il l'affirme.
- A tout moment de l'année, les établissements devraient détenir des juvéniles et des adultes en quantité suffisante pour confirmer les chiffres avancés en termes de production.

Encadré 7: Absence d'animaux de classes d'âges différentes:

Tout établissement d'élevage en captivité devrait avoir dans son enceinte des animaux de classes d'âges différentes. Des œufs et des nouveau-nés devraient notamment pouvoir être observés en cas d'inspection en période de ponte ou d'éclosion. Consultez les fiches d'information relatives aux espèces pour vérifier à quels moments de l'année correspondent ces périodes.

Sachant qu'il faut parfois très longtemps pour produire des spécimens F2, il est peu probable que les établissements commercialisent toute leur production. Des juvéniles et des animaux à l'âge adulte devraient être présents dans l'enceinte de l'établissement à tout moment de l'année.



Toutes les images se rapportent à *Indotestudo elongata*

Œufs de reptiles

Toutes les espèces de tortues terrestres, de tortues d'eau douce, de varans et de pythons pondent des œufs de tailles et de formes distinctes. Il est donc possible de se servir de ces œufs pour établir de quelle espèce ils proviennent. Des informations sur la taille et l'aspect des œufs de plusieurs espèces figurent dans le présent manuel.

Tout établissement d'élevage d'espèces de ce type devrait être en mesure d'étayer ses déclarations en ayant présents dans son enceinte, au moment de l'année correspondant, des œufs et/ou coquilles d'un nombre équivalent au nombre de spécimens de reptiles qu'il affirme produire.

Il est vivement recommandé que les organes de gestion CITES demandent à tous les établissements d'élevage en captivité de conserver les coquilles d'œufs de tortues terrestres, de tortues d'eau douce, de varans et de pythons.

Les coquilles devront être détruites à l'issue de l'inspection afin d'éviter qu'elles ne soient réutilisées pour étayer d'autres déclarations d'élevage (p. ex. les années suivantes, voire même dans un autre établissement).

Des informations complémentaires sur les œufs et les coquilles sont fournies ci-après.

8. Il est difficile d'identifier les animaux commercialisés en tant que juvéniles (voir encadré 8):

- Certains établissements peuvent déclarer des animaux plus âgés qu'ils ne le sont en réalité, notamment s'ils tentent de faire passer des juvéniles pour des adultes reproducteurs. Si aucun cheptel d'adultes reproducteurs n'est présent dans l'enceinte de l'établissement, alors aucune activité d'élevage en captivité ne peut avoir lieu.
- Certains établissements peuvent également déclarer des animaux plus jeunes qu'ils ne le sont en réalité pour tenter de persuader les agents que les animaux qu'ils voient sont des petits nés en captivité.
- Le poids et/ou la taille des spécimens de l'espèce concernée sont indiqués pour vous permettre de vérifier les informations communiquées. En cas de doute, nous vous invitons à demander l'aide de spécialistes de l'espèce.

Encadré 8: Difficulté à identifier des juvéniles

Certains établissements peuvent déclarer des animaux plus âgés qu'ils ne le sont en réalité afin de faire passer des juvéniles pour des adultes reproducteurs.

D'autres pourront aussi tenter de faire passer des juvéniles pour des nouveau-nés pour tenter d'apporter la preuve d'une reproduction en captivité.

Toutes les images se rapportent à *Indotestudo elongata*

Photos: J. Lyons/TRAFFIC



Nouveau-né



Nouveau-né, œuf, adulte

9. L'établissement est sale et/ou ne semble pas prodiguer un niveau de soins adapté:

- Un établissement bien tenu et prodiguant des soins de qualité a plus de chances d'être le théâtre d'une activité d'élevage en captivité durable.
- Il est probable qu'un établissement caractérisé par des conditions d'hygiène et des soins vétérinaires insuffisants connaîtra un taux de mortalité et de morbidité plus élevé qu'un établissement propre et prodiguant des soins attentifs aux espèces qu'il élève.

10. Des animaux malades, blessés, mutilés ou morts sont présents dans l'enceinte de l'établissement (voir encadré 9):

- La présence d'animaux malades ou morts indique qu'un établissement ne fonctionne pas de manière propice à produire de grandes quantités de spécimens élevés en captivité.
- Des animaux prélevés de manière illégale dans la nature afficheront un taux de mortalité supérieur à celui d'animaux élevés en captivité et bien soignés.

Encadré 9: Présence d'animaux malades ou morts

Aucun animal mort ou à l'agonie ne devrait se trouver dans l'enceinte d'un établissement (bien qu'il soit admis que des animaux meurent aussi en captivité).

La présence d'un grand nombre d'animaux de ce type est le signe que des spécimens ont été prélevés dans la nature. En effet, compte tenu de la valeur des animaux élevés en captivité et des investissements conséquents nécessaires, les établissements seront davantage enclins à les soigner correctement.

Des animaux prélevés illégalement dans la nature et maintenus en captivité auront plus tendance à être stressés et malades que leurs congénères nés en captivité. Leur taux de mortalité est généralement beaucoup plus élevé.



Indotestudo elongata



Varanus doreanus



Cuora amboinensis



Emydura subglobosa

Photos: D. Natusch/J. Lyons

11. Une activité inhabituelle ou suspecte est observée au cours de l'inspection suggérant la présence d'animaux prélevés de manière illégale dans la nature ou non élevés en captivité, contrairement aux déclarations de l'établissement (voir encadré 10):

- Présence, par exemple, de sacs ou de caisses vides ayant servi à transporter des animaux jusqu'à, ou depuis, l'établissement.
- Présence, par exemple, de sacs ou de caisses contenant des animaux de différentes tailles couverts de boue. Il pourra s'agir d'espèces ou d'animaux que l'établissement n'est pas autorisé à détenir.
- En règle générale, tout établissement bien organisé gardera des animaux regroupés par exemple en fonction de leur taille, de leur âge, etc.

Encadré 10: Activités inhabituelles ou suspectes

Présence de sacs ou de caisses contenant des animaux couverts de boue:

Ceux qui se livrent au commerce illégal de spécimens les transportent généralement dans des contenants qu'ils peuvent dissimuler aux yeux des autorités. Compte tenu du coût d'une activité d'élevage, du temps et du travail nécessaires, il est très peu probable qu'un établissement manipule ou garde des animaux dans de telles conditions.



Morelia viridis



Heosemys grandis

Importants regroupements d'animaux de tailles différentes



Indotestudo elongata



Indotestudo elongata

En règle générale, tout établissement bien organisé garde des animaux regroupés selon leur taille et leur âge. Tout regroupement aléatoire (voir photos) sera très probablement le signe qu'il s'agit d'animaux prélevés dans la nature récemment arrivés et temporairement conservés avant d'être commercialisés.

12. L'établissement n'utilise pas de système de marquage spécifique ou permanent pour identifier les spécimens élevés en captivité:

- La CITES recommande que le commerce de spécimens élevés en captivité ne soit autorisé que si les spécimens portent une marque d'identification spécifique et indélébile.
- Contactez les autorités CITES de votre pays pour définir le type de marquage requis et/ou approprié.

13. Un très grand nombre de spécimens d'une espèce donnée élevés en captivité sont soudainement proposés dans le commerce au lendemain de la mise en place (par des pays exportateurs ou importateurs) de restrictions destinées à enrayer le commerce de spécimens sauvages de cette espèce:

- Dès lors que le commerce de spécimens sauvages d'une espèce donnée est interdit ou fait l'objet de nouvelles restrictions, les négociants peuvent tenter d'écouler leurs stocks en affirmant tout à coup que leurs animaux ont été élevés en captivité.
- Tout établissement passant soudainement du commerce de spécimens sauvages à celui d'animaux élevés en captivité devra faire l'objet d'une enquête.
- Vérifier auprès de l'organe de gestion CITES de votre pays si tel est le cas.

14. Des spécimens d'une espèce non indigène sont proposés dans le commerce sans qu'aucun élément n'atteste de l'importation légale d'un cheptel reproducteur:

- Tout établissement déclarant élever des spécimens d'une espèce non indigène devra être mesure de présenter des documents à l'appui de ses dires (par exemple un permis CITES) afin de démontrer que son premier cheptel reproducteur n'a pas été importé de manière illégale.

- b) Tout spécimen descendant d'un cheptel reproducteur importé de manière illégale est illégal. Pour qu'un établissement puisse faire se reproduire légalement des animaux, son cheptel reproducteur initial doit avoir été importé de manière légale.

15. Des spécimens dont il est difficile d'établir s'ils ont été élevés en captivité faute de données suffisantes sur la biologie ou le suivi de l'espèce sont proposés dans le commerce:

- a) Il est fort peu probable qu'un établissement soit en mesure de produire une quantité importante de spécimens d'une espèce au sujet de laquelle on ne dispose que de très peu d'informations ou dont l'élevage en captivité s'est invariablement révélé difficile.
- b) Il est plus facile pour un établissement de faire passer des spécimens sauvages pour des animaux élevés en captivité lorsque l'espèce en question ne fait l'objet que d'un faible voire d'aucun suivi.
- c) Vérifiez auprès des autorités CITES et/ou de spécialistes locaux de l'espèce si tel est le cas.

16. Le personnel de l'établissement refuse ou rechigne à laisser les agents inspecter, sur demande, l'ensemble des lieux:

- a) Les agents veilleront à inspecter l'intégralité de l'établissement, notamment les lieux où les exploitants tenteraient de dissimuler les preuves d'une activité illégale.
- b) Lieux, par exemple, abritant des spécimens illégaux.
- c) Lieux, par exemple, susceptibles d'abriter une activité illégale, etc.

17. L'établissement appartient ou est en lien étroit avec des individus ou des entreprises condamné(e)s ou reconnu(e)s comme ayant participé à des activités criminelles liées aux espèces sauvages:

- a) Il est rare que les personnes participant à des activités criminelles liées aux espèces sauvages se limitent à une espèce ou un groupe d'espèces. Même si ces entreprises ou ces individus ont été impliqué(e)s dans une activité illégale portant sur des espèces sauvages d'un tout autre type, il y a de fortes chances qu'elles/ils enfreignent l'ensemble des lois relatives aux espèces sauvages.

Comment utiliser ce manuel

L'objectif du présent manuel d'inspection est de fournir des orientations à l'intention des agents responsables de l'évaluation des établissements affirmant produire des spécimens de reptiles élevés en captivité aux fins du commerce en Asie du Sud-Est. Plusieurs espèces précises ont été sélectionnées et des informations sur leur reproduction et leur cycle biologique (paramètres de reproduction) sont fournies pour vous aider. Ces informations proviennent de deux sources: 1) de plusieurs établissements déclarant élever en captivité des spécimens de ces espèces et 2) de chercheurs, de spécialistes des espèces et de publications scientifiques.

Les paramètres de reproduction sont généralement présentés sous forme de fourchette de valeurs plutôt que sous forme de chiffre précis. Chaque animal est différent et des écarts apparaîtront d'un individu à l'autre en fonction de la façon dont il est élevé et des conditions dans lesquelles il vit (voir tableau A ci-dessous). Il existe néanmoins des limites biologiques, par exemple en ce qui concerne le nombre d'œufs ou de petits que la femelle d'une espèce donnée peut produire. Tout chiffre nettement supérieur à celui indiqué dans le tableau relatif aux paramètres de reproduction propres à une espèce donnée (par exemple si un établissement déclare que toutes les femelles produisent des couvées contenant toutes le nombre d'œufs maximum possible) devra être considéré comme suspect (voir tableau A). Ces informations (si elles sont connues) sont fournies pour chaque espèce dans deux tableaux distincts. Les données scientifiques indiquées dans le tableau A pour chaque espèce pourront être directement utilisées pour établir la Fiche d'évaluation de l'espèce et déterminer le nombre de femelles adultes nécessaires pour produire un nombre donné de petits. Les données figurant dans le tableau B pourront quant à elles être mises à profit pour comparer les informations communiquées par l'établissement à celles recueillies pendant la visite d'inspection (voir ci-dessous pour les commentaires relatifs à ces informations).

NOTE: Si vous rencontrez une espèce qui ne figure pas le présent manuel, la même procédure pourra être appliquée si vous parvenez à vous procurer les informations pertinentes sur les paramètres de reproduction de cette espèce. N'hésitez pas à consulter des experts locaux pour obtenir ces informations.

Tableau A: Paramètres de reproduction – Commentaires

N° de valeur	Paramètres de reproduction	Commentaires
1.	Taux d'éclosion (en %)	Ce taux peut varier d'une année sur l'autre et en fonction des compétences de l'éleveur et de la méthode d'incubation utilisée (artificielle ou naturelle). Il est rare d'obtenir régulièrement un taux de 100% pour une espèce donnée.
2.	Nombre d'œufs produits par couvée	Des femelles de grande taille en bonne santé produiront généralement des couvées plus importantes, et ce de manière plus fréquente, que des femelles de petite taille en mauvaise santé. Il est impossible que toutes les femelles d'une espèce donnée produisent le nombre de couvées maximum possible sur un an.
3.	Nombre de couvées possibles par femelle sur un an	
4.	% de femelles reproductrices sur un an	De grandes exploitations pourront avoir des difficultés à prodiguer des soins adaptés à l'ensemble des spécimens. En règle générale, les établissements de ce type affichent des pourcentages annuels de femelles reproductrices inférieurs.
5.	Sex-ratio	Chez certaines espèces, il est fréquent qu'un seul mâle reproducteur s'accouple avec plusieurs femelles différentes.

Tableau B: Autres paramètres – Commentaires

Paramètres de reproduction	Commentaires
Age à la maturité sexuelle (en années)	Ces données peuvent être très variables. Des animaux en bonne santé gardés et nourris correctement pourront atteindre leur maturité sexuelle avant d'autres spécimens pour lesquels ce ne sera pas le cas.
Poids à la maturité sexuelle (en kg)	
SVL à la maturité sexuelle (en cm) (uniquement pour les serpents et les varans)	
Période de reproduction	Données variables en fonction de la zone géographique et du climat local.
Période de ponte	Données variables d'une année sur l'autre et en fonction de la zone géographique et du climat local.
Période d'incubation (en jours)	Cette période pourra varier en fonction de la méthode d'incubation utilisée

	(artificielle ou naturelle) et de la température.
Période d'éclosion	Données variables d'une année sur l'autre et en fonction de la zone géographique et du climat local. La période d'éclosion dépend de la période de ponte et de la température.
Taux de mortalité des animaux au cours de la première année (en %)	De grandes exploitations pourront avoir des difficultés à prodiguer des soins adaptés à l'ensemble des spécimens. En règle générale, les établissements de ce type affichent des pourcentages annuels de femelles reproductrices inférieurs.
Taux de mortalité des animaux à l'issue de la première année (en %)	

Avant de réaliser votre inspection, il conviendra de prendre un certain nombre de mesures pour vous assurer que vous disposez de toutes les informations nécessaires.

Il est possible d'établir le nombre de femelles dont un établissement a besoin pour être en mesure de produire le nombre de petits qu'il déclare avoir obtenus. Si l'établissement n'abrite pas dans son enceinte le nombre de femelles adultes requis, il faut en déduire qu'il ne produit pas sur place les quantités qu'il revendique. Dans ce cas, vous devrez vous appuyer sur les informations scientifiques fournies pour l'espèce concernée dans la section propre aux différentes espèces.

Première étape:

Préalablement à votre visite d'inspection, rassemblez les informations dont vous disposez.

- Quelles sont les espèces enregistrées?
- Sur combien de spécimens de chaque espèce portent les permis d'élevage et de détention de l'établissement?
- Combien de spécimens de chaque espèce l'établissement déclare-t-il produire chaque année (données tirées des permis délivrés et des demandes de permis déposées)? Si vous parvenez à réunir ces informations avant votre visite d'inspection, vous pourrez les utiliser pour compléter la **Fiche d'évaluation de l'espèce** afin d'établir le nombre de femelles adultes que devrait compter l'établissement, à la lumière des renseignements sur l'espèce (voir ci-après). Ce formulaire pourra également être utilisé pendant et après votre visite en cas d'obtention de nouvelles informations.

Deuxième étape:

Utilisez la **Fiche d'évaluation de l'espèce** (annexe D) pour évaluer le nombre de femelles adultes que devrait compter l'établissement à la lumière des informations propres à chacune des espèces identifiées au cours de la première étape.

- Appuyez-vous sur les informations relatives à chaque espèce figurant dans la rubrique sur les paramètres de reproduction du tableau A pour établir le nombre de femelles reproductrices que devrait compter l'établissement en fonction de ses déclarations et des informations scientifiques disponibles.
- *Il est également possible d'utiliser la **Fiche d'évaluation de l'espèce** pour établir le nombre de mâles adultes que devrait compter l'établissement.*
- Le résultat de ce calcul simple pourra également vous aider à déterminer si l'établissement a les capacités nécessaires pour abriter le nombre de spécimens dont il devrait être en possession pour élever le nombre d'animaux déclaré.

On ne dispose que de très peu d'informations fiables sur la biologie de la reproduction de plusieurs des espèces mentionnées dans le présent manuel. Nous présumons qu'il est peu probable que des spécimens de ces espèces fassent l'objet d'une production à des fins commerciales mais recommandons fortement de mener une enquête plus approfondie.

Figure 1: Fiche d'évaluation de l'espèce

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DE L'ESPÈCE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT:

NOM DE L'ESPÈCE:

Paramètres de reproduction	Informations communiquées par l'établissement	Informations scientifiques	Origine des données
Nombre annuel de nouveau-nés que l'établissement déclare avoir produits	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Valeur 1 provenant de vos propres informations (permis délivrés et/ou demandés) ou des données recueillies pendant votre visite.
	÷	÷	
Taux d'éclosion des œufs (en %) <i>Inscrire p. ex. 0,7 pour 70%</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Valeur 2 provenant du tableau A: Paramètres de reproduction
	=	=	
Nombre total d'œufs nécessaires pour produire le nombre de nouveau-nés déclarés en tant que valeur 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Vous obtenez le nombre d'œufs nécessaires pour produire la quantité revendiquée
	÷	÷	
Nombre d'œufs par couvée <i>Inscrire p. ex. 2 pour 2</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Valeur 3 provenant du tableau A: Paramètres de reproduction
	÷	÷	
Nombre annuel de couvées par femelle <i>Inscrire p. ex. 1 pour 1</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Valeur 4 provenant du tableau A: Paramètres de reproduction
	÷	÷	
% de femelles reproductrices par saison <i>Inscrire p. ex. 0,6 pour 60%</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Valeur 5 provenant du tableau A: Paramètres de reproduction
	=	=	
Nombre de femelles reproductrices que devrait compter l'établissement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Vous obtenez le nombre de femelles nécessaires pour produire la quantité revendiquée

Tableau A: Tortue à tête jaune *Indotestudo elongata*

Tableau A: Paramètres de reproduction	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%) <i>(Valeur 2 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	50 - 70	60	50 - 100	70
Nombre d'œufs par couvée <i>(Valeur 3 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	1 - 9	4	1 - 9	4
Nombre annuel de couvées <i>(Valeur 4 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	1 - 3	1	2 - 3	2
% annuel de femelles reproductrices <i>(Valeur 5 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	50 - 70	50	0 - 20	15
Sex-ratio	?	1:2	?	1:1

Tableau B: Tortue à tête jaune *Indotestudo elongata*

Tableau B: Autres paramètres	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Age à la maturité sexuelle (années)	Femelle: 2 - 10	Femelle: 5	Femelle: 5 - 8	Femelle: 7
Poids à la maturité sexuelle (kg)	Femelle: 0,8 - 1,5	Femelle: 1,4	Femelle: 1,5 - 2,5	Femelle: 2
Période de reproduction	Juin - décembre	Août	Toute l'année	Mai - août
Période de ponte	Octobre - mai	Décembre - janvier	Toute l'année	Octobre - mars
Période d'incubation (jours)	110 - 190	137	42 - 190	150
Mortalité la 1 ^{ère} année (%)	4,5 - 10	6,5	20 - 50	30
Mortalité après la 1 ^{ère} année (%)	2 - 12	5	Faible	Faible

Exemple:

Fiche d'évaluation de l'espèce pour *Indotestudo elongata* dans l'hypothèse d'une production annuelle de 1450 nouveaux déclarés par un établissement donné.

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DE L'ESPECE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT: _____

NOM DE L'ESPECE: *Indotestudo elongata*

Paramètres de reproduction	Informations communiquées par l'établissement	Informations scientifiques	Origine des données
Nombre annuel de nouveau-nés que l'établissement déclare avoir produits		1450	Valeur 1 provenant de vos propres informations (permis délivrés et/ou demandés) ou des données recueillies pendant votre visite.
	÷	÷	
Taux d'éclosion des œufs (en %) <i>Inscrire p. ex. 0,7 pour 70%</i>		0.7	Valeur 2 provenant du tableau A: Paramètres de reproduction
	=	=	
Nombre total d'œufs nécessaires pour produire le nombre de nouveau-nés déclarés en tant que valeur 1		518	Vous obtenez le nombre d'œufs nécessaires pour produire la quantité revendiquée
	÷	÷	
Nombre d'œufs par couvée <i>Inscrire p. ex. 2 pour 2</i>		4	Valeur 3 provenant du tableau A: Paramètres de reproduction
	÷	÷	
Nombre annuel de couvées par femelle <i>Inscrire p. ex. 1 pour 1</i>		2	Valeur 4 provenant du tableau A: Paramètres de reproduction
	÷	÷	
% de femelles reproductrices par saison <i>Inscrire p. ex. 0,6 pour 60%</i>		15	Valeur 5 provenant du tableau A: Paramètres de reproduction
	=	=	
Nombre de femelles reproductrices que devrait compter l'établissement		1727	Vous obtenez le nombre de femelles nécessaires pour produire la quantité revendiquée

Dans l'exemple ci-dessus:

- A la lumière des informations scientifiques disponibles sur *Indotestudo elongata*, tout établissement déclarant élever en captivité 1450 nouveau-nés devrait disposer dans son enceinte de **1727 femelles adultes**.
- Il ressort des informations directement recueillies auprès d'établissements déclarant produire des spécimens d'*Indotestudo elongata* que tout établissement déclarant élever en captivité 1450 nouveau-nés devrait dans tous les cas disposer dans son enceinte de **1208 femelles adultes**.

NOTE: Il est également d'obtenir une estimation du nombre de mâles adultes que devrait compter l'établissement. Pour ce faire, il suffit de multiplier le nombre de femelle adultes que devrait compter l'établissement par le sex-ratio établi pour l'espèce (diviser le nombre de mâles par le nombre de femelles, en indiquant par exemple 0,5 pour 1:2, et 1 pour 1:1). Dans l'exemple ci-dessus, le sex-ratio est de 1:1, ce qui signifie que le calcul serait le suivant: $1 \times 1727 = 1727$.

Troisième étape: la visite d'inspection

Assurez-vous que vous avez sur vous les résultats de la Fiche d'évaluation de l'espèce pendant votre visite d'inspection. Pour chaque espèce que l'établissement déclare élever en captivité (données provenant des demandes de permis déposées, du formulaire d'enregistrement de l'établissement, etc.), vous devrez disposer du nombre de femelles adultes qu'il devrait compter pour pouvoir produire la quantité qu'il déclare.

Au cours de votre visite, vous devrez garder cette information à l'esprit et déterminer si l'établissement est ou pourrait être en mesure de produire ce nombre de spécimens. Consultez les fiches d'information propres à chacune des espèces pour établir si votre visite coïncide avec une période de ponte ou d'éclosion. Si tel est le cas, vous devrez pouvoir constater la présence d'œufs et/ou de nouveau-nés sur les lieux. Comparez ces œufs pour voir si leur forme et leur taille correspondent à celles indiquées sur les fiches d'information. Vous trouverez des informations complémentaires sur les œufs et les coquilles dans l'encadré 11 ci-dessous.

Veillez à emporter le matériel suivant avec vous:

- la section 1 des formulaires de collecte des données: informations générales (1) et (2) – un jeu de formulaires par établissement sera nécessaire;
- la section 2 des formulaires de collecte des données: informations sur l'espèce (1) et (2) – un jeu de formulaires par espèce sera nécessaire;
- un stylo/crayon;
- une règle ou un mètre;
- un appareil-photo.

Pendant votre inspection, consignez les informations recueillies sur les Formulaires de collecte des données (annexe D). Elles vous seront utiles pour comparer 1) les informations communiquées par l'établissement et celles observées au cours de votre visite, et 2) les données figurant dans le présent manuel. Assurez-vous que le premier encadré (date, nom du principal agent responsable de l'inspection et nom de l'établissement) est bien complété sur chacun des volets du formulaire, ce qui vous aidera à analyser les données que vous aurez collectées. Il importe de consigner le nom de tous les inspecteurs présents lors de chaque visite d'inspection; il sera ainsi plus facile de vérifier les données par la suite.

Les formulaires intitulés **Section 1: Informations générales (1) et (2)** devront être complétés pour chaque établissement faisant l'objet d'une inspection.

FORMULAIRE DE COLLECTE DES DONNÉES SECTION 1: INFORMATIONS GÉNÉRALES (1)
FORMULAIRE DE COLLECTE DES DONNÉES SECTION 2: INFORMATIONS GÉNÉRALES (2)

Date de l'inspection: _____ Nom de l'inspecteur principal: _____
Date de l'inspection: _____ Nom de l'inspecteur principal: _____

Nom de l'établissement: _____
Nom de l'établissement: _____

Nom et fonction de tous les agents d'inspection présents: _____
(ou besoins, pour suivre dans le rubrique "Notes complémentaires" ci-dessous)
 Nom et fonction de tous les agents d'inspection présents: _____
 (ou besoins, pour suivre dans le rubrique "Notes complémentaires" ci-dessous)

1. _____
 2. _____

Type d'inspection: _____
Type d'inspection: _____

Première inspection Première inspection Date de la dernière inspection: _____
 Inspection de routine Inspection de routine Date de la dernière inspection: _____
 Inspection annuelle Inspection annuelle
 Inspection de suivi Inspection de suivi

Raison sociale de l'établissement: _____
Raison sociale de l'établissement: _____

Propriétaire(s) de l'établissement: _____
Propriétaire(s) de l'établissement: _____

Adresse de l'établissement et coordonnées de la personne à contacter: _____
Adresse de l'établissement et coordonnées de la personne à contacter: _____

Année de création de l'établissement: _____
Année de création de l'établissement: _____

Quels sont les effectifs actuels de l'établissement? Employés à plein temps: _____ Employés à temps partiel: _____
Quels sont les effectifs actuels de l'établissement? Employés à plein temps: _____ Employés à temps partiel: _____

Nom et fonction de l'employé de l'établissement accompagnant le(s) inspecteur(s): _____
(ou besoins, pour suivre dans le rubrique "Notes complémentaires" ci-dessous)
 Nom et fonction de l'employé de l'établissement accompagnant le(s) inspecteur(s): _____
 (ou besoins, pour suivre dans le rubrique "Notes complémentaires" ci-dessous)

1. _____
 2. _____

La société garde-t-elle des animaux à un autre/d'autres endroit(s)? Oui Non
La société garde-t-elle des animaux à un autre/d'autres endroit(s)? Oui Non

Si oui, où? _____
Si oui, où? _____

Si tel est le cas, prenez les dispositions nécessaires pour inspecter cet autre/ces autres lieux dans les meilleurs délais.
Si tel est le cas, prenez les dispositions nécessaires pour inspecter cet autre/ces autres lieux dans les meilleurs délais

Notes complémentaires: _____
Notes complémentaires: _____

FORMULAIRE DE COLLECTE DES DONNÉES SECTION 1: INFORMATIONS GÉNÉRALES (2)
FORMULAIRE DE COLLECTE DES DONNÉES SECTION 2: INFORMATIONS GÉNÉRALES (2)

Date de l'inspection: _____ Nom de l'inspecteur principal: _____
Date de l'inspection: _____ Nom de l'inspecteur principal: _____

Nom de l'établissement: _____
Nom de l'établissement: _____

Quelles espèces l'établissement abrite-t-il?
Quelles espèces l'établissement abrite-t-il?

N°	Nom local Nom local	Nom scientifique Nom scientifique	Autorisé à détenir ces animaux (Y) / Autorisé à sélectionner ces animaux	Formulaire propre à chaque espèce complété (X) / Formulaire propre à chaque espèce complété	Note propre à chaque espèce Note propre à chaque espèce
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					

Étape suivante: Complétez les formulaires propres à chacune des espèces.
Étape suivante: Complétez les formulaires propres à chacune des espèces

Notes complémentaires: _____
Notes complémentaires: _____

Les formulaires intitulés **Section 1: Informations générales (1) et (2)** devront être complétés pour chaque **espèce** répertoriée à la section 1(2) au sein de l'établissement inspecté (et pas uniquement pour les espèces ayant fait l'objet d'une demande de permis ou d'un enregistrement par l'établissement en question).

FORMULAIRE DE COLLECTE DES DONNÉES		SECTION 2: INFORMATIONS RELATIVES A L'ESPECE (1)	
FORMULAIRE DE COLLECTE DES DONNÉES		SECTION 2: INFORMATIONS RELATIVES A L'ESPECE (1)	
Date de l'inspection: <small>Date de l'inspection</small>	Nom de l'inspecteur principal: <small>Nom de l'inspecteur principal</small>		
Nom de l'établissement: <small>Nom de l'établissement</small>	Nom de l'espèce: <small>Nom de l'espèce</small>		
A quelle date avez-vous acquis cette espèce? <small>A quelle date avez-vous acquis cette espèce?</small>			
Combien de mâles? <input type="text"/>		Combien de femelles? <input type="text"/>	
Où vous êtes-vous procuré votre cheptel initial? <small>Où vous êtes-vous procuré votre cheptel initial?</small>			
Est-ce que vous faites l'élevage de cette espèce? <small>Est-ce que vous faites l'élevage de cette espèce?</small>			
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			
Si oui, quand avez-vous commencé? <small>Si oui, quand avez-vous commencé?</small>		Combien de spécimens par an produisez-vous? <small>Combien de spécimens par an produisez-vous?</small>	
Quelle est sa période de reproduction? <small>Quelle est sa période de reproduction?</small>		Quelle est sa période d'incubation (en jours)? <small>Quelle est sa période d'incubation (en jours)?</small>	
Quelle est sa période de ponte? <small>Quelle est sa période de ponte?</small>			
Quelle est sa période d'éclosion? <small>Quelle est sa période d'éclosion?</small>			
CHEPTEL REPRODUCTEUR ADULTE <small>CHEPTEL REPRODUCTEUR ADULTE</small>			
Informations communiquées par l'établissement: <small>Informations communiquées par l'établissement:</small>		Décompte de l'inspecteur (le cas échéant): <small>Décompte de l'inspecteur (le cas échéant):</small>	
Nombre de spécimens adultes présents? <small>Nombre de spécimens adultes présents?</small>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Nombre de mâles? <small>Nombre de mâles?</small>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Nombre de femelles? <small>Nombre de femelles?</small>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Sex-ratio mâles/femelles? <small>Sex-ratio mâles/femelles?</small>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Pourcentage annuel de femelles reproductrices? <small>Pourcentage annuel de femelles reproductrices?</small>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Quelle alimentation donnez-vous aux spécimens adultes? <small>Quelle alimentation donnez-vous aux spécimens adultes?</small>	A quelle fréquence? <small>A quelle fréquence?</small>		
JUVENILES <small>JUVENILES</small>			
Informations communiquées par l'établissement: <small>Informations communiquées par l'établissement:</small>		Décompte de l'inspecteur (le cas échéant): <small>Décompte de l'inspecteur (le cas échéant):</small>	
Nombre de juvéniles présents? <small>Nombre de juvéniles présents?</small>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Age à la maturité sexuelle? <small>Age à la maturité sexuelle?</small>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Poids à la maturité sexuelle (en kg)? <small>Poids à la maturité sexuelle (en kg)?</small>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
NOUVEAU-NÉS <small>NOUVEAU-NÉS</small>			
Informations communiquées par l'établissement: <small>Informations communiquées par l'établissement:</small>		Décompte de l'inspecteur (le cas échéant): <small>Décompte de l'inspecteur (le cas échéant):</small>	
Nombre de nouveau-nés présents? <small>Nombre de nouveau-nés présents?</small>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Quelle alimentation donnez-vous aux nouveau-nés? <small>Quelle alimentation donnez-vous aux nouveau-nés?</small>	A quelle fréquence? <small>A quelle fréquence?</small>		
AUTRES INFORMATIONS: <small>AUTRES INFORMATIONS:</small>			
Taux de mortalité la première année (en %)? <small>Taux de mortalité la première année (en %)?</small>	<input type="text"/>	Taux de mortalité après la première année (en %)? <small>Taux de mortalité après la première année (en %)?</small>	<input type="text"/>

FORMULAIRE DE COLLECTE DES DONNÉES		SECTION 2: INFORMATIONS RELATIVES A L'ESPECE (2)	
FORMULAIRE DE COLLECTE DES DONNÉES		SECTION 2: INFORMATIONS RELATIVES A L'ESPECE (2)	
Date de l'inspection: <small>Date de l'inspection</small>	Nom de l'inspecteur principal: <small>Nom de l'inspecteur principal</small>		
Nom de l'établissement: <small>Nom de l'établissement</small>	Nom de l'espèce: <small>Nom de l'espèce</small>		
ŒUFS <small>ŒUFS</small>		Informations communiquées par l'établissement: <small>Informations communiquées par l'établissement:</small>	
Décompte de l'inspecteur (le cas échéant): <small>Décompte de l'inspecteur (le cas échéant):</small>		<input type="text"/>	
Nombre d'œufs pondus au cours des 12 derniers mois? <small>Nombre d'œufs pondus au cours des 12 derniers mois?</small>		<input type="text"/>	
Nombre d'œufs par couvée? <small>Nombre d'œufs par couvée?</small>		<input type="text"/>	
Taux d'éclosion des œufs (en %)? <small>Taux d'éclosion des œufs (en %)?</small>		<input type="text"/>	
Nombre annuel de couvées par femelle? <small>Nombre annuel de couvées par femelle?</small>		<input type="text"/>	
Les œufs sont-ils placés en incubation artificielle? <small>Les œufs sont-ils placés en incubation artificielle?</small>		Si des œufs sont trouvés, leur taille correspond-elle à celle indiquée dans la section du manuel propre à l'espèce concernée? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Si des œufs sont trouvés, leur taille correspond-elle à celle indiquée dans la section du manuel propre à l'espèce concernée? <small>Si des œufs sont trouvés, leur taille correspond-elle à celle indiquée dans la section du manuel propre à l'espèce concernée?</small>		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
NOTATION DES DÉCLARATIONS <small>NOTATION DES DÉCLARATIONS</small>			
NOTATION DES DÉCLARATIONS		Vérifier par recoupement avec les caractéristiques de l'espèce	
		3	2
		1	0
1. L'établissement compte un nombre de femelles suffisant pour justifier le nombre de nouveau-nés produits (tel que calculé à l'aide du Formulaire d'évaluation de l'espèce). <small>L'établissement compte un nombre de femelles suffisant pour justifier le nombre de nouveau-nés produits (tel que calculé à l'aide du Formulaire d'évaluation de l'espèce).</small>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non / non
2. Moins de 5% des spécimens présentent de graves blessures, sont couverts de parasites, etc. <small>Moins de 5% des spécimens présentent de graves blessures, sont couverts de parasites, etc.</small>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non / non
3. L'établissement est en mesure de présenter une preuve tangible de son activité de reproduction en captivité (présence de coquilles, d'œufs, de nouveau-nés, de juvéniles). <small>L'établissement est en mesure de présenter une preuve tangible de son activité de reproduction en captivité (présence de coquilles, d'œufs, de nouveau-nés, de juvéniles).</small>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui / oui	Non / non
4. L'établissement utilise un marquage spécifique et indélébile pour identifier les spécimens élevés en captivité. <small>L'établissement utilise un marquage spécifique et indélébile pour identifier les spécimens élevés en captivité.</small>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui / oui	Non / non
5. L'établissement dispose d'enclos. <small>L'établissement dispose d'enclos.</small>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui / oui Non / non
6. Les enclos répondent aux critères requis pour la reproduction des espèces. <small>Les enclos répondent aux critères requis pour la reproduction des espèces.</small>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui / oui Non / non
7. L'établissement est officiellement autorisé à garder et à élever toutes les espèces et tous les spécimens présents. <small>L'établissement est officiellement autorisé à garder et à élever toutes les espèces et tous les spécimens présents.</small>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui / oui	Non / non
8. Une activité inhabituelle a été observée au cours de l'inspection. <small>Une activité inhabituelle a été observée au cours de l'inspection.</small>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui / oui Non / non
9. L'établissement a refusé de laisser les inspecteurs accéder, sur demande, à l'ensemble des lieux. <small>L'établissement a refusé de laisser les inspecteurs accéder, sur demande, à l'ensemble des lieux.</small>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui / oui Non / non
10. Des animaux morts ont été trouvés dans les enclos. <small>Des animaux morts ont été trouvés dans les enclos.</small>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui / oui	Non / non
11. L'établissement tient des registres sur l'alimentation et/ou la reproduction des animaux. <small>L'établissement tient des registres sur l'alimentation et/ou la reproduction des animaux.</small>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui / oui	Non / non
NOTE: Veillez à cocher la case "Oui" ou "Non" pour chacune des déclarations. Indiquez le nombre total de points dans la dernière colonne du tableau du formulaire de collecte des données, section 1: Informations générales 2. <small>NOTE: Veillez à cocher la case "Oui" ou "Non" pour chacune des déclarations. Indiquez le nombre total de points dans la dernière colonne du tableau du formulaire de collecte des données, section 1: Informations générales 2.</small>		Nombre total de points: <small>Nombre total de points:</small>	
		<input type="text"/>	

Assurez-vous que le premier encadré (date, nom du principal agent responsable de l'inspection et nom de l'établissement) est bien complété sur chacun des volets du formulaire, ce qui vous aidera à analyser les données que vous aurez collectées. Veillez également à indiquer le nom de l'espèce en haut des deux feuilles.

Cette partie du formulaire vous donnera toutes les informations utiles pour vous aider à établir si l'établissement est en mesure d'élever en captivité tous les animaux qu'il déclare avoir produits.

Les données recueillies à la Section 2 devront être mises en regard avec les informations propres aux espèces figurant dans le manuel (aussi bien avec les paramètres de reproduction et autres qu'avec les "indicateurs d'éventuelles fausses déclarations d'élevage en captivité") pour vous aider à compléter le formulaire "Notation des déclarations" figurant à la fin de la section 2: Formulaire d'information (2) sur l'espèce. Inscrivez "Non" si aucune information relative à une déclaration donnée n'était disponible. Confirmer le décompte d'un établissement peut se révéler difficile pour de nombreuses espèces (notamment les tortues d'eau douce) mais ce doit être possible pour la plupart des espèces terrestres.

Nous vous recommandons de prendre des photos au cours de votre visite, notamment d'animaux présentés comme des nouveau-nés ou des juvéniles. Si vous ne parvenez pas à confirmer l'âge de certains spécimens pendant votre inspection, des experts pourront vous aider à le faire ultérieurement.

Notation des déclarations: attribution d'une note par espèce

Le système de notation des déclarations vous permettra d'attribuer une note pour chaque espèce. Indiquez-là à la Section 1, Informations générales (2), dans le tableau du formulaire de collecte des données. Vous pourrez ainsi vérifier que vous avez attribué une note pour chacune des espèces présentes dans l'établissement inspecté.

Nous vous recommandons fortement d'assurer un suivi indispensable dès lors qu'il ressortira de votre analyse que:

- vous avez constaté la **présence d'animaux illégaux** dans l'enceinte de l'établissement;
- les informations communiquées par l'établissement et celles recueillies pendant l'inspection ne correspondent pas à celles mentionnées dans le manuel;
- le nombre et l'état de santé des animaux présents dans l'établissement sont insuffisants pour produire la quantité de spécimens déclarée;
- les conditions d'élevage et les soins prodigués ne sont pas d'une qualité suffisante pour produire de manière régulière, à des fins commerciales, la quantité de spécimens déclarée;
- les animaux présents dans l'établissement semblent présenter des caractéristiques laissant entendre qu'ils n'ont pas été élevés en captivité mais qu'ils ont été prélevés dans la nature;
- l'établissement refuse de laisser l'équipe d'inspecteurs accéder, sur demande, à l'ensemble des lieux.

Il pourra ressortir de l'évaluation générale de l'établissement que certaines espèces sont effectivement produites de manière légale, conformément aux déclarations des exploitants; **pour autant, il conviendra d'assurer un suivi pour chaque espèce pour laquelle ce ne semblera pas être le cas.**

Sur la base des informations disponibles, tout établissement qui:

- obtiendra le nombre de points maximum pour toutes les déclarations pertinentes sera réputé **avoir toutes les chances** de produire les espèces et les quantités de spécimens déclarées;
- obtiendra un nombre de points inférieur au maximum possible pour l'une quelconque des déclarations pertinentes sera réputé **ne pas fonctionner de manière optimale** dans certains domaines. Ces points devront faire l'objet d'un suivi;
- obtiendra une note inférieure à 14 sera réputé **présenter de possibles défaillances** en termes de respect de la législation, d'élevage et/ou de connaissances. Une action de suivi devra être mise en place dans les meilleurs délais;
- **obtiendra une note égale à 0 pour l'une quelconque des déclarations pertinentes devra faire l'objet d'une action de suivi urgente.**

Les mesures de suivi pourront notamment consister en:

- une nouvelle inspection et une nouvelle évaluation;
- la mise en place d'un calendrier prévoyant des inspections plus fréquentes pour l'établissement et/ou l'activité concerné(e) jusqu'à ce que tous les problèmes aient été entièrement résolus;
- un complément d'enquête sur l'établissement et l'activité;
- une annulation des permis en cours;
- un refus de nouveaux permis;
- la saisie de tous les animaux illégalement détenus;
- des poursuites.

Aucun permis CITES portant les codes de source C (reproduit en captivité), F (né en captivité – Annexe I) ou R (élevé en ranch) ne pourra être délivré si les systèmes de production ne satisfont pas à ces critères.

Veillez noter que les situations ne cessent d'évoluer. Il serait souhaitable que les autorités mettent en place et respectent un calendrier d'inspection de façon à garantir que tous les établissements seront évalués de manière régulière, même ceux qui, à l'issue d'inspections antérieures, semblaient se conformer à la législation. Il conviendrait également que tout établissement déposant une demande de permis pour une nouvelle espèce qu'il ne commercialisait ou ne déclarait pas élever jusque-là fasse l'objet d'une évaluation.

Pour toute aide supplémentaire en matière d'identification, consultez des experts locaux, les Fiches d'identification de l'ANASE-WEN relatives aux espèces sauvages commercialisées en Asie du Sud-Est publiées par TRAFFIC ou d'autres guides. La Liste des espèces CITES (www.checklist.cites.org/#) vous aidera à établir si une espèce est inscrite aux Annexes CITES.

Encadré 11: Œufs et coquilles d'œufs de reptiles

Œufs

Tout établissement inspecté pendant la période de ponte ou d'incubation devrait compter suffisamment d'œufs pour confirmer ses déclarations de reproduction en captivité.

Il est généralement possible d'identifier s'il s'agit d'œufs de varans, de pythons ou de tortues terrestres ou d'eau douce car ils sont tous de tailles et de formes différentes d'une espèce à l'autre. Vous trouverez des informations sur la taille et l'aspect des œufs de différentes espèces dans le présent manuel.

En dépit de formes et de tailles variables, si les œufs présentent des caractéristiques très différentes de celles indiquées dans le présent manuel, il est possible qu'ils proviennent d'une autre espèce.

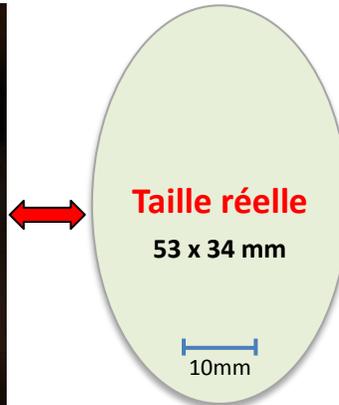


Photo: J. Lyons/TRAFFIC



Varanus sp.

Photo: J. Lyons/TRAFFIC



Varanus melinus

NOTE:

Contrairement aux œufs d'oiseaux, à coquille rigide, les œufs de lézards et de serpents sont assez souples.

Au moment de comparer la taille et la forme des œufs à celles indiquées dans le manuel, veillez à les manipuler très soigneusement et à ne pas les retourner car vous pourriez tuer les embryons. Contrairement aux œufs d'oiseaux, les œufs de reptiles ne sont pas retournés pendant l'incubation.

Coquilles d'œufs

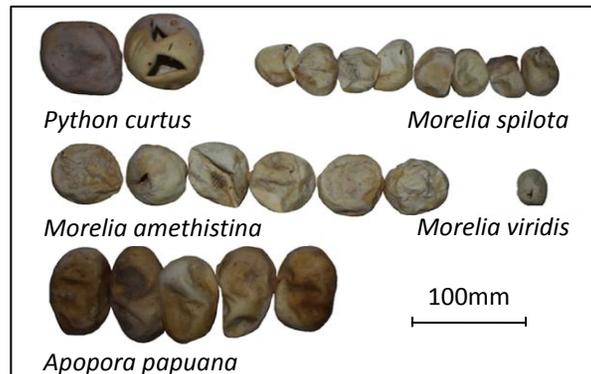
Si l'inspection a lieu après la période d'éclosion, la présence de coquilles d'œufs peut servir à témoigner d'une activité de reproduction en captivité.

Il est vivement recommandé que les organes de gestion CITES demandent à tous les établissements d'élevage en captivité de conserver les coquilles d'œufs de tortues terrestres, de tortues d'eau douce, de varans et de pythons.

Les coquilles devront être détruites à l'issue de l'inspection afin d'éviter qu'elles ne soient réutilisées pour étayer d'autres déclarations d'élevage (p. ex. les années suivantes, voire même dans un autre établissement).



Photo: J. Lyons/TRAFFIC



Photos: D. Natusch/J. Lyons

Tortues d'eau douce et tortues terrestres

Informations générales

Tortues d'eau douce

- Toutes ont des pattes palmées adaptées à leur vie aquatique.
- Elles passent l'essentiel de leur temps dans l'eau.
- Pour se reproduire, elles doivent pouvoir accéder à une mare ou à un étang.
- Elles ont besoin d'un terrain sec où pondre leurs œufs.



Heosemys annandalii

Photo: Sabine Schoppe

Tortues terrestres

- Toutes ont des pattes en forme de moignon ou semblables à celles de l'éléphant.
- Elles passent l'essentiel de leur temps sur la terre ferme.
- Elles se noient en eaux profondes.
- Elles ont besoin d'un terrain sec où pondre leurs œufs.



Geochelone platynota

Photo: Mark Aulya/TRAFFIC

Mâle ou femelle?

Dans le cas de nombreuses espèces, la forme du plastron et la taille de la queue peuvent servir à établir de quel sexe est l'animal.

Mâles



Cuora amboinensis
(mâle)

Queue: Généralement plus longue et plus épaisse

Photo: J. Lyons/TRAFFIC

Femelles



Cuora amboinensis
(femelle)

Queue: Généralement plus courte et plus fine

Photo: J. Lyons/TRAFFIC



Cuora amboinensis
(mâle)

Heosemys grandis
(femelle)

Plastron: Généralement de forme concave

Photo: Dino Sharma

Photo: J. Lyons/TRAFFIC



Cuora amboinensis
(femelle)

Heosemys grandis
(femelle)

Plastron: Généralement plat

Photo: Dino Sharma

Photo: J. Lyons/TRAFFIC

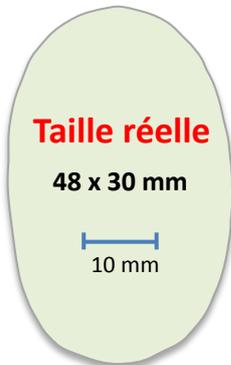
Consultez les fiches propres aux espèces pour plus de détails sur chaque espèce.

Rythmes de croissance:

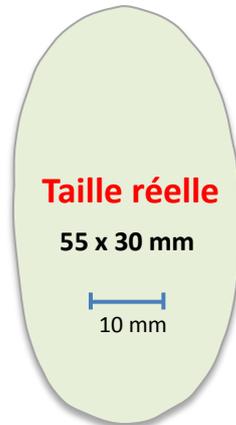
Les tortues d'eau douce et les tortues terrestres ont une croissance assez lente et il leur faut parfois plusieurs années avant d'atteindre leur maturité sexuelle. Les animaux élevés en captivité et bien soignés pourront avoir un rythme de croissance plus rapide mais l'écart sera très faible. N'hésitez pas à vérifier la taille des nouveau-nés indiquée sur les fiches propres aux espèces.

Œufs de tortues d'eau douce et de tortues terrestres

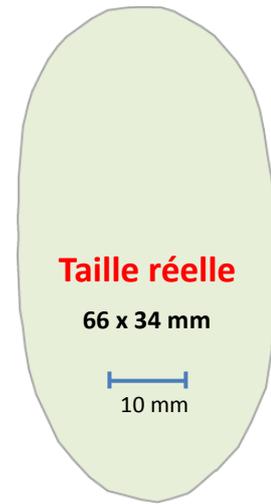
Placez les œufs de tortues d'eau douce et de tortues terrestres à côté des ces représentations pour les comparer.



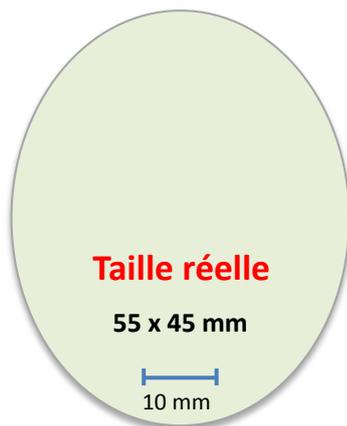
Cuora amboinensis



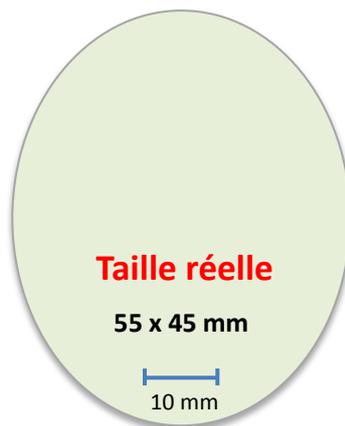
Cuora galbinifrons bouretti



Heosemys spinosa



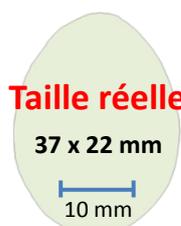
Heosemys annandalii



Heosemys grandis



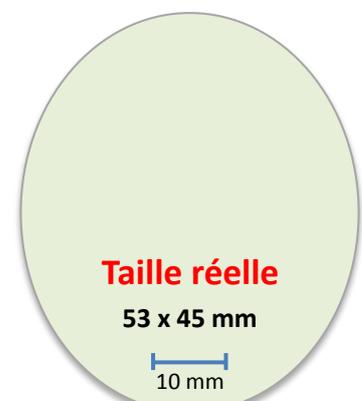
Amyda cartilaginea



Platysternon megacephalum



Geochelone platynota



Indotestudo elongata

Tortue-boîte d'Asie orientale – *Cuora amboinensis*

Nom commun:	Tortue-boîte d'Asie centrale
Protection nationale:	
Inscription CITES:	Annexe II
Classement UICN (2000):	Vulnérable
Répartition géographique:	Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, République démocratique lao, Singapour, Thaïlande, Vietnam

Nouveau-né



Adulte



Photos: Sabine Schoppe

Description physique:

Dossière:

- Longueur – Adulte: 22 – 25 cm; nouveau-né: 3,8 – 4,8 cm
- Fortement bombée
- Couleur: brun olive foncé à noir

Plastron:

- Articulé, ce qui permet de refermer entièrement la carapace
- Jaune-crème ou brun pâle; marques variables
- Bordure lisse

Autres caractéristiques:

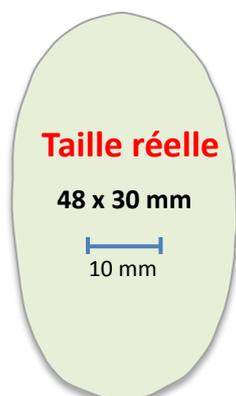
- Trois rayures jaune vif le long de la tête de couleur noire



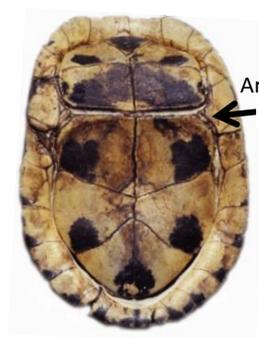
Photos: Chris R. Shepherd/TRAFFIC

Différences entre mâles et femelles:

Mâle	Femelle
Plastron légèrement concave sous l'articulation	Plastron plat sous l'articulation
Queue plus longue et plus épaisse	Queue courte et fine



Cuora amboinensis



Plastron (mâle)

Photo: Dino Shama



Plastron (femelle)

Photo: Dino Shama

Tortue-boîte d'Asie orientale – *Cuora amboinensis*

Tableau A: Paramètres de reproduction	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%) <i>(Valeur 2 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	40 - 69	50	0 - 60	50
Nombre d'œufs par couvée <i>(Valeur 3 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	1 - 6	3	1 - 6	3
Nombre annuel de couvées <i>(Valeur 4 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	1 - 4	1	1 - 4	3
% annuel de femelles reproductrices <i>(Valeur 5 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	20 - 80	65	20 - 60	50
Sex-ratio	1:1 - 1:10	1:2	1:1 – 1:2	1:1

Tableau B: Autres paramètres	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Age à la maturité sexuelle (années)	2 - 4	2,5	?	4,5
Poids à la maturité sexuelle (kg)	0,8 – 1,8	1	?	?
Période de reproduction	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année
Période de ponte	Toute l'année	Voir fourchette	Toute l'année	Novembre - août
Période d'incubation (jours)	60 - 120	88	47 - 100	80
Mortalité la 1^{ère} année (%)	30 - 70	50	?	?
Mortalité après la 1^{ère} année (%)	5 - 10	6	?	?

Antécédents connus en matière d'élevage en captivité

- Activités d'élevage en captivité revendiquées depuis au moins 2004, mais peu d'indices permettent d'affirmer que des quantités commerciales de spécimens élevés en captivité peuvent être produites
- Au Vietnam, certains établissements déclarent produire des spécimens à l'échelle commerciale
- La femelle peut conserver du sperme pendant une année et pondre des œufs viables dans la deuxième année suivant la séparation d'avec le mâle

Indicateurs d'éventuelles fausses déclarations d'élevage en captivité

- Peu voire aucun substrat permettant aux animaux de creuser pour pondre leurs œufs
- Aucun registre d'élevage relatif au cheptel reproducteur adulte
- Aucun étang rempli d'eau pour permettre la reproduction (l'accouplement a lieu dans l'eau)
- Les œufs sont laissés, le temps de l'incubation, dans l'enclos des spécimens adultes. Les œufs risquent d'être endommagés et les nouveau-nés blessés par d'autres adultes, ce qui se traduit par une diminution du nombre de spécimens obtenus.

Hiérémyde d'Annandal – *Heosemys annandalii*

Nom commun:	Hiérémyde d'Annandal
Protection nationale:	
Inscription CITES:	Annexe II
UICN (2000):	En danger
Répartition géographique:	Cambodge, Malaisie, Myanmar, République démocratique lao, Thaïlande, Vietnam

Nouveau-né



Photo: J. Lyons/TRAFFIC

Adulte



Photo: D. Natusch/TRAFFIC



Photo: Sabine Schoppe

Description physique:

Dossière:

- Longueur – Adulte: jusqu'à 50 cm; nouveau-né: 7 cm
- De forme ovale, sans arête sur la partie supérieure
- Généralement de couleur noirâtre



Photo: Sabine Schoppe

Plastron:

- Marques noires irrégulières sur des écailles orange/jaune foncé (pas de stries concentriques)
- Les marques noires augmentent avec l'âge; les animaux les plus âgés peuvent présenter un plastron noir

Autres caractéristiques:

- Tête olive-noirâtre ornée de lignes jaunes très caractéristiques
- Deux saillies pointues à l'extrémité de la mâchoire supérieure

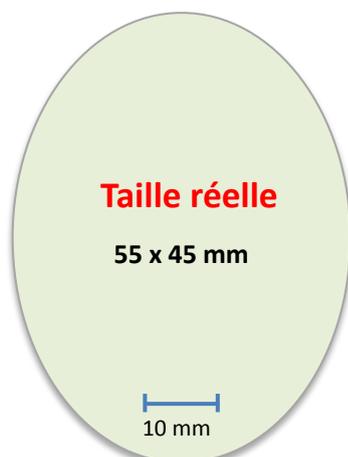
Jeunes:

- Dossière plus arrondie, bombée avec une arête au sommet
- Tête jaune ornée de lignes jaunes
- Ecailles orange sur les pattes

Les petits spécimens peuvent être confondus avec l'espèce *Cyclemys*; vérifier auprès d'un spécialiste.

Différences entre mâles et femelles:

Mâle	Femelle
Plastron légèrement concave	Plastron plat
Queue plus longue et plus épaisse	



Heosemys annandalii

Hiéromyde d'Annandal – *Heosemys annandalii*

Tableau A: Paramètres de reproduction	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%) (Valeur 2 dans le Formulaire d'évaluation initiale)	60 - 80	70	50 - 70	60
Nombre d'œufs par couvée (Valeur 3 dans le Formulaire d'évaluation initiale)	4 - 12	5 - 7	4 - 8	5
Nombre annuel de couvées (Valeur 4 dans le Formulaire d'évaluation initiale)	1 - 2	1	?	?
% annuel de femelles reproductrices (Valeur 5 dans le Formulaire d'évaluation initiale)	50 - 70	60	0 - 40	15
Sex-ratio	1:2 - 3:11	1:2	?	1:1

Tableau B: Autres paramètres	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Age à la maturité sexuelle (années)	Femelle: 3 - 5	Femelle: 4	?	?
Poids à la maturité sexuelle (kg)	Femelle: 3 - 6	Femelle: 4	?	?
Période de reproduction	Octobre - mars	Août - octobre	Toute l'année	Novembre - mars
Période de ponte	Octobre - mars	Décembre - février	Novembre - janvier	Décembre - janvier
Période d'incubation (jours)	70 - 140	120	80 - 140	120
Mortalité la 1 ^{ère} année (%)	5 - 11	9	?	?
Mortalité après la 1 ^{ère} année (%)	6 - 10	7	?	?

Antécédents connus en matière d'élevage en captivité

- Reproduction parfois difficile en l'absence de conditions correctes
- On ignore si l'élevage en captivité est viable à l'échelle commerciale
- Au Vietnam, certains établissements déclarent produire des spécimens à l'échelle commerciale
- On ne sait pas très bien si des spécimens de cette espèce sont produits à des fins de consommation ou pour le commerce des animaux de compagnie

Indicateurs d'éventuelles fausses déclarations d'élevage en captivité

- Peu voire aucun substrat permettant aux animaux de creuser pour pondre leurs œufs
- Aucun registre d'élevage relatif au cheptel reproducteur adulte
- Aucune étendue au sec permettant aux animaux de se cacher sous des branches, des feuilles, de gros rochers, etc.
- Pas de plan d'eau permettant la reproduction
- Œufs laissés, le temps de l'incubation, dans l'enclos des spécimens adultes

Héosémyde géante – *Heosemys grandis*

Nom commun:	Héosémyde géante
Protection nationale:	
Inscription CITES:	Annexe II
UICN (2000):	Vulnérable
Répartition géographique:	Cambodge, Malaisie (péninsule), Myanmar, République démocratique lao, Thaïlande, Vietnam

Nouveau-né



Photo: Kalyar Platt

Juvenile



Photo: Sabine Schoppe



Photo Sabine Schoppe

Adulte



Photo: J. Lyons/TRAFFIC

Description physique:

Dossière:

- Longueur – Adulte: jusqu'à 48 cm; nouveau-né: 4,2 – 6,3 cm
- En général, cinq écailles sur la partie supérieure de la carapace
- Olive foncé ou de brun à noir
- Arête caractéristique de couleur jaune, orange ou marron au sommet de la carapace (très proéminente chez les jeunes)

Plastron:

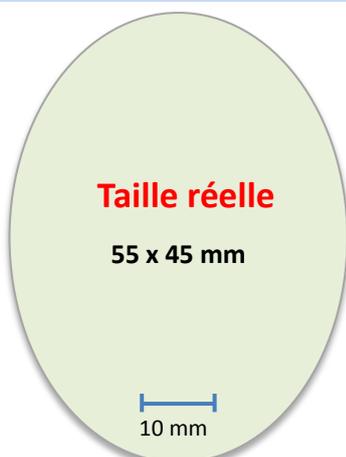
- Jaune à lignes concentriques sombres sur chaque écaille (très proéminentes chez les jeunes)
- Pas d'articulation

Autres caractéristiques:

- Tête allant du vert-grisâtre au brun ornée de points jaunes, orange ou rose (souvent moins marqués avec l'âge)

Différences entre mâles et femelles:

Mâle	Femelle
Plastron légèrement concave	Plastron plat
Queue plus longue et plus épaisse	Queue plus courte



Heosemys grandis



Plastron (mâle)

Photo: J. Lyons/TRAFFIC



Plastron (femelle)

Photo: J. Lyons/TRAFFIC

Héosémyde géante – *Heosemys grandis*

Tableau A: Paramètres de reproduction	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%) <i>(Valeur 2 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	40 - 80	50	50 - 70	60
Nombre d'œufs par couvée <i>(Valeur 3 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	2 - 12	5	1 - 8	4
Nombre annuel de couvées <i>(Valeur 4 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	1 - 2	1	1 - 2	1
% annuel de femelles reproductrices <i>(Valeur 5 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	40 - 90	60	0 - 20	10
Sex-ratio	1:1 - 1:5	1:2	?	1:1

Tableau B: Autres paramètres	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Age à la maturité sexuelle (années)	Femelle: 2 - 5	Femelle: 3,5	Femelle: 6 - 10	Femelle: 6
Poids à la maturité sexuelle (kg)	Femelle: 2 – 3,5	Femelle: 2,3	Femelle: 2,5 – 3,5	Femelle: 3
Période de reproduction	Juin – décembre	Août	Toute l'année	Toute l'année
Période de ponte	Octobre – mars	Janvier	Octobre - décembre	Novembre - décembre
Période d'incubation (jours)	120 - 140	120	80 - 140	110
Mortalité la 1^{ère} année (%)	2 - 10	50	?	?
Mortalité après la 1^{ère} année (%)	2 - 5	2,5	?	?

Antécédents connus en matière d'élevage en captivité

- Reproduction parfois difficile en l'absence de conditions correctes
- On ignore si l'élevage en captivité est viable à l'échelle commerciale
- Au Vietnam, certaines exploitations déclarent produire des spécimens à l'échelle commerciale
- On ne sait pas très bien si des spécimens de cette espèce sont produits à des fins de consommation ou pour le commerce des animaux de compagnie

Indicateurs d'éventuelles fausses déclarations d'élevage en captivité

- Peu voire aucun substrat permettant aux animaux de creuser pour pondre leurs œufs
- Aucun registre d'élevage relatif au cheptel reproducteur adulte
- Aucune étendue au sec permettant aux animaux de se cacher sous des branches, des feuilles, de gros rochers, etc.
- Pas de plan d'eau permettant la reproduction
- Œufs non retirés en vue d'une incubation artificielle. Il convient de retirer les œufs des enclos des spécimens adultes pour éviter qu'ils ne soient endommagés et leur permettre d'éclore.

Trionyx cartilagineux – *Amyda cartilaginea*

Nom commun:	Trionyx cartilagineux
Protection nationale:	
Inscription CITES:	Annexe II
UICN (2000):	Vulnérable
Répartition géographique:	Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie (Sumatra, Java, Kalimantan), République démocratique lao, Inde, Malaisie, Myanmar, Singapour, Thaïlande, Vietnam

Nouveau-né



Photo: D. Natusch

Jeune



Photo: Mark Auliya

Adulte



Photo: M. Cota

Description physique:

Dossière:

- Longueur – Adulte: jusqu'à 83 cm; nouveau-né: 8 cm
- De forme arrondie
- La bordure avant a une texture rugueuse et présente de petites bosses

Plastron:

- Couleur allant du blanc au gris

Autres caractéristiques:

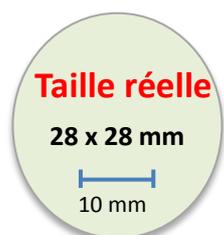
- Points jaunâtres sur la tête et le cou
- Nez en forme de trompe horizontale

Jeunes:

- Taches jaunes sur la dossière. Chez certaines populations, la dossière présentera un motif sombre en forme d'aile sur un fond allant du brun au vert; chez d'autres (voir photo de nouveau-né ci-dessus), elle se caractérisera par des points sombres en forme d'œil encadrés de lignes en pointillé
- Plusieurs arêtes au sommet de la dossière



Photo: Mark Auliya



Amyda cartilaginea

Différences entre mâles et femelles:

Mâle	Femelle
Plastron blanc	Plastron gris
Queue plus longue et plus épaisse	Queue plus courte
Orifice situé près de l'extrémité de la queue	

Trionyx cartilagineux – *Amyda cartilaginea*

Tableau A: Paramètres de reproduction	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%) <i>(Valeur 2 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	50 - 80	65	Inconnu	Inconnu
Nombre d'œufs par couvée <i>(Valeur 3 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	4 - 16	4	4 - 30	14
Nombre annuel de couvées <i>(Valeur 4 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	1 - 5	2	1 - 4	2
% annuel de femelles reproductrices <i>(Valeur 5 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	80 - 100	90	0 - 25	15
Sex-ratio	1:2	1:1 - 1:4	1:1	1:1

Tableau B: Autres paramètres	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Age à la maturité sexuelle (années)	Femelle: 2 – 2,5	Femelle: 2	Femelle: 1 - 2	Femelle: 1,6
Poids à la maturité sexuelle (kg)	Femelle: 1,7 - 4	Femelle: 2,5	?	?
Période de reproduction	Janvier - juin	Février - avril	?	?
Période de ponte	Avril - juillet	Mai - juin	Décembre - février	Décembre - février
Période d'incubation (jours)	70 - 130	90	60 - 145	110
Mortalité la 1^{ère} année (%)	10 - 90	20	Elevée	10 - 70
Mortalité après la 1^{ère} année (%)	1,5 - 2	< 1,5	?	?

Antécédents connus en matière d'élevage en captivité

- Reproduction en captivité réussie depuis au moins le début des années 2000
- Au Vietnam, certaines exploitations déclarent produire des spécimens à l'échelle commerciale mais la capacité de production et la véracité de ces déclarations n'ont pas été démontrées
- D'autres Etats de l'aire de répartition (p. ex. l'Indonésie) affirment qu'il est impossible produire des spécimens en captivité à l'échelle commerciale

Indicateurs d'éventuelles fausses déclarations d'élevage en captivité

- Aucun abri (p. ex. des rondins, des briques, de la tôle ondulée, de la végétation, etc.)
- Peu voire aucun substrat permettant aux animaux de creuser pour pondre leurs œufs
- Aucun registre d'élevage relatif au cheptel reproducteur adulte
- Pas de plan d'eau permettant la reproduction
- Œufs non retirés en vue d'une incubation artificielle. Il convient de retirer les œufs des enclos des spécimens adultes pour éviter qu'ils ne soient endommagés et leur permettre d'éclore.

Tortue à tête jaune – *Indotestudo elongata*

Nom commun:	Tortue à tête jaune
Protection nationale:	
Inscription CITES:	Annexe II
UICN (2000):	En danger
Répartition géographique:	Bangladesh, Cambodge, Inde, Malaisie (péninsule), Myanmar, Népal, République démocratique lao, Thaïlande, Vietnam

Nouveau-né



Photo: C. Beasall/TRAFFIC

Juvenile



Photo: J. Lyons/TRAFFIC

Adulte



Photo: J. Lyons/TRAFFIC

Description physique:

Dossier:

- Longueur – Adulte: jusqu'à 36 cm; nouveau-né: 3,1 – 5,8 cm
- Fortement bombée – vu de côté, le point le plus haut de la dossière correspond à la troisième écaille à partir du sommet
- Marques variables. Fond orange ou allant de l'orange au verdâtre. Peut présenter des marques noires irrégulières

Plastron:

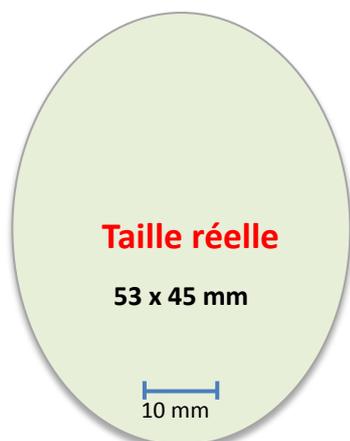
- Marques variables mais les écailles présentent généralement des taches centrées sur fond jaune

Autres caractéristiques:

- Tête jaune
- En période de reproduction, les mâles ont une couleur rosâtre autour des narines et des yeux

Jeunes:

- Dossière plutôt ronde
- Les écailles en bordure de dossière sont en dents de scie
- Plastron de couleur crème



Indotestudo elongata

Différences entre mâles et femelles:

Mâle	Femelle
Plastron légèrement concave	Plastron plat
Queue plus longue et plus épaisse	Queue plus courte
Entaille superficielle en forme de V sur l'écaille du plastron au-dessus de la queue	Entaille profonde en forme de U sur l'écaille du plastron au-dessus de la queue
Plus grands (adultes: au minimum 30 cm)	Plus petites (adultes: 28 cm au maximum)

Tortue à tête jaune – *Indotestudo elongata*

Tableau A: Paramètres de reproduction	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%) <i>(Valeur 2 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	50 - 70	60	50 - 100	70
Nombre d'œufs par couvée <i>(Valeur 3 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	1 - 9	4	1 - 9	4
Nombre annuel de couvées <i>(Valeur 4 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	1 - 3	1	2 - 3	2
% annuel de femelles reproductrices <i>(Valeur 5 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	50 - 70	50	0 - 20	15
Sex-ratio	?	1:2	?	1:1

Tableau B: Autres paramètres	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Age à la maturité sexuelle (années)	Femelle: 2 - 10	Femelle: 5	Femelle: 5 - 8	Femelle: 7
Poids à la maturité sexuelle (kg)	Femelle: 0,8 - 1,5	Femelle: 1,4	Femelle: 1,5 – 2,5	Femelle: 2
Période de reproduction	Juin - décembre	Août	Toute l'année	Mai - août
Période de ponte	Octobre - mai	Décembre - janvier	Toute l'année	Octobre - mars
Période d'incubation (jours)	110 - 190	137	42 - 190	150
Mortalité la 1^{ère} année (%)	4,5 - 10	6,5	20 - 50	30
Mortalité après la 1^{ère} année (%)	2 - 12	5	Faible	Faible

Antécédents connus en matière d'élevage en captivité

- Avec suffisamment de temps investi, cette espèce peut être facilement reproduite en captivité
- Au Vietnam, certaines exploitations déclarent produire des spécimens à l'échelle commerciale
- On ne sait pas très bien si des spécimens de cette espèce sont produits à des fins de consommation, pour le commerce des animaux de compagnie ou pour la médecine traditionnelle

Indicateurs d'éventuelles fausses déclarations d'élevage en captivité

- Aucun abri (p. ex. des rondins, des briques, de la tôle ondulée, de la végétation, etc.)
- Peu voire aucun substrat permettant aux animaux de creuser pour pondre leurs œufs
- Aucun registre d'élevage relatif au cheptel reproducteur adulte
- Aucune étendue au sec permettant aux animaux de se cacher sous des branches, des feuilles, de gros rochers, etc.
- Pas de plan d'eau permettant la reproduction
- Œufs non retirés en vue d'une incubation artificielle. Il convient de retirer les œufs des enclos des spécimens adultes pour éviter qu'ils ne soient endommagés et leur permettre d'éclore.

Tortue-boîte à front jaune – *Cuora galbinifrons*

Nom commun:	Tortue-boîte à front jaune
Protection nationale:	
Inscription CITES:	Annexe I
UICN (2000):	En danger critique
Répartition géographique:	Cambodge, Chine, République démocratique lao, Vietnam

Dossière de
nouveau-né



Plastron de
nouveau-né



Longueur de la dossière: Adulte: jusqu'à 19,8 cm

Tableau A: Paramètres de
reproduction

	Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%)	Inconnu	Inconnu
Nombre d'œufs par couvée	1 - 3	1 - 2
Nombre annuel de couvées	1 - 2	1
% annuel de femelles reproductrices	Inconnu	Inconnu
Sex-ratio	Inconnu	Inconnu

Juvenile



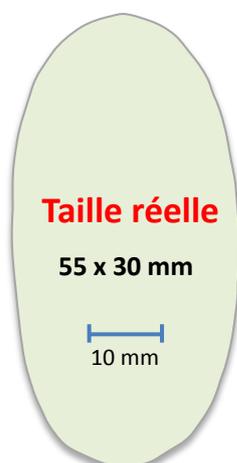
Tableau B: Autres paramètres

Age à la maturité sexuelle (années)	10 - 15	Inconnu
Poids à la maturité sexuelle (kg)	Inconnu	0.8
Période de reproduction	Toute l'année	Toute l'année
Période de ponte	Toute l'année	Avril - juin
Période d'incubation (jours)	65 - 100	75 - 90
Mortalité la 1 ^{ère} année (%)	Inconnu	-
Mortalité après la 1 ^{ère} année (%)	Faible	-

Adulte



Photos: R. Struijk



Cuora galbinifrons bouretti

La tortue boîte à front jaune *Cuora galbinifrons* a effectivement été reproduite en captivité mais on considère que l'espèce est fragile et qu'il est difficile (mais pas impossible) de l'établir et de produire des spécimens de manière régulière en captivité (Buskirk, 1989; de Bruin, 1994; Fiebig & Lehr, 2000; Struijk, 2010).

Tout établissement déclarant élever cet espèce en captivité devra immédiatement faire l'objet d'une inspection et d'un contrôle de sa capacité de production

Héosémyde épineuse – *Heosemys spinosa*

Nom commun:	Héosémyde épineuse
Protection nationale:	
Inscription CITES:	Annexe II
UICN (2000):	En danger
Répartition géographique:	Brunei Darussalam, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, sud du Myanmar, Thaïlande



Dossière de nouveau-né



Plastron de nouveau-né

Longueur de la dossière: Adulte: 22 cm

Tableau A: Paramètres de reproduction	Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%)	0 - 60	44
Nombre d'œufs par couvée	1 - 3	1
Nombre annuel de couvées	1 - 6	1
% annuel de femelles reproductrices	Inconnu	100
Sex-ratio	1:1 – 1:5	1:2



Adulte et juvénile

Tableau B: Autres paramètres

Age à la maturité sexuelle (années)	Inconnu	> 6
Poids à la maturité sexuelle (kg)	Inconnu	>1
Période de reproduction	Toute l'année	Toute l'année
Période de ponte	Toute l'année	Toute l'année
Période d'incubation (jours)	94 - 160	117
Mortalité la 1 ^{ère} année (%)	Inconnu	5
Mortalité après la 1 ^{ère} année (%)	Faible	0

Photos: B. Hughes



Taille réelle

66 x 34 mm

10 mm

Heosemys spinosa

L'héosémyde épineuse *Heosemys spinosa* a été reproduite avec succès en captivité mais uniquement en de rares occasions, par les zoos d'Atlanta, de Knoxville et de Tulsa, par le Durrell Conservation Trust et par l'aquarium du Tennessee. Il est difficile de faire éclore des œufs de manière régulière. L'Indonésie a mis en place un quota de prélèvement dans la nature. Compte tenu du prix modique auquel sont vendus les spécimens et du temps nécessaire pour produire des jeunes en captivité, la plupart des spécimens exportés sont prélevés dans la nature.

Tout établissement déclarant élever cet espèce en captivité devra immédiatement faire l'objet d'une inspection et d'un contrôle de sa capacité de production

Platysterne à grosse tête – *Platysternon megacephalum*

Nom commun:	Platysterne à grosse tête
Protection nationale:	
Inscription CITES:	Annexe I
UICN (2000):	En danger
Répartition géographique:	Cambodge, Chine, Myanmar, République démocratique lao, Thaïlande, Vietnam

Juvénile



Longueur de la dossière: Adulte: 18,5 cm

Tableau A: Paramètres de reproduction	Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%)	-	-
Nombre d'œufs par couvée	1 - 4	1
Nombre annuel de couvées	-	-
% annuel de femelles reproductrices	-	-
Sex-ratio	-	-

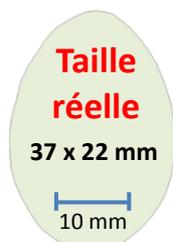
Adulte



Photos Peter Paul van Dijk

Tableau B: Autres paramètres

Age à la maturité sexuelle (années)	5-9	-
Poids à la maturité sexuelle (kg)	-	-
Période de reproduction	-	-
Période de ponte	-	-
Incubation time (days)	-	-
Mortalité la 1 ^{ère} année (%)	Inconnu	-
Mortalité après la 1 ^{ère} année (%)	Faible	-



Platysternon megacephalum

Note: la forme des œufs de cette espèce ressemble à celle des œufs d'oiseau.

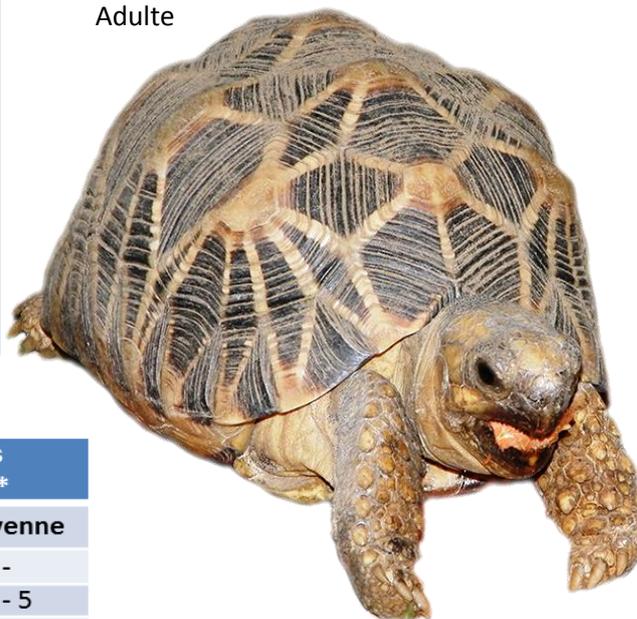
La reproduction en captivité du platysterne à grosse tête *Platysternon megacephalum* est difficile. Plusieurs zoos et autres établissements n'ont pas réussi à faire se reproduire l'espèce plusieurs années d'affilée. Les tentatives réussies semblent révéler que l'espèce a un faible potentiel annuel de reproduction (taille des couvées de quatre œufs au maximum, âge de la maturité sexuelle situé entre cinq et neuf ans) et, en captivité, a des besoins spécifiques en termes d'habitat.

Tout établissement déclarant élever cet espèce en captivité devra immédiatement faire l'objet d'une inspection et d'un contrôle de sa capacité de production

Tortue étoilée de Birmanie – *Geochelone platynota*

Nom commun:	Tortue étoilée de Birmanie
Protection nationale:	
Inscription CITES:	Annexe I
UICN (2000):	En danger critique
Répartition géographique:	Myanmar

Adulte



Longueur de la dossière: Adulte: jusqu'à 26 cm

Tableau A: Paramètres de reproduction	Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%)	-	-
Nombre d'œufs par couvée	1 - 10	4 - 5
Nombre annuel de couvées	1 - 4	-
% annuel de femelles reproductrices	-	-
Sex-ratio	1:1 - 1:4	1:2

Nouveau-né



Tableau B: Autres paramètres

Age à la maturité sexuelle (années)	7 – 15	>7
Poids à la maturité sexuelle (kg)	0,9 – 2,0	1,0
Période de reproduction	Juin – septembre	-
Période de ponte	Octobre – février	90 - 120 jours après l'accouplement
Période d'incubation (jours)	172 - 251	197
Mortalité la 1 ^{ère} année (%)	Inconnu	-
Mortalité après la 1 ^{ère} année (%)	Faible	-

Photos: Kalyar Platt



Geochelone platynota

La tortue étoilée de Birmanie *Geochelone platynota* se reproduit facilement en captivité à condition d'être bien soignée. Au Myanmar, plusieurs établissements d'élevage en captivité (à des fins non commerciales) sont gérés par le Département des forêts dans les jardins zoologiques de Yadanabon, Minzontaung et Shwe Settaw, et dans les sanctuaires de vie sauvage de Lawkanandar. Les populations et sous-populations sauvages de cette espèce sont d'une taille très restreinte et sensibles aux prélèvements excessifs.

Tout établissement déclarant élever cet espèce en captivité devra immédiatement faire l'objet d'une inspection et d'un contrôle de sa capacité de production

Œufs de pythons

Placez les œufs de pythons à côté de ces représentations pour les comparer



Pythons à queue courte – *Python brongersmai*, *P. breitensteini*, *P. curtus*

Tout récemment, on considérait que ces trois espèces n'en formaient qu'une: *Python curtus*, le python à queue courte ou python malais. Elles sont très proches et il conviendra de faire appel à un spécialiste pour les identifier précisément.

Nom scientifique	<i>Python brongersmai</i>	<i>Python breitensteini</i>	<i>Python curtus</i>
Nom anglais	Blood Python Brongersma's Short-tailed Python	Bornean Short-tailed Python	Sumatran Short-tailed Python
Nom local			
Protection nationale			
Inscription CITES	Annexe II	Annexe II	Annexe II
UICN	Préoccupation mineure (2012)	Préoccupation mineure (2012)	Non évaluée
Répartition géographique	Indonésie (Est de Sumatra); Malaisie (péninsule); Sud de la Thaïlande	Brunei Darussalam; Indonésie (Kalimantan); Malaisie (Sabah, Sarawak)	Indonésie (Ouest de Sumatra)

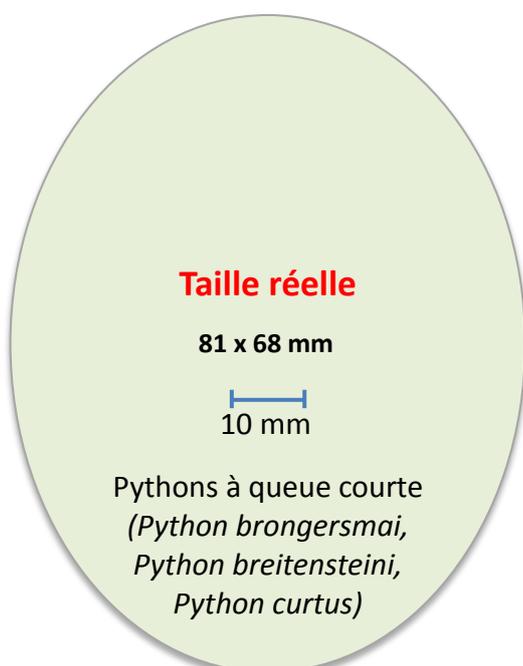
Description physique:

Adulte:

- Taille maximum – *P. brongersmai*: 260 cm, *P. breitensteini* et *P. curtus*: SVL d'environ 200 cm
- Couleur et motifs – marron foncé avec des taches brunes qui s'atténuent avec l'âge

Nouveau-né:

- Taille – SVL de 30cm en moyenne; poids: 25 – 40 g
- Couleur et motifs – de marron clair à jaune avec des taches brun foncé



Nouveau-né



Adulte



Photos: D. Natusch

Pythons à queue courte – *Python brongersmai*, *P. breitensteini*, *P. curtus*

Tableau A: Paramètres de reproduction

	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%) <i>(Valeur 2 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	0 - 100	90	0 - 100	95
Nombre d'œufs par couvée <i>(Valeur 3 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	10 - 33	12	8 - 30	15
Nombre annuel de couvées <i>(Valeur 4 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	1	1	1	1
% annuel de femelles reproductrices <i>(Valeur 5 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	70 - 90	80	50 - 90	70
Sex-ratio	1:2 - 1:11	1:2	1:1 - 1:2	1:1

Tableau B: Autres paramètres

	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
SVL à la maturité sexuelle (cm)	Non mesuré	Femelle: 130 Mâle: 100	Inconnu	Femelle: 100 - 150 Mâle: 95 - 120
Période de reproduction	Toute l'année	Juin - septembre	Novembre - mars	Novembre - mars
Période de ponte	Toute l'année	Octobre - janvier	Décembre - mai	Décembre - mai
Période d'incubation (jours)	59 - 70	60	55 - 65	62
Mortalité la 1^{ère} année (%)	0 - 5	1	0 - 5	1
Mortalité après la 1^{ère} année (%)	Faible	0	Faible	Faible

Antécédents connus en matière d'élevage en captivité

- Reproduits avec succès en captivité depuis au moins le début des années 1980
- Reproduction fréquente dans des conditions d'élevage adaptées
- Il ne semble pas que cette espèce soit élevée en captivité compte tenu de la faible valeur de sa peau en comparaison avec d'autres espèces, plus grandes, de pythons
- Bien qu'extrêmement difficiles à distinguer, *P. breitensteini*, *P. brongersmai* et *P. curtus* ont des besoins identiques en termes d'élevage

Indicateurs d'éventuelles fausses déclarations d'élevage en captivité

- Saleté des enclos
- Absence d'ouvertures d'aération dans les enclos
- Présence d'importantes cicatrices et de parasites sur le corps des animaux
- Aucun registre d'élevage
- Exploitant incapable de présenter des coquilles d'œufs/de montrer des couvées en période de reproduction

Python molure de Birmanie – *Python molurus bivittatus*

Nom commun:	Python molure de Birmanie
Protection nationale au Vietnam:	Décret n° 82/2006/ND-CP
Inscription CITES:	Annexe II
UICN (2012):	Vulnérable
Répartition géographique:	Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie (à l'exception de la Nouvelle-Guinée), Malaisie, Myanmar, Népal, République démocratique lao, Thaïlande, Timor-Leste, Vietnam

Juvénile



Adulte

Photos: D. Natusch

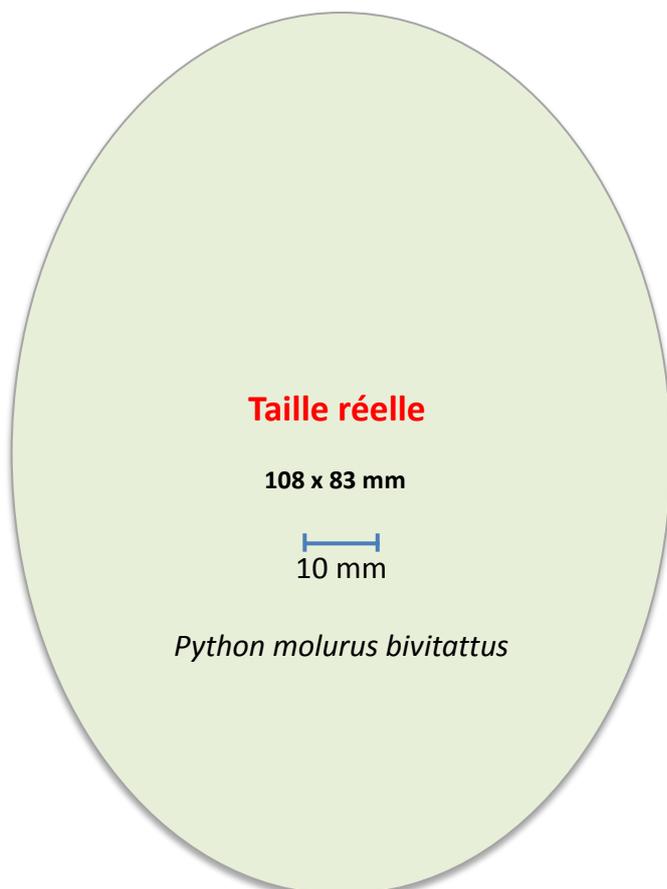
Description physique:

Adulte:

- Taille – SVL de 307 cm en moyenne (574 cm au maximum)
- Couleur et motifs – fond gris et blanc recouvert de taches jaunes et du brun foncé au marron

Nouveau-né:

- Taille – SVL de 50 – 60 cm; poids: 92 – 140 g
- Couleur et motifs – identiques à ceux des adultes mais couleurs plus vives



Python molure de Birmanie – *Python molurus bivittatus*

Tableau A: Paramètres de reproduction	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%) <i>(Valeur 2 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	0 - 100	80	0 - 100	80
Nombre d'œufs par couvée <i>(Valeur 3 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	12 - 70	33	10 - 70	30
Nombre annuel de couvées <i>(Valeur 4 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	1	1	1	1
% annuel de femelles reproductrices <i>(Valeur 5 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	70 - 90	80	50 - 90	80
Sex-ratio	1:2 - 1:11	1:2	1:1 – 1:10	1:2

Tableau B: Autres paramètres	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
SVL à la maturité sexuelle (cm)	?	> 200	?	Femelle: 230 Mâle: 150
Période de reproduction	Octobre - janvier	Voir fourchette	?	Octobre - janvier
Période de ponte	Février – avril	Voir fourchette	Novembre - avril	Voir fourchette
Période d'incubation (jours)	55 - 64	58	60 - 80	80
Mortalité la 1^{ère} année (%)	5 - 30	10	0 - 50	10
Mortalité après la 1^{ère} année (%)	0 - 5	1	Très faible	Très faible

Antécédents connus en matière d'élevage en captivité

- Reproduit avec succès en captivité depuis au moins le début des années 1980
- Reproduction fréquente dans des conditions d'élevage adaptées
- Des établissements réussissent à produire des spécimens en captivité pour commercialiser leur peau en Chine, en Thaïlande et au Vietnam

Indicateurs d'éventuelles fausses déclarations d'élevage en captivité

- Saleté des enclos
- Absence d'ouvertures d'aération dans les enclos
- Présence d'importantes cicatrices et de parasites sur le corps des animaux
- Aucun registre d'élevage
- Exploitant incapable de présenter des coquilles d'œufs/de montrer des couvées en période de reproduction

Python réticulé – *Python (Broghammerus) reticulatus*

Nom commun:	Python réticulé
Protection nationale:	
Inscription CITES:	Annexe II
UICN:	Non évaluée
Répartition géographique:	Bangladesh, Cambodge, Inde, Inde du Nord, Indonésie (à l'exception de la Nouvelle-Guinée), Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique lao, Thaïlande, Timor-Leste, Vietnam

Juvénile



Adulte



Photos: D. Natusch

Description physique:

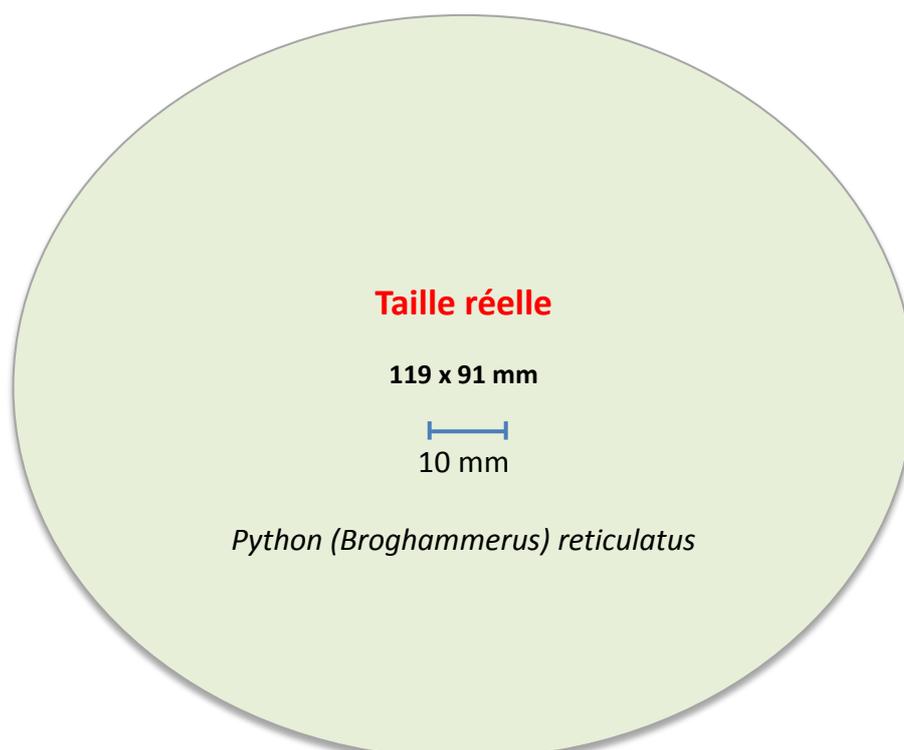
Adulte:

- Taille – SVL de 400 cm en moyenne (750 cm au maximum)
- Couleur et motifs – fond allant du gris au marron avec des losanges jaunes, blancs et noirs

Nouveau-né:

- Taille – SVL de 60 – 80 cm en moyenne; poids: 100 – 140 g
- Couleur et motifs – identique à ceux des adultes mais couleurs plus vives

L'œuf du python réticulé est le plus gros de toutes les espèces de serpent



Python réticulé – *Python (Broghammerus) reticulatus*

Tableau A: Paramètres de reproduction

	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%) <i>(Valeur 2 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	0 - 100	75	0 - 100	80
Nombre d'œufs par couvée <i>(Valeur 3 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	10 - 100	30	10 - 100	30
Nombre annuel de couvées <i>(Valeur 4 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	1	1	1	1
% annuel de femelles reproductrices <i>(Valeur 5 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	70 - 90	80	50 - 90	80
Sex-ratio	1:2 – 1:10	1:2	1:2 – 1:5	1:2

Tableau B: Autres paramètres

	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
SVL à la maturité sexuelle (cm)	Voir fourchette	> 200	?	Femelle: 240 Mâle: 170
Période de reproduction	Octobre - janvier	Voir fourchette	Mai - janvier	Voir fourchette
Période de ponte	Février - avril	Voir fourchette	Novembre - avril	Voir fourchette
Période d'incubation (jours)	55 - 65	60	55 - 100	80
Mortalité la 1^{ère} année (%)	5 - 30	20	0 - 20	10
Mortalité après la 1^{ère} année (%)	0 - 2	< 1,5	Très faible	Très faible

Antécédents connus en matière d'élevage en captivité

- Reproduit avec succès en captivité depuis au moins le début des années 1990
- Reproduction fréquente dans des conditions d'élevage adaptées
- Des établissements réussissent à produire des spécimens en captivité pour commercialiser leur peau en Thaïlande et au Vietnam

Indicateurs d'éventuelles fausses déclarations d'élevage en captivité

- Saleté des enclos
- Absence d'ouvertures d'aération dans les enclos
- Présence d'importantes cicatrices et de parasites sur le corps des animaux
- Aucun registre d'élevage
- Exploitant incapable de présenter des coquilles d'œufs/de montrer des couvées en période de reproduction

Python améthyste – *Morelia amethystina*

Nom commun:	Python améthyste
Protection nationale:	
Inscription CITES:	Annexe II
UICN (2010):	Préoccupation mineure
Répartition géographique:	Australie, Indonésie (uniquement dans les provinces de Papouasie occidentale, de Papouasie et des Moluques), Papouasie-Nouvelle-Guinée

Jeune



Adulte



Photos: D. Natusch

Description physique:

Adulte:

- Taille – SVL de 350 cm en moyenne (500 cm au maximum)
- Couleur et motifs – brun clair à brun foncé ou olive avec un motif en zigzag allant du marron foncé au noir. Dessous de couleur blanche ou crème

Nouveau-né:

- Taille – SVL de 60 – 70 cm en moyenne; poids: 25 – 70 g
- Couleur et motifs – rouge foncé à orange

Taille réelle

74 x 55 mm



10 mm

Python amethystina

Python améthyste – *Morelia amethystina*

Tableau A: Paramètres de reproduction	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%) <i>(Valeur 2 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	0 - 100	90	0 - 100	80
Nombre d'œufs par couvée <i>(Valeur 3 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	5 - 19	16	5 - 20	12
Nombre annuel de couvées <i>(Valeur 4 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	1	1	1	1
% annuel de femelles reproductrices <i>(Valeur 5 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	Inconnu	Inconnu	50 - 90	50
Sex-ratio	1:1	1:1	1:1	1:1

Tableau B: Autres paramètres	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
SVL à la maturité sexuelle (cm)	Non mesuré	Inconnu	Inconnu	Femelle: 180+ Mâle: 128+
Période de reproduction	Toute l'année	Juin - août	Mai - septembre	Juin - septembre
Période de ponte	Toute l'année	Octobre - janvier	Octobre - décembre	Octobre - décembre
Période d'incubation (jours)	65 - 100	70	50 - 100	65
Mortalité la 1 ^{ère} année (%)	0 - 10	5	0 - 10	10
Mortalité après la 1 ^{ère} année (%)	Très faible	Faible	Très faible	Très faible

Antécédents connus en matière d'élevage en captivité

- Reproduit avec succès en captivité depuis au moins le début des années 1980
- Reproduction fréquente dans des conditions d'élevage adaptées
- Elevé à des fins commerciales dans des établissements d'Indonésie. Ce pays continue néanmoins néanmoins d'autoriser le prélèvement de spécimens sauvages au titre d'un système de quotas. Compte tenu de leur facilité de prélèvement et de leur rentabilité, la plupart des spécimens exportés d'Indonésie sont prélevés dans la nature

Indicateurs d'éventuelles fausses déclarations d'élevage en captivité

- Saleté des enclos
- Absence de branches et/ou de perchoirs
- Absence d'ouvertures d'aération dans les enclos
- Présence d'importantes cicatrices et de parasites sur le corps des animaux
- Aucun registre d'élevage
- Exploitant incapable de présenter des coquilles d'œufs/de montrer des couvées en période de reproduction

Python tapis – *Morelia spilota*

Nom commun:	Python tapis
Protection nationale:	
Inscription CITES:	Annexe II
UICN (2010):	Préoccupation mineure
Répartition géographique:	Australie, Indonésie (uniquement dans les provinces de Papouasie occidentale, de Papouasie et des Moluques), Papouasie-Nouvelle-Guinée

Nouveau-né



Jeune



Adulte



Photos: N. Mutton

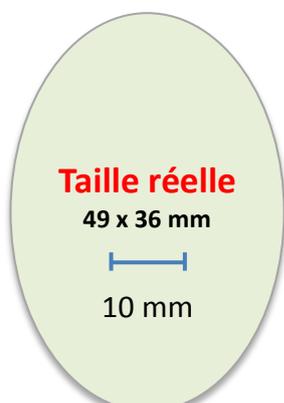
Description physique:

Adulte:

- Taille – SVL de 250 cm en moyenne
- Couleur et motifs – bandes foncées variables sur fond allant du beige clair au rouge/à l'orange

Nouveau-né:

- Taille – SVL de 40 cm en moyenne; poids: 24 – 35 g
- Couleur et motifs – du rouge brique au jaune avec des bandes allant du rouge pâle au noir



Morelia spilota



Photo: J. Lyons

Coquilles d'œufs de
python tapis

Python tapis
à l'éclosion

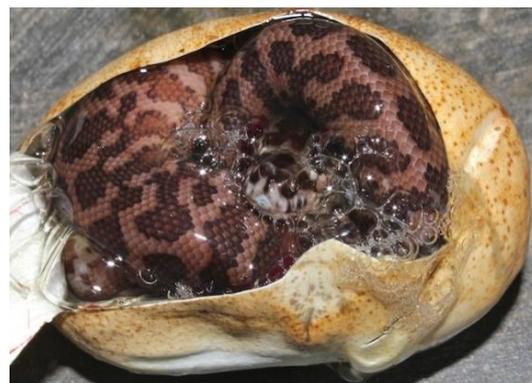


Photo: D. Natusch

Python tapis – *Morelia spilota*

Tableau A: Paramètres de reproduction	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%) <i>(Valeur 2 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	0 - 100	95	0 - 100	95
Nombre d'œufs par couvée <i>(Valeur 3 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	10 - 30	17	5 - 33	18
Nombre annuel de couvées <i>(Valeur 4 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	1	1	1	1
% annuel de femelles reproductrices <i>(Valeur 5 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	Inconnu	Inconnu	50 - 90	70
Sex-ratio	1:1	1:1	1:1 - 1:5	1:1

Tableau B: Autres paramètres	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
SVL à la maturité sexuelle (cm)	Non mesuré	Inconnu	Inconnu	Femelle: 121+ Mâle: 91 - 121
Période de reproduction	Toute l'année	Juin - juillet	Mai - septembre	Juillet - août
Période de ponte	Novembre - janvier	Octobre - janvier	Novembre - janvier	Novembre - janvier
Période d'incubation (jours)	50 - 67	55	52 - 55	55
Mortalité la 1 ^{ère} année (%)	0 - 10	5	0 - 10	3
Mortalité après la 1 ^{ère} année (%)	Très faible	Faible	Très faible	Très faible

Antécédents connus en matière d'élevage en captivité

- Couramment reproduits en captivité sans grand effort
- Des établissements d'Indonésie élèvent l'espèce à des fins commerciales. L'Indonésie autorisant les prélèvements dans la nature au titre d'un système de quotas et les spécimens sauvages revenant moins cher que les animaux élevés en captivité, la plupart des pythons tapis exportés d'Indonésie sont prélevés dans la nature

Indicateurs d'éventuelles fausses déclarations d'élevage en captivité

- Saleté des enclos
- Absence de branches et/ou de perchoirs
- Absence d'ouvertures d'aération dans les enclos
- Présence d'importantes cicatrices et de parasites sur le corps des animaux
- Aucun registre d'élevage
- Exploitant incapable de présenter des coquilles d'œufs/de montrer des couvées en période de reproduction

Python arboricole vert australien – *Morelia viridis*

Nom commun:	Python arboricole vert australien
Protection nationale:	
Inscription CITES:	Annexe II
UICN (2010):	Préoccupation mineure
Répartition géographique:	Australie, Indonésie (uniquement dans les provinces de Papouasie occidentale, de Papouasie et des Moluques), Papouasie-Nouvelle-Guinée

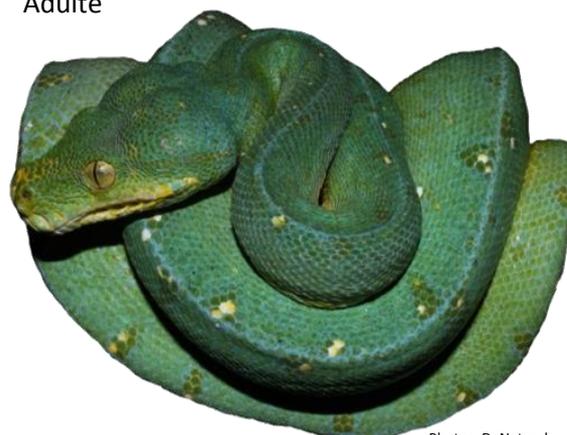
Nouveau-né



Jeune



Adulte



Photos: D. Natusch

Description physique:

Adulte:

- Taille - SVL de 140 cm en moyenne (< 200 cm au maximum)
- Couleur et motifs – le plus souvent vert vif mais sa couleur varie fortement au sein d'établissements cherchant à obtenir des mutations de couleur précises dont le bleu, le jaune, le noir ou le blanc

Nouveau-né:

- Taille – SVL de 30 cm en moyenne; poids: 8 – 15 g
- Couleur et motifs – jaune banane, rouge brique, marron. Prend sa couleur d'adulte lorsque sa SVL atteint 70 cm environ



Coquilles d'œufs de Python arboricole vert australien

Photo: J. Lyons

Taille réelle

39 x 28 mm

10 mm

Morelia viridis

Python arboricole vert australien – *Morelia viridis*

Tableau A: Paramètres de reproduction	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%) <i>(Valeur 2 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	0 - 100	78	0 - 100	80
Nombre d'œufs par couvée <i>(Valeur 3 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	7 - 31	16	12 - 39	16
Nombre annuel de couvées <i>(Valeur 4 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	1	1	1	1
% annuel de femelles reproductrices <i>(Valeur 5 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	50 - 90	70	50 - 90	80
Sex-ratio	1:1	1:1 - 1:3	1:1	1:1

Tableau B: Autres paramètres	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
SVL à la maturité sexuelle (cm)	Non mesuré	Inconnu	Inconnu	Femelle: 112 Mâle: 91
Période de reproduction	Toute l'année	Août - novembre	Toute l'année	Juin - septembre
Période de ponte	Toute l'année	Novembre - janvier	Toute l'année	Octobre - janvier
Période d'incubation (jours)	45 - 61	52	45 - 50	52
Mortalité la 1^{ère} année (%)	5 - 20	10	5 - 20	10
Mortalité après la 1^{ère} année (%)	0 - 2	1	0 - 2	1

Antécédents connus en matière d'élevage en captivité

- Reproduit avec succès en captivité depuis au moins le début des années 1980
- Reproduction fréquente dans des conditions d'élevage adaptées
- Elevé avec succès dans des établissements d'Indonésie; néanmoins, compte tenu de leur facilité de prélèvement, la plupart des spécimens exportés d'Indonésie sont prélevés dans la nature

Indicateurs d'éventuelles fausses déclarations d'élevage en captivité

- Saleté des enclos
- Absence de branches et/ou de perchoirs
- Absence d'ouvertures d'aération dans les enclos
- Présence d'importantes cicatrices et de parasites sur le corps des animaux
- Aucun registre d'élevage
- Exploitant incapable de présenter des coquilles d'œufs/de montrer des couvées en période de reproduction

Python de Boelen – *Morelia boeleni*

Nom commun:	Python de Boelen
National Protection:	
Inscription CITES:	Annexe II
UICN:	Non évaluée
Répartition géographique:	Indonésie (uniquement dans les provinces de Papouasie occidentale, de Papouasie et des Moluques), Papouasie-Nouvelle-Guinée



SVL: adulte: jusqu'à 250 cm; nouveau-né: 55 cm

Tableau A: Paramètres de reproduction	Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%)	0 - 100	90
Nombre d'œufs par couvée	8 - 29	14
Nombre annuel de couvées	1	1
% annuel de femelles reproductrices	Très faible	Très faible
Sex-ratio	1:1	1:1

Tableau B: Autres paramètres

SVL à la maturité sexuelle (cm)	Inconnu	Inconnu
Période de reproduction	Toute l'année	Toute l'année
Période de ponte	Décembre - janvier	
Période d'incubation (jours)	55 - 87	70
Mortalité la 1 ^{ère} année (%)	Inconnu	Faible
Mortalité après la 1 ^{ère} année (%)	Très faible	Très faible

Juvénile

La reproduction en captivité du python de Python *Morelia boeleni* se révèle extrêmement difficile. L'Indonésie déclare néanmoins régulièrement exporter des spécimens élevés en captivité. Or, moins de dix tentatives de reproduction en captivité de spécimens de cette espèce auraient réussi dans le monde.

Tout établissement déclarant élever cet espèce en captivité devra immédiatement faire l'objet d'une inspection et d'un contrôle de sa capacité de production

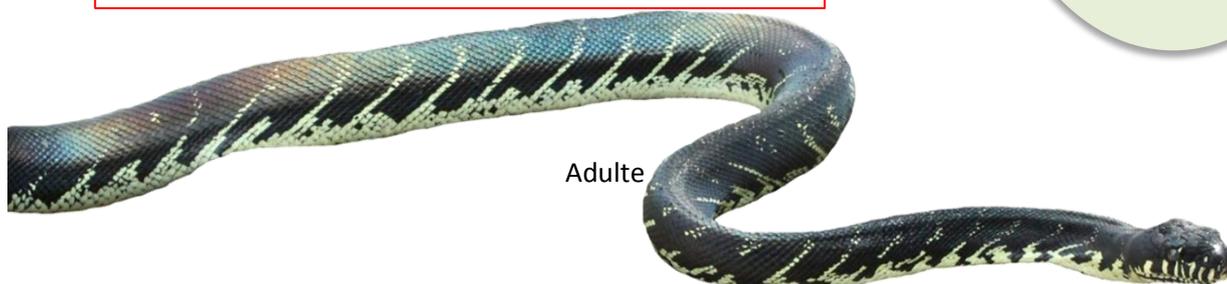
Taille réelle

66 x 51 mm



10 mm

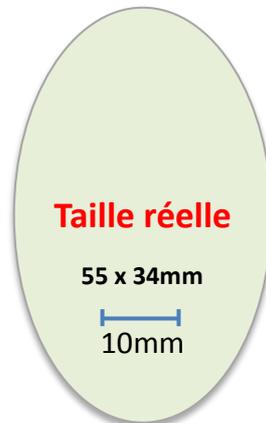
Python boeleni



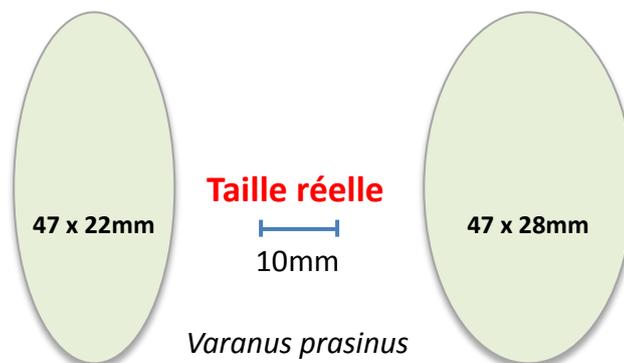
Adulte

Œufs de varans

Placez les œufs de varans à côté de ces représentations pour les comparer



Varanus melinus



Varanus prasinus

Forme de l'œuf
juste après la
ponte

Forme de l'œuf
juste avant
l'éclosion

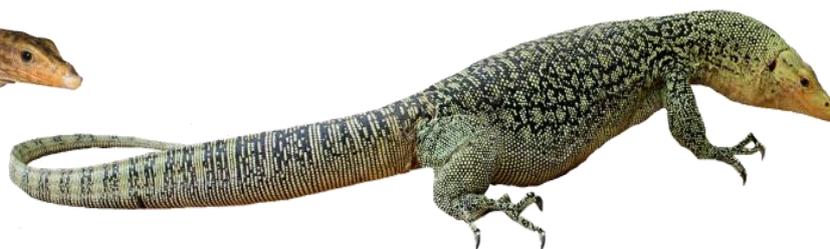
Varan jaune coing – *Varanus melinus*

Nom commun:	Varan jaune coing
Protection nationale en Indonésie :	Non protégée
Inscription CITES:	Annexe II
UICN:	Non évaluée
Répartition géographique:	Indonésie (îles de Mangole, Taliabu, Sanana, Bowokan et Banggai)

Nouveau-né



Adulte



Photos: J. Lyons/TRAFFIC

Description physique:

Adulte:

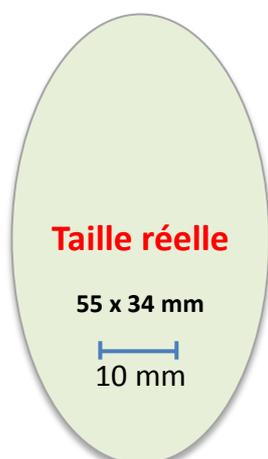
- Taille - SVL de 50 cm en moyenne
- Couleur et motifs – fond jaune orné d'un motif réticulé sur le corps, le cou, les pattes et la base de la queue

Nouveau-né:

- Taille – SVL de 11 cm en moyenne; poids: 41 – 55 g
- Couleur et motifs – couleur sombre sur la tête cédant progressivement la place à un fond jaune

Différences entre mâles et femelles:

Mâle	Femelle
Renflement à la naissance de la queue	No bulge at base of tail
Taille plus grande (SVL de 50 cm)	Taille plus petite (SVL de 40 cm)



Varanus melinus

Varan jaune coing – *Varanus melinus*

Tableau A: Paramètres de reproduction	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%) <i>(Valeur 2 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	70 - 100	85	0 - 50	20
Nombre d'œufs par couvée <i>(Valeur 3 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	5 - 12	8	2 - 12	8
Nombre annuel de couvées <i>(Valeur 4 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	1 - 2	1	1 - 2	1
% annuel de femelles reproductrices <i>(Valeur 5 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Sex-ratio	1:1	1:1	1:1	1:1

Tableau B: Autres paramètres	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
SVL à la maturité sexuelle (cm)	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Période de reproduction	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année
Période de ponte	Toute l'année	Août - avril	Juin - septembre	Inconnu
Période d'incubation (jours)	150 - 192	100	164 - 192	Inconnu
Mortalité la 1 ^{ère} année (%)	0 - 10	5	Inconnu	Modérée
Mortalité après la 1 ^{ère} année (%)	< 1	1	Inconnu	Faible

Antécédents connus en matière d'élevage en captivité

- Premiers spécimens F2 reproduits avec succès en 2009 à l'aquarium du zoo de Cologne
- Reproduction difficile même dans des conditions qui semblent adaptées
- En dépit de copulations et de pontes fréquentes, il est souvent difficile d'obtenir des œufs fécondés
- Reproduction réussie dans des établissements indonésiens. Néanmoins, compte tenu de leur facilité de prélèvement et de la difficulté d'élever des spécimens en captivité, la plupart des spécimens exportés d'Indonésie sont prélevés dans la nature

Indicateurs d'éventuelles fausses déclarations d'élevage en captivité

- Saleté des enclos
- Absence de branches et/ou de perchoirs
- Absence d'ouvertures d'aération dans les enclos
- Présence d'importantes cicatrices et de parasites sur le corps des animaux
- Aucun registre d'élevage
- Exploitant incapable de présenter des coquilles d'œufs/de montrer des couvées en période de reproduction

Varan émeraude – *Varanus prasinus*

Nom commun:	Varan émeraude
Protection nationale:	
Inscription CITES:	Annexe II
UICN:	Non évaluée
Répartition géographique:	Australie, Indonésie (uniquement dans les provinces de Papouasie occidentale, de Papouasie et des Moluques), Papouasie-Nouvelle-Guinée

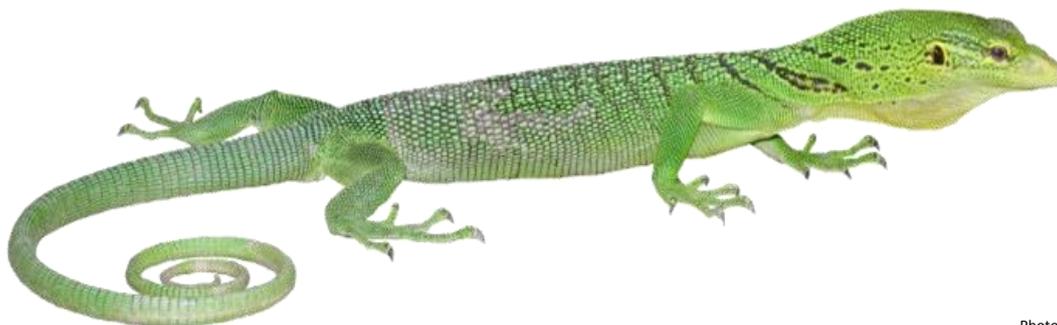


Photo: J. Lyons

Description physique:

Adulte:

- Taille - SVL de 80 cm en moyenne (100 cm au maximum)
- Couleur et motifs – vert clair à émeraude avec des lignes noires transversales sur le dos allant de l'arrière du cou à la queue

Nouveau-né:

- Taille – SVL de 8 – 10 cm en moyenne; poids: 8 – 12 g
- Couleur et motifs – identiques à ceux des adultes

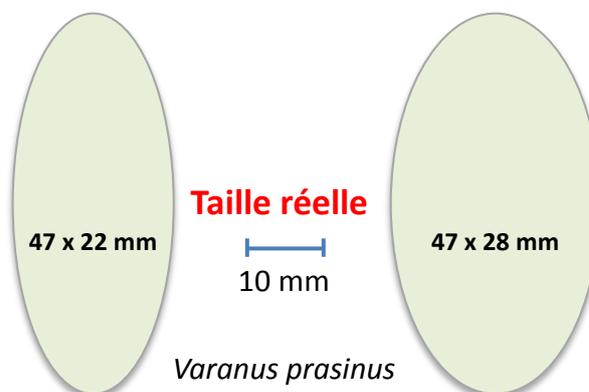
Différences entre mâles et femelles:

Mâle	Femelle
Renflement à la naissance de la queue	Pas de renflement à la naissance de la queue
Taille plus grande	Taille plus petite



Œufs de *V. prasinus*

Photo: J. Lyons



Forme de l'œuf
juste après la
ponte

Forme de l'œuf
juste avant
l'éclosion

Varan émeraude – *Varanus prasinus*

Tableau A: Paramètres de reproduction	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
Taux d'éclosion (%) <i>(Valeur 2 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	70 - 100	85	0 - 50	25
Nombre d'œufs par couvée <i>(Valeur 3 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	2 - 10	7	3 - 7	5
Nombre annuel de couvées <i>(Valeur 4 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	1 - 3	2	1 - 3	2
% annuel de femelles reproductrices <i>(Valeur 5 dans le Formulaire d'évaluation initiale)</i>	Inconnu	Inconnu	40 - 80	60
Sex-ratio	1:1	1:1 – 1:2	1:1 - 1:5	1:2.5

Tableau B: Autres paramètres	Informations de plusieurs établissements déclarant élever des animaux en captivité		Informations scientifiques*	
	Fourchette	Moyenne	Fourchette	Moyenne
SVL à la maturité sexuelle (cm)	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Période de reproduction	Toute l'année	Toute l'année	Inconnu	Inconnu
Période de ponte	Toute l'année	Août - mai	Toute l'année	Toute l'année
Période d'incubation (jours)	144 - 160	150	150 - 206	164
Mortalité la 1 ^{ère} année (%)	0 - 10	5	10 - 30	30
Mortalité après la 1 ^{ère} année (%)	< 1	1	0 - 10	10

Antécédents connus en matière d'élevage en captivité

- Reproduction en captivité assez facile mais irrégulière
- Reproduction réussie dans des établissements indonésiens. Néanmoins, compte tenu des efforts nécessaires pour élever des spécimens de cette espèce et de leur facilité de prélèvement, la plupart des spécimens exportés d'Indonésie sont prélevés dans la nature
- Obtenir des œufs fécondés est généralement difficile
- Les conditions d'élevage sont très proches de celles des varans arboricoles commercialisés, à savoir *V. beccarii*, *V. boehmei*, *V. kordensis*, *V. macraei* et *V. reisingeri*

Indicateurs d'éventuelles fausses déclarations d'élevage en captivité

- Enclos d'une très grande saleté
- Absence de branches et/ou de perchoirs
- Absence d'ouvertures d'aération dans les enclos
- Présence d'importantes cicatrices et de parasites sur le corps des animaux
- Aucun registre d'élevage
- Exploitant incapable de présenter des coquilles d'œufs/de montrer des couvées en période de reproduction

Références

Tortues d'eau douce et tortues terrestres:

Cuora amboinensis

- Auliya, M. (2007). *An identification guide to the tortoises and freshwater turtles of Brunei Darussalam, Indonesia, Malaysia, Papua New Guinea, Philippines, Singapore and Timor Leste*. TRAFFIC Southeast Asia, Petaling Jaya, Malaysia.
- Bartlett, R.D., Bartlett, P.P. (2001). *Box turtles: reptile and amphibian keeper's guide series reptile keeper's guides*. Barron's Educational Series, USA. 48 pp.
- Highfield, A.C. (1996). *Practical Encyclopedia of Keeping and Breeding Tortoises and Freshwater Turtles*. Gomer Press, Wales. 295 pp.
- Liat, L.B., Das, I. (1999). *Turtles of Borneo and Peninsular Malaysia*. Natural History Publications (Borneo), Kota Kinabalu. 168 pp.
- Mudde, P.M. (1999). Breeding the Amboina Box Turtle *Cuora amboinensis* kamaroma. *Reptilia* 9:60-64.
- Paul, R.C., Reimer, D.N., Nicol, E.B. (1982). Malayan box turtle *Cuora amboinensis* (Daudin 1802). Turtle Trust Occasional Paper. 2 pp.
- Predicow, G. (1985). Langjährige Erfahrungen bei der Pflege von *Cuora amboinensis* (Daudin). *Herpetofauna* 7(37):6-14.
- Saxena, A. (1994). Captive husbandry of the Malayan box turtle (*Cuora amboinensis*) from the Nicobar Islands. *Hamadryad* 19:93-94.
- Schoppe, S. (2008). *Science in CITES: The biology and ecology of the South East Asian Box Turtle Cuora amboinensis and its local uses and trade in Malaysia*. TRAFFIC Southeast Asia Technical Report, Kuala Lumpur, Malaysia.
- Schoppe, S. (2009). *Status, trade dynamics and management of the Southeast Asian Box Turtle Cuora amboinensis in Indonesia*. TRAFFIC Southeast Asia, Kuala Lumpur, Malaysia.
- Schoppe, S., Das, I. (2011). *Cuora amboinensis* (Riche in Daudin 1801) – Southeast Asian Box Turtle. *Chelonian Research Monographs* 5:053.1–053.13.
- Whitaker, R., Andrews, H.V. (1997). Captive breeding of Indian turtles and tortoises at the Centre for Herpetology/Madras Crocodile Bank. In: Van Abbema, J. (Eds) *Proceedings: Conservation, Restoration, and Management of Tortoises and Turtles – An International Conference July 1993*, 166-170 pp. New York Turtle and Tortoise Society, New York.

Heosemys annandalii

- Auliya, M. (2007). *An identification guide to the tortoises and freshwater turtles of Brunei Darussalam, Indonesia, Malaysia, Papua New Guinea, Philippines, Singapore and Timor Leste*. TRAFFIC Southeast Asia, Petaling Jaya, Malaysia.
- Bourret, R. (1941). Les Tortues de l'Indochine. *Bulletin de l'Institut Océanographique de l'Indochine* 38:1-235.
- Ernst, C.H., Altenburg, R.G.M., Barbour, R.W. (1997). *Turtles of the World*. ETI Information Systems Ltd, Netherlands. 313 pp.
- Highfield, A.C. (1996). *Practical Encyclopedia of Keeping and Breeding Tortoises and Freshwater Turtles*. Gomer Press, Wales. 295 pp.
- Liat, L.B., Das, I. (1999). *Turtles of Borneo and Peninsular Malaysia*. Natural History Publications (Borneo), Kota Kinabalu. 168 pp.
- Moll, E.O. (1979). Reproductive Cycles and Adaptations. In: Harless, M. and Morlock, H. (Eds), *Turtles: Perspectives and Research*, 305-331 pp. John Wiley and Sons, New York.
- Wirot, N. (1979). *The Turtles of Thailand*. Siam Zoological Garden, Bangkok. 222 pp.

Heosemys grandis

- Auliya, M. (2007). *An identification guide to the tortoises and freshwater turtles of Brunei Darussalam, Indonesia, Malaysia, Papua New Guinea, Philippines, Singapore and Timor Leste*. TRAFFIC Southeast Asia, Petaling Jaya, Malaysia.
- Bartlett, D. (1994). Leaf and hill turtles. *Reptiles Magazine* 1(6):70-86.
- Bartlett, R.D., Bartlett, P.P. (1996). *Turtles and Tortoises: everything about selection, care, nutrition, breeding, and behavior, a complete pet owner's manual*. Barron's Educational Series, USA. 120 pp.

- Dieter, C. (1999). The Asian Giant Wood Turtle. *Reptile and Amphibian Hobbyist* 4(12):30-32.
- Ernst, C.H., Altenburg, R.G.M., Barbour, R.W. (1997). *Turtles of the World*. ETI Information Systems Ltd, Netherlands. 313 pp.
- Foust, A. (1989). Captive management and breeding of *Heosemys grandis*. In: Rosenberg, M. J. (Ed), *Proceedings of the 12th International Herpetological Symposium on Captive Propagation and Husbandry*, 27-30 pp.
- Goode, J. M. (1997). Reproduction in captive *Heosemys grandis*. In: Van Abbema, J. (Ed), *Proceedings: Conservation, Restoration, and Management of Tortoises and Turtles - An International Conference*, 478-479 pp. New York Turtle and Tortoise Society, USA.
- Goode, J.M., Ewert, M.A. (1997). Reproduction in captive *Heosemys grandis*. *Chelonian Conservation and Biology* 5(1):165-169.
- Highfield, A.C. (1996). *Practical Encyclopedia of Keeping and Breeding Tortoises and Freshwater Turtles*. Gomer Press, Wales, 295 pp.
- Liat, L.B., Das, I. (1999). *Turtles of Borneo and Peninsular Malaysia*. Natural History Publications (Borneo), Kota Kinabalu. 168 pp.

Amyda cartilaginea

- Auliya, M. (2007). *An identification guide to the tortoise and freshwater turtles of Bunei Daussalam, Indonesia, Malaysia, Papua New Guinea, Philippines, Singapore and Timor Leste*. TRAFFIC Southeast Asia. Petaling Jaya, Malaysia.
- Iskandar, D.T. (2000). *Kura-kura dan buaya Indonesia dan Papua Guini*. Institut Teknologi Bandung. Bandung, Indonesia.
- Jensen, K. A., Das, I. (2008). Dietary observations on the Asian Softshell Turtle (*Amyda cartilaginea*) from Sarawak, Malaysian Borneo. *Chelonian Conservation and Biology* 7(1):136-141.
- Kusrini, M.D., Wardiatno, Y., Mashar, A., Widagti, N. (2007). *Kura kura Belawa (Amyda cartilaginea Boddaert 1770)*. Technical Report submitted to Dinas Perikanan Provinsi Jawa Barat. Institut Pertanian Bogor.
- Mueller, G. (1998). *Turtles in the terrarium*. T.F.H. Publications, New Jersey, USA. 208 pp.
- Oktaviani, D. (2007). Kajian habitat, biologi, dan perdagangan labi-labi (famili: Trionychidae) di Sumatera Selatan dan implikasinya terhadap konservasi labi-labi di masa datang. Master's Thesis. Program Studi Biologi, Fakultas Matematika dan Ilmu Pengetahuan Alam, Universitas Indonesia. Jakarta.
- Samedi, Iskandar, D.T. (2000). Freshwater turtle and tortoise conservation utilisation in Indonesia. *Chelonian Research Monographs* 2:106-111.
- Setyobudiandi, I., Zairion (1997). *Studi habitat dan distribusi penyu air tawar, Amyda cartilaginea di Kabupaten Bogor*. Lembaga Penelitian dan Pengabdian kepada Masyarakat. Institut Pertanian Bogor.

Indotestudo elongata

- Anon. (2013). Keeping and Breeding The Elongated Tortoise (*Indotestudo elongata*) in the UK. <http://www.tortoiseclub.org/CareSheets/ELONGATED%20TORTOISES%20-%20KEEPING%20GUIDE>. Viewed 26 January 2013.
- Auliya, M. (2007). *An identification guide to the tortoises and freshwater turtles of Brunei Darussalam, Indonesia, Malaysia, Papua New Guinea, Philippines, Singapore and Timor Leste*. TRAFFIC Southeast Asia, Petaling Jaya, Malaysia.
- Das, I. (1991). *Colour guide to the turtles and tortoises of the Indian subcontinent*. R & A Publishing Limited, Avon, England. 133 pp.
- Ernst, C.H., Altenburg, R.G.M., Barbour, R.W. (1997). *Turtles of the World*. ETI Information Systems Ltd, Netherlands. 313 pp.
- Liat, L.B., Das, I. (1999). *Turtles of Borneo and Peninsular Malaysia*. Natural History Publications (Borneo), Kota Kinabalu. 168 pp.
- McCormick, B. (1992). The Elongated Tortoise, *Indotestudo elongata*. *Tortuga Gazette* 28(3):1-3.
- Senneke, D. (2005). *Indotestudo elongata* Hatchling Care Sheet, World Chelonian Trust <http://www.chelonia.org/Articles/elongatacare>. Viewed 26 January 2013.
- Sriparateep, S., Aranyavalai, V., Aowphol, A., Thirakhupt, K. (2013). Population Structure and Reproduction of the Elongated Tortoise *Indotestudo elongata* (Blyth, 1853) at Ban Kok Village, Northeastern Thailand. *Tropical Natural History* 13(1):21-37.
- Van Dijk, P.P. (1998). The Natural history of the elongated tortoise, *Indotestudo elongata* (Blyth, 1853) (Reptilia: Testudines) in a hill forest mosaic in Western Thailand, with notes on sympatric turtle species. Doctoral

dissertation. Department of Zoology, Faculty of Science, National University of Ireland.

Cuora galbinifrons

- Bartlett, R.D., Bartlett, P.P. (2001). Box Turtles. *Reptile and amphibian keeper's guide series reptile keeper's guides*. Barron's Educational Series, USA. 48 pp.
- Bruin, R.W.F. de. (1994). De Indochinese doosschildpad (*Cuora galbinifrons*) in het terrarium. *Lacerta* 52(3):58-66.
- Buskirk, J.R. (1988). The Indochinese box turtle, *Cuora galbinifrons*: A perspective on captive management. *The Vivarium* 1(1):22-25.
- Endangered Species Import and Export Management Office of the People's Republic of China, (2002). *Report on the captive breeding of tortoises and freshwater turtles in China*. 12th Meeting of the Conference of Parties of the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora, Inf. 8. <http://www.cites.org/common/cop/12/ESF12i-08.pdf>. Viewed 2 January 2013.
- Fiebig, J., Lehr, E. (2000). Haltung und Erstnachsicht der Bourret-Schamnerschildkröte *Cuora galbinifrons bourreti* Obst and Reimann, 1994, mit Anmerkungen zum Bedrohungsstatus. *Salamandra* 36(3):147-156
- Hendrie, D.B. (2000). Status and conservation of tortoises and freshwater turtles in Vietnam. In: van Dijk, P.P., Stuart and Rhodin, A.G.J. (Eds). *Asian Turtle Trade: Proceedings of a Workshop on Conservation and Trade of Freshwater Turtles and Tortoises in Asia*. Chelonian Research Monographs 2:63-73.
- McCormack, T. (2012). Notes on status and biology of *Cuora galbinifrons*. Letter addressed to Viet Nam CITES Management Authority on 29 September.
- McCormack, T., Nguyen Xuan Thuan, Hendrie, D.B. (2006). *Assessing the potential of a localised conservation initiative focused on the critically endangered Indochinese Box Turtle (Cuora bourreti)*. Asian Turtle Program, Hanoi, Vietnam. 36 pp.
- Struijk, R. (2010). European studbooks: *Cuora bourreti*, *Cuora galbinifrons*, and *Cuora picturata*. *Turtle Survival Alliance* 10:33-34.
- Stuart, B.L., van Dijk, P.P., Douglas B. Hendrie, D.B. (2002). *Photographic Guide to the Turtles of Thailand, Laos, Vietnam and Cambodia*. Wildlife Conservation Society Asia Program, New York, USA. 84 pp.
- Wang J., Shi H., Xue C., Wang L., Zhao, E. (2011). Population densities of *Cuora galbinifrons* at Diaoluoshan Nature Reserve, Hainan Island, China. *Sichuan Journal of Zoology* 30(3):471-474.
- Zhou T., Huang C., McCord, W.P., Blanck, T. (2008). Captive breeding of hard-shelled Chelonians in China. *Reptilia* 61:27-34.
- Zhou T., Zhao H., McCord, W.P. (2005). Captive breeding of Chelonians in Hainan Province, China. *Reptilia* 41:39-42.

Heosemys spinosa

- Auliya, M. (2007). *An identification guide to the tortoises and freshwater turtles of Brunei Darussalam, Indonesia, Malaysia, Papua New Guinea, Philippines, Singapore and Timor Leste*. TRAFFIC Southeast Asia, Petaling Jaya, Malaysia.
- Bartlett, R.D., Bartlett, P.P. (1996). *Turtles and Tortoises: everything about selection, care, nutrition, breeding, and behavior, a complete pet owner's manual*. Barron's Educational Series, USA. 120 pp.
- Highfield, A.C. (1996). *Practical Encyclopedia of Keeping and Breeding Tortoises and Freshwater Turtles*. Gomer Press, Wales, 295 pp.
- Jensen, K.A., Das, I. (2006). *Heosemys spinosa* (Spiny Hill Turtle): diet. *Herpetological Review* 37:458.
- Ruivo, E.B. (2006). *Spiny hill turtle Heosemys spinosa (Gray, 1831)*. European Studbook/Lisbon Zoological Garden, 6th Ed.

Platysternon megacephalum

- Auliya, M. (2007). *An identification guide to the tortoises and freshwater turtles of Brunei Darussalam, Indonesia, Malaysia, Papua New Guinea, Philippines, Singapore and Timor Leste*. TRAFFIC Southeast Asia, Petaling Jaya, Malaysia.
- Bonin, F., Devaux, B. and Dupre, A. (2006). *Turtles of the world*. A & C Black Publishers Ltd.
- Ernst, C.H., Laemmerzahl, A.F. (2002). Geographic variation in the Asian big-headed turtle, *Platysternon megacephalum* (Reptilia: Testudines: Platysternidae). *Proceedings of the Biological Society of Washington* 115(1):18-24.
- Kendrick, R.C., Lau, M.W.N., Crow, P.A., Ades, G.W.J. (2011). Notes on a wild population of Big-headed Turtle in Hong Kong. Kadoorie Farm and Botanic Garden Publication Series No. 9, Kadoorie Farm and Botanic Garden, Hong Kong

Special Administrative Region. 30 pp.

- Kirkpatrick, D.T. (1997). The family Platysternidae and its sole member: *Platysternon megacephalum*, the big-headed turtle. In: Ackerman, L. (Ed). *The Biology, Husbandry and Health Care of Reptiles, Volume II: The Husbandry of Reptiles*, pp 438-446. TFH Publications, New Jersey, USA.
- Pipatsawasdikul, K., Voris, K.H., Thirakhupt, K. (2010). Distribution of the Big-Headed Turtle (*Platysternon megacephalum*, Gray 1831) in Thailand. *Zoological Studies* 49(5):640-650.
- Schobert, G. (unknown). Studbook for the big-headed turtle (*Platysternon megacephalum*, GRAY 1831). European Studbook Foundation, Austria.
- Shen, J.W., Zhang, Y.P., Liu, J.S., Du, W.G. (2008). Effects of food type on food intake and digestion of juvenile Big headed Turtles (*Platysternon megacephalum*). *Freshwater Fisheries* 2:007.
- Zhang, Y.P., Du, W.G., Shen, J.W., Shu, L. (2009). Low optimal temperatures for food conversion and growth in the big headed turtle *Platysternon megacephalum*. *Aquaculture* 295(1):106-109.

Geochelone platynota

- Fife, J.D. (2007). *Star tortoises: the natural history, captive care and breeding of Geochelone elegans and Geochelone platynota*. Turtles of the World Series: Testudinidae: No. 10.
- Moll, E.O. (1989). *Geochelone platynota* Burmese star tortoise. In: Swingland, I.R. and Klemens, M.K. (Eds). *The Conservation Biology of Tortoises*. Occasional Papers IUCN Species Survival Commission, No. 5. Gland, Switzerland.
- Platt, S.G. (2001). Further investigation into the conservation status and biology of the star tortoise (*Geochelone platynota*) at two sites in Myanmar. Report to Wildlife Conservation Society, Bronx, New York, 52 pp.
- Platt, S.G., Ko, W.K., Khaing, L.L., Myo, K.M., Swe, T., Lwin, T., Rainwater, T.R. (2003). Population status and conservation of the critically endangered Burmese star tortoise *Geochelone platynota* in central Myanmar. *Oryx* 37: 464-471.
- Platt, S.G., Swe, T., Ko, W.K., Platt, K., Myo, K.M., Rainwater, T.R., Emmett, D. (2011). *Geochelone platynota* (Blyth 1863) – Burmese Star Tortoise, Kye Leik. In: Rhodin, A.G.J., Pritchard, P.C.H., van Dijk, P.P., Saumure, R.A., Buhlmann, K.A., Iverson, J.B., Mittermeier, R.A. (Eds). *Conservation Biology of Freshwater Turtles and Tortoises: A Compilation Project of the IUCN/ SSC Tortoise and Freshwater Turtle Specialist Group*. Chelonian Research Monographs 5:057.1-057.9.

Pythons:

Pythons à queue courte (*Python brongersmai*, *Python breitensteini*, *Python curtus*)

- Arbuckle, K. (2010). Suitability of day-old chicks as food for captive snakes. *Journal of Animal Physiology and Animal Nutrition* 94(6):e296-e307.
- Keogh, J.S., Barker, D.G., Shine, R. (2001). Heavily exploited but poorly known: systematics and biogeography of commercially harvested pythons (*Python curtus* group) in Southeast Asia. *Biological Journal of the Linnean Society* 73(1):113-129.
- Zug, G.R., Gotte, S.W., Jacobs, J.F. (2011). Pythons in Burma: Short-tailed python (Reptilia: Squamata). *Proceedings of the Biological Society of Washington* 124(2):112-136.
- Shine, R., Ambariyanto, Harlow, P.S., Mumpuni. (1999). Ecological attributes of two commercially harvested python species in northern Sumatra. *Journal of Herpetology* 33(2):249-257.
- Shine, R., Harlow, P.S. (1998). Ecological divergence among sympatric colour morphs in blood pythons, *Python brongersmai*. *Oecologia* 116(1-2):113-119.
- DeNardo, D.F., Autumn, K. (2001). Effect of male presence on reproductive activity in captive female blood pythons, *Python curtus*. *Copeia* 2001:1138-1141.

Python molurus bivittatus

- Arbuckle, K. (2010). Suitability of day-old chicks as food for captive snakes. *Journal of Animal Physiology and Animal Nutrition* 94(6):e296-e307.
- Coborn, J. (1994). *The guide to owning Burmese pythons*. TFH Publications. 64 pp.
- Cox, C.L., Secor, S.M. (2007). Effects of meal size, clutch, and metabolism on the energy efficiencies of juvenile Burmese pythons. *Python molurus. Comparative Biochemistry and Physiology* 148:861-868.
- De Vosjoli, P. (2000). *The General Care and Maintenance of Burmese Pythons*. Advanced Vivarium Systems, USA. 44 pp.
- Murphy, J.C., Henderson, R.W. (1997). *Tales of Giant Snakes: A Natural History of Anacondas and Pythons*. Krieger Publishing Company, Malabar, Florida. 121 pp.

- Natusch, D.J.D., Lyons, J.A. (2013). Assessment of python breeding farms supplying the European high-end leather industry. A publication by the IUCN/SCC Boa and Python Specialist Group.
- Ross, R.A., Marzec, G. (1990). *The Reproductive Husbandry of Pythons and Boas*. Institute for Herpetological Research, California, USA.
- Smith, G.C. (1976). Ecological energetics of three species of ectothermic vertebrates. *Ecology* 57:252-264.

Python (Broghammerus) reticulatus

- Arbuckle, K. (2010). Suitability of day-old chicks as food for captive snakes. *Journal of Animal Physiology and Animal Nutrition* 94(6):e296-e307.
- Jarnevich, C.S., Rodda, G.H., Reed, R.N. (2011). Data for giant constrictors - biological management profiles and an establishment risk assessment for nine large species of pythons, anacondas, and the boa constrictor.
- Murphy, J.C., Henderson, R.W. (1997). *Tales of Giant Snakes: A Natural History of Anacondas and Pythons*. Malabar, Florida. 121 pp.
- Natusch, D.J.D., Lyons, J.A. (2013). *Assessment of python breeding farms supplying the European high-end leather industry*. A publication by the IUCN/SCC Boa and Python Specialist Group.
- Ross, R.A., Marzec, G. (1990). *The Reproductive Husbandry of Pythons and Boas*. Institute for Herpetological Research, California, USA.
- Shine, R., Ambariyanto, Harlow, P.S., Mumpuni. (1999). Reticulated pythons in Sumatra: biology, harvesting and sustainability. *Biological Conservation*. 87:349-357.
- Shine, R., Harlow, P., Keogh, J., Boeadi. (1998). The allometry of life-history traits: insights from a study of giant snakes (*Python reticulatus*). *Journal of Zoology* 244:405-414.
- Shine, R., Harlow, P., Keogh, J., Boeadi. (1998). The influence of sex and body size on food habits of giant tropical snake, *Python reticulatus*. *Functional Ecology* 12:248-258.

Morelia amethystina

- Barker, D.G., Barker, T.M., (1994). *Pythons of the World: Australia*. Vol. 1. Advanced Vivarium Systems, Escondido, California. 171 pp.
- Barnett, B.F. (1993). The amethystine python (*Morelia amethystina*): captive keeping, reproduction and growth. *Monitor* 4:77-128.
- Charles, N., Field, R., Shine, R. (1985). Notes on the reproductive biology of Australian pythons, genera *Aspidites*, *Liasis* and *Morelia*. *Herpetological Review* 16:45-48.
- Fearn, S.L., Schwarzkopf, L., Shine, R. (2005). Giant snakes in tropical forests: a field study of the Australian scrub python, *Morelia kinghorni*. *Wildlife Research* 32:193-201.
- Fill, J.M., McBride, P., Powell, A.J., Shanahan, L.K., Stark, J.R., Freeman, A.B., Curran, T.J. (2012). Diet of Amethystine (*Morelia kinghorni*) and Carpet Pythons (*Morelia spilota*) in North Queensland, Australia. *Herpetological Review* 43:30-34.
- Freeman, A., Bruce, C. (2007). The things you find on the road: roadkill and incidental data as an indicator of habitat use in two species of tropical pythons. In Henderson, R.W. and Powell, R. (Eds). *Biology of the Boas and Pythons*, pp 152-165. Eagle Mountain Publishing, Utah.
- Murphy, J.C., Henderson, R.W. (1997). *Tales of Giant Snakes: A Historical Natural History of Anacondas and Pythons*. Krieger, Malabar, Florida. 121 pp.
- Oliver, B. (1998). Captive reproduction of the Amethystine python (*Morelia amethystina*). *Monitor*. 10:18-21.
- Shine, R., Slip, D.J. (1990). Biological aspects of the adaptive radiation of Australasian pythons. *Herpetologica* 46:283-290.
- Shine, R., Slip, D.J. (1990). Biological aspects of the adaptive radiation of Australasian pythons (Serpentes: Boidae). *Herpetologica* 46:283-290.
- Swan, M. (2007). *Keeping and breeding Australian pythons*. Mike Swan Herpetology Books, Australia. 350 pp.

Morelia spilota

- Barker, D.G., Barker, T.M. (1994). *Pythons of the World: Australia*. Vol. 1. Advanced Vivarium Systems, Escondido, California. 171 pp.
- Charles, N., Field, R., Shine, R. (1985). Notes on the reproductive biology of Australian pythons, genera *Aspidites*, *Liasis* and *Morelia*. *Herpetological Review* 16:45-48.

- Kortlang, S., Green, D. (2001). *Keeping Carpet Pythons*. Australian Reptile Keeper Publications. Bendigo, Australia. 27 pp.
- Lyons, J.A., Natusch, D.J.D. (2011). Wildlife laundering through breeding farms: illegal harvest, population declines and a means of regulating the trade of green pythons (*Morelia viridis*) from Indonesia. *Biological Conservation* 144:3073-3081.
- Murphy, J.B., Barker, D.G., Tyron, B.W. (1978). Miscellaneous notes on the reproductive biology of reptile: eleven species of the family Boidae, genera *Candoia*, *Liasis* and *Python*. *Journal Herpetology* 12:385-390.
- Mutton, N., Julander, J. (2011). *The Complete Carpet Python*. Eco Publishing, China. 339 pp.
- Natusch, D.J.D., Lyons, J.A. (2012). Distribution, ecological attributes and trade of the New Guinea carpet python (*Morelia spilota*) in Indonesia. *Australian Journal of Zoology* 59:236-241.
- Pearson, D.J., Shine, R., How, R. (2002). Sex-specific niche partitioning and sexual size dimorphism in Australian pythons (*Morelia spilota imbricata*). *Biological Journal of the Linnean Society* 77:113-125.
- Shine, R., Slip, D.J. (1990). Biological aspects of the adaptive radiation of Australasian pythons (Serpentes: Boidae). *Herpetologica* 46:283-290.
- Swan, M. (2007). *Keeping and breeding Australian pythons*. Mike Swan Herpetology Books, Australia. 350 pp.

Morelia viridis

- Barker, D.G., Barker, T.M., (1994). *Pythons of the World: Australia*. Vol. 1. Advanced Vivarium Systems, Escondido, California. 171 pp.
- Kivit, R., Wiseman, S. (2005). *The Green Tree Python and Emerald Tree Boa: Care, Breeding and Natural History*. Kirschner and Seuffer Verlag, Germany.
- Lyons, J.A., Natusch, D.J.D. (2011). Wildlife laundering through breeding farms: illegal harvest, population declines and a means of regulating the trade of green pythons (*Morelia viridis*) from Indonesia. *Biological Conservation* 144:3073-3081.
- Maxwell, G. (2005). *The More Complete Chondro*. ECO Publishing, China.
- Murdoch, W. (1999). Caring for Green Pythons (*Chondropython (Morelia viridis)*) in captivity. *Journal of the Victorian Herpetological Society* 10(2/3):4-10.
- Natusch, D.J.D., Lyons, J.A. (in press). Geographic and sexual variations in body size, morphology and diet among five populations of green pythons (*Morelia viridis*). *Journal of Herpetology*.
- Natusch, D.J.D., Lyons, J.A. (2012). Relationships between ontogenetic changes in prey selection, trophic structure, sexual maturity and colour in an Australasian python (*Morelia viridis*). *Biological Journal of the Linnean Society* 107:269-276.
- O'Shea, M. (1996). *A guide to the snakes of Papua New Guinea*. Independent Publishing, Independent Group Pty Ltd, Port Moresby, PNG.
- Shine, R., Slip, D.J., (1990). Biological aspects of the adaptive radiation of Australasian pythons (Serpentes: Boidae). *Herpetologica* 46: 283–290.
- Swan, M. (ed). (2007) Keeping and breeding Australian pythons. Mike Swan Herp. Books, Australia.
- Wilson, D., Heinsohn, R., Wood, J. (2006). Life-history traits and ontogenetic colour change in an arboreal tropical python, *Morelia viridis*. *Journal of Zoology* 270(3):399-407.

Morelia boeleni

- Austin, C.C., Spataro, M., Peterson, S., Jordan, J.J., McVay, J.D. (2010). Conservation genetics of Boelen's python (*Morelia boeleni*) from New Guinea: reduced genetic diversity and divergence of captive and wild animals. *Conservation Genetics* 11:889-896.
- O'Shea, M. (1996). *A guide to the snakes of Papua New Guinea*. Independent Publishing, Independent Group Pty Ltd, Port Moresby, PNG.
- Murphy, J.B., Barker, D.G., Tyron, B.W. (1978). Miscellaneous notes on the reproductive biology of reptiles: eleven species of the family Boidae, genera *Candoia*, *Liasis* and *Python*. *Journal Herpetology* 12:385-390.

Varans:

Varanus melinus

- Bayless, M.K. (1999). The Banggai Island monitor: Notes on distribution, ecology, and diet of *Varanus melinus*. *Vivarium* 10(4):0042-7543.

- Bennett, D. (1998). *Monitor lizards: Natural history, biology and husbandry*. Edition Chimaira, Frankfurt am Main, Germany. 352 pp.
- Böhme, W., Ziegler, T. (1997). *Varanus melinus* sp. n., ein neuer Waran aus der *V. indicus* -Gruppe von den Molukken, Indonesien. *Herpetofauna Weinstadt* 19(111):26-34.
- Brown, D. (2012). *A guide to Australian Monitors in Captivity*. ABK Publications. 264 pp.
- Mendyk, R.W. (2011). Reproduction of Varanid Lizards (Reptilia: Squamata: Varanidae) at the Bronx Zoo. *Zoo Biology* 31(3):374-389.
- Pianka, E.R., King, D.R. (2004). *Varanoid Lizards of the World*. Indiana University Press, USA. 608 pp.
- Sprackland, R.G. (2009). *Giant Lizards: The definitive guide to the natural history, care and breeding of monitors, Iguanas and other large lizards*. TFH Publications, New Jersey, USA. 335 pp.
- Ziegler, T., Rütz, N., Oberreuter, J., Holst, S. (2010). First F2 breeding of the quince monitor lizard *Varanus melinus* (Böhme & Ziegler, 1997) at the Cologne Zoo Aquarium. *Biawak* 4(3):82-92.

Varanus prasinus

- Baldwin, B. (2006). Successful care and reproduction of green tree monitors (*Varanus prasinus*) at the San Diego Zoo. *Iguana* 13(4):283-287.
- Barker, D.G. (1984). *Maintenance and reproduction of green tree monitors at the Dallas Zoo*. Proceedings of the 8th International Herpetological Symposium on Captive Propagation and Husbandry 8:91-92.
- Böhme, W., Jacobs, H.J. (2001). *Varanus macraei* sp. n., eine neue Waranart der *V. prasinus* - Gruppe aus West Irian, Indonesien. *Herpetofauna Weinstadt* 23:5-10.
- Bosch, H. (1999). Successful breeding of the Emerald monitor (*Varanus p. prasinus*) in the Löbbecke Museum and Aquazoo, Düsseldorf (Germany). *Mertensiella* 11:225-226.
- Brown, D. (2012). *A guide to Australian Monitors in Captivity*. ABK Publications.
- Greene, H.W. (1986). Diet and arboreality in the emerald monitor, *Varanus prasinus*, with comments on the study of adaptation. *Fieldiana Zoology* 31:1-12.
- Mendyk, R. (2008). Remarks on osteological deformities in a captive-bred emerald tree Monitor, *Varanus prasinus*. *Biawak* 2(2):72-79
- Mendyk, R.W. (2006). The green tree monitor: a herpetological gem. *Reptiles* 4(8):44-53.
- Pianka, E.R., King, D.R. (2004). *Varanoid Lizards of the World*. Indiana University Press, USA. 608 pp.
- Polleck, R. (2004). Haltung und Nachzucht von *Varanus prasinus prasinus* (Schlegel, 1839). *Sauria* 26(2):43-45.

ANNEXE A
La législation nationale

ANNEXE B

LA CITES

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son sigle CITES ou encore comme la Convention de Washington, est un accord international entre Etats. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. On estime que le commerce international des espèces sauvages représente des milliards de dollars par an et qu'il porte sur des centaines de millions de spécimens de plantes et d'animaux. Ce commerce est varié, allant de plantes et d'animaux vivants à une large gamme de produits dérivés – produits alimentaires, articles en cuir exotique, instruments de musique en bois, souvenirs pour touristes, remèdes, et bien d'autres encore. L'exploitation et le commerce intensifs de certaines espèces, auxquels s'ajoutent d'autres facteurs tels que la disparition des habitats, peuvent épuiser les populations et même conduire certaines espèces au bord de l'extinction. De nombreuses espèces sauvages faisant l'objet d'un commerce ne sont pas en danger d'extinction mais l'existence d'un accord garantissant un commerce durable est importante pour préserver ces ressources pour l'avenir. Comme le commerce des plantes et des animaux sauvages dépasse le cadre national, sa réglementation nécessite la coopération internationale pour préserver certaines espèces de la surexploitation. La CITES a été conçue dans cet esprit de coopération. Aujourd'hui, elle confère une protection (à des degrés divers) à plus de 30 000 espèces sauvages – qu'elles apparaissent dans le commerce sous forme de plantes ou d'animaux vivants, de manteaux de fourrure ou d'herbes séchées. La CITES est un accord international auquel les Etats (pays) décident volontairement d'adhérer. Les Etats qui acceptent d'être liés par la Convention (qui "rejoignent" la CITES) sont appelés "Parties". La CITES est contraignante – autrement dit, les Parties sont tenues de l'appliquer. Cependant, elle ne tient pas lieu de loi nationale; c'est plutôt un cadre que chaque Partie doit respecter, et pour cela, adopter une législation garantissant le respect de la Convention au niveau national. Depuis des années, la CITES est au nombre des accords sur la conservation qui ont la plus large composition; elle compte actuellement 177 Parties.

Comment la CITES fonctionne-t-elle?

La CITES contrôle et réglemente le commerce international des spécimens des espèces inscrites à ses annexes. Toute importation, exportation, réexportation ou introduction en provenance de la mer de spécimens des espèces couvertes par la Convention doit être autorisée dans le cadre d'un système de permis et de certificats. Chaque Partie à la Convention doit désigner au moins un organe de gestion chargé d'administrer le système de permis et au moins une autorité scientifique qui lui donne son avis sur les effets du commerce sur l'état de espèces. Les espèces couvertes par la CITES sont inscrites à l'une des trois annexes de la Convention selon le degré de protection dont elles ont besoin:

Annexes I et II

L'Annexe I comprend toutes les espèces menacées d'extinction. Le commerce de leurs spécimens n'est autorisé que dans des conditions exceptionnelles. L'Annexe II comprend toutes les espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction mais dont le commerce des spécimens doit être réglementé pour éviter une exploitation incompatible avec leur survie. La Conférence des Parties (CoP), qui est l'organe décideur suprême de la Convention et qui comprend tous les Etats Parties à la CITES, s'est accordé dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15) sur une série de critères biologiques et commerciaux qui contribuent à déterminer si une espèce devrait être inscrite à l'Annexe I ou à l'Annexe II. A chaque session ordinaire de la CoP, les Parties soumettent des propositions remplissant les critères et visant à amender ces annexes. Les propositions sont discutées puis mises aux voix.

Annexe III

L'Annexe III comprend toutes les espèces protégées dans au moins un pays, lequel a demandé aux autres Parties à la CITES leur assistance pour en contrôler le commerce. La procédure à suivre pour procéder à des changements dans l'Annexe III est distincte de celle pour les Annexes I et II car chaque Partie est habilitée à y apporter unilatéralement des amendements. Un spécimen d'une espèce CITES ne peut être importé dans un Etat Partie à la Convention ou en être exporté (ou réexporté) que si le document approprié a été obtenu et présenté au point d'entrée ou de sortie. Les dispositions varient quelque peu d'un pays à l'autre aussi faut-il toujours les vérifier car les lois nationales peuvent être plus strictes.

ANNEXE C

La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN

Le Programme pour les espèces de l'UICN, en collaboration avec la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'Union, évalue depuis plus de quarante ans l'état de conservation d'espèces, de sous-espèces, de variétés et même de certaines sous-populations à l'échelle mondiale pour mettre en lumière les taxons menacés d'extinction et, ce faisant, favoriser leur conservation.

La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN contient des données taxonomiques et des renseignements sur l'état de conservation et la répartition des plantes et des animaux qui ont été évalués à l'échelle mondiale à l'aune des critères et des catégories de la Liste rouge de l'UICN. Ce système est conçu pour établir le risque relatif d'extinction des espèces, et la Liste rouge de l'UICN a comme objectif principal de cataloguer et de décrire les taxons qui courent un risque très élevé d'extinction à l'échelle mondiale (c.-à-d. ceux qui sont classés En danger critique, En danger et Vulnérables), ceux qui sont Eteints ou Eteints à l'état sauvage, ceux qui ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation faute d'informations en quantité suffisante (classés Données insuffisantes), ceux qui sont sur le point d'atteindre le seuil critique pour être considérés Menacés ou qui entreraient dans cette catégorie s'ils ne bénéficiaient pas d'un programme de conservation spécifique (classés Quasi menacés) et ceux qui, selon l'évaluation, courent un risque peu élevé d'extinction (classés Préoccupation mineure). Ces catégories sont présentées plus en détail ci-dessous:

Eteint (EX)

Un taxon est dit "Éteint" lorsqu'il ne fait aucun doute que le dernier individu est mort. Un taxon est présumé Éteint lorsque des études exhaustives menées dans son habitat connu et/ou présumé, à des périodes appropriées (rythme diurne, saisonnier, annuel), et dans l'ensemble de son aire de répartition historique n'ont pas permis de noter la présence d'un seul individu. Les études doivent être faites sur une durée adaptée au cycle et aux formes biologiques du taxon.

Eteint à l'état sauvage(EW)

Un taxon est dit "Éteint à l'état sauvage" lorsqu'il ne survit qu'en culture, en captivité ou dans le cadre d'une population (ou de populations) naturalisée(s), nettement en dehors de son ancienne aire de répartition. Un taxon est présumé Éteint à l'état sauvage lorsque des études détaillées menées dans ses habitats connus et/ou probables, à des périodes appropriées (rythme diurne, saisonnier, annuel), et dans l'ensemble de son aire de répartition historique n'ont pas permis de noter la présence d'un seul individu. Les études doivent être faites sur une durée adaptée au cycle et aux formes biologiques du taxon.

En danger critique(CR)

Un taxon est dit "En danger critique" lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie En danger critique et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage.

En danger (EN)

Un taxon est dit "En danger" lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie En danger et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage.

Vulnérable (VU)

Un taxon est dit "Vulnérable" lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie Vulnérable et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage.

Quasi menacé (NT)

Un taxon est dit "Quasi menacé" lorsqu'il a été évalué d'après les critères et ne remplit pas, pour l'instant, les critères des catégories En danger critique, En danger ou Vulnérable mais qu'il est près de remplir les critères correspondant aux catégories du groupe Menacé ou qu'il les remplira probablement dans un proche avenir.

Préoccupation mineure (LC)

Un taxon est dit de "Préoccupation mineure" lorsqu'il a été évalué d'après les critères et ne remplit pas les critères des catégories En danger critique, En danger, Vulnérable ou Quasi menacé. Dans cette catégorie sont inclus les taxons largement répandus et abondants.

Données insuffisantes (DD)

Un taxon entre dans la catégorie "Données insuffisantes" lorsqu'on ne dispose pas d'assez de données pour évaluer directement ou indirectement le risque d'extinction en fonction de sa distribution et/ou de l'état de sa population. Un taxon inscrit dans cette catégorie peut avoir fait l'objet d'études approfondies et sa biologie peut être bien connue, sans que l'on dispose pour autant de données pertinentes sur l'abondance et/ou la distribution. Il ne s'agit donc pas d'une catégorie Menacé. L'inscription d'un taxon dans cette catégorie indique qu'il est nécessaire de rassembler davantage de données et n'exclut pas la possibilité de démontrer, grâce à de futures recherches, que le taxon aurait pu être classé dans une catégorie Menacé. Il est impératif d'utiliser pleinement toutes les données disponibles. Dans de nombreux cas, le choix entre Données insuffisantes et une catégorie Menacé doit faire l'objet d'un examen très attentif. Si l'on soupçonne que l'aire de répartition d'un taxon est relativement circonscrite, s'il s'est écoulé un laps de temps considérable depuis la dernière observation du taxon, le choix d'une catégorie Menacé peut parfaitement se justifier.

ANNEXE D
FORMULAIRES

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DE L'ESPECE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT: _____

NOM DE L'ESPECE: _____

Paramètres de reproduction	Informations communiquées par l'établissement	Informations scientifiques	Origine des données
Nombre annuel de nouveau-nés que l'établissement déclare avoir produits	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Valeur 1 provenant de vos propres informations (permis délivrés et/ou demandés) ou des données recueillies pendant votre visite.
	÷	÷	
Taux d'éclosion des œufs (en %) <i>Inscrire p. ex. 0,7 pour 70%</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Valeur 2 provenant du tableau A: Paramètres de reproduction
	=	=	
Nombre total d'œufs nécessaires pour produire le nombre de nouveau-nés déclarés en tant que valeur 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Vous obtenez le nombre d'œufs nécessaires pour produire la quantité revendiquée
	÷	÷	
Nombre d'œufs par couvée <i>Inscrire p. ex. 2 pour 2</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Valeur 3 provenant du tableau A: Paramètres de reproduction
	÷	÷	
Nombre annuel de couvées par femelle <i>Inscrire p. ex. 1 pour 1</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Valeur 4 provenant du tableau A: Paramètres de reproduction
	÷	÷	
% de femelles reproductrices par saison <i>Inscrire p. ex. 0,6 pour 60%</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Valeur 5 provenant du tableau A: Paramètres de reproduction
	=	=	
Nombre de femelles reproductrices que devrait compter l'établissement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Vous obtenez le nombre de femelles nécessaires pour produire la quantité revendiquée

FORMULAIRE DE COLLECTE DES DONNEES
FORMULAIRE DE DE COLLECTE DES DONNEES

SECTION 1: INFORMATIONS GENERALES (1)
SECTION 1: INFORMATIONS GENERALES (1)

Date de l'inspection: Nom de l'inspecteur principal:
Date de l'inspection: Nom de l'inspecteur principal:

Nom de l'établissement:
Nom de l'établissement:

Nom et fonction de tous les agents d'inspection présents:
(au besoin, poursuivre dans la rubrique "Notes complémentaires" ci-dessous)
Nom et fonction de tous les agents d'inspection présents:
(au besoin, poursuivre dans la rubrique "Notes complémentaires" ci-dessous)

1.
2.

Type d'inspection:
Type d'inspection:

- Première inspection
Première inspection
- Inspection de routine
Inspection de routine
- Inspection annuelle
Inspection annuelle
- Inspection de suivi
Inspection de suivi

Date de la dernière inspection:
Date de la dernière inspection:

Raison sociale de l'établissement:
Raison sociale de l'établissement:

Propriétaire(s) de l'établissement:
Propriétaire(s) de l'établissement:

Adresse de l'établissement et coordonnées de la personne à contacter:
Adresse de l'établissement et coordonnées de la personne à contacter:

Année de création de l'établissement:
Année de création de l'établissement:

Quels sont les effectifs actuels de l'établissement?
Quels sont les effectifs actuels de l'établissement?

Employés à plein temps:
Employés à plein temps:

Employés à temps partiel:
Employés à temps partiel:

Nom et fonction de l'employé de l'établissement accompagnant le(s) inspecteur(s):

(au besoin, poursuivre dans la rubrique "Notes complémentaires" ci-dessous)
Nom et fonction de l'employé de l'établissement accompagnant le(s) inspecteur(s):
(au besoin, poursuivre dans la rubrique "Notes complémentaires" ci-dessous)

1.
2.

La société garde-t-elle des animaux à un autre/d'autres endroit(s)? Oui Non
La société garde-t-elle des animaux à un autre/d'autres endroit(s)? Oui Non

Si oui, où?
Si oui, où?

Si tel est le cas, prenez les dispositions nécessaires pour inspecter cet autre/ces autres lieux dans les meilleurs délais

Si tel est le cas, prenez les dispositions nécessaires pour inspecter cet autre/ces autres lieux dans les meilleurs délais

Notes complémentaires:
Notes complémentaires:

.....

.....

.....

.....

.....

FORMULAIRE DE COLLECTE DES DONNEES
FORMULAIRE DE COLLECTE DES DONNEES

SECTION 1: INFORMATIONS GENERALES (2)
SECTION 1: INFORMATIONS GENERALES (2)

Date de l'inspection:..... Nom de l'inspecteur principal:
Date de l'inspection: Nom de l'inspecteur principal:

Nom de l'établissement:.....
Nom de l'établissement:

Quelles espèces l'établissement abrite-t-il?
Quelles espèces l'établissement abrite-t-il?

N° N°	Nom local <i>Nom local</i>	Nom scientifique <i>Nom scientifique</i>	Autorisé à détenir ces animaux (✓) <i>Autorisé à détenir ces animaux</i>	Formulaire propre à chaque espèce complété (✓) <i>Formulaire propre à chaque espèce complété</i>	Note propre à chaque espèce <i>Note propre à chaque espèce</i>
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					

Etape suivante: Complétez les formulaires propres à chacune des espèces
Etape suivante: Complétez les formulaires propres à chacune des espèces

Notes complémentaires:
Notes complémentaires

.....

.....

.....

.....

.....

FORMULAIRE DE COLLECTE DES DONNEES
FORMULAIRE DE COLLECTE DES DONNEES

SECTION 2: INFORMATIONS RELATIVES A L'ESPECE (1)
SECTION 2: INFORMATIONS RELATIVES A L'ESPECE (1)

Date de l'inspection:..... <i>Date de l'inspection:</i>	Nom de l'inspecteur principal: <i>Nom de l'inspecteur principal:</i>
Nom de l'établissement:..... <i>Nom de l'établissement:</i>	Nom de l'espèce:..... <i>Nom de l'espèce:</i>

A quelle date avez-vous acquis cette espèce?
A quelle date avez-vous acquis cette espèce?

Combien de mâles? Combien de femelles?
Combien de mâles? Combien de femelles?

Où vous êtes-vous procuré votre cheptel initial?
Où vous êtes-vous procuré votre cheptel initial?

Est-ce que vous faites l'élevage de cette espèce? Oui Non
Est-ce que vous faites l'élevage de cette espèce? Oui Non

Si oui, quand avez-vous commencé? Combien de spécimens par an produisez-vous?
Si oui, quand avez-vous commencé? Combien de spécimens par an produisez-vous?

Quelle est sa période de reproduction?
Quelle est sa période de reproduction?

Quelle est sa période de ponte? Quelle est sa période d'incubation (en jours)?
Quelle est sa période de ponte? Quelle est sa période d'incubation (en jours)?

Quelle est sa période d'éclosion?
Quelle est sa période d'éclosion?

CHEPTEL REPRODUCTEUR ADULTE <i>CHEPTEL REPRODUCTEUR ADULTE</i>	Informations communiquées par l'établissement: <i>Informations communiquées par l'établissement:</i>	Décompte de l'inspecteur (le cas échéant): <i>Décompte de l'inspecteur (le cas échéant):</i>
Nombre de spécimens adultes présents? <i>Nombre de spécimens adultes présents?</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de mâles? <i>Nombre de mâles?</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de femelles? <i>Nombre de femelles?</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Sex-ratio mâles/femelles? <i>Sex-ratio mâles/femelles?</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pourcentage annuel de femelles reproductrices? <i>Pourcentage annuel de femelles reproductrices?</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Quelle alimentation donnez-vous aux spécimens adultes? <i>Quelle alimentation donnez-vous aux spécimens adultes?</i>	A quelle fréquence? <i>A quelle fréquence?</i>	

JUVENILES <i>JUVENILES</i>	Informations communiquées par l'établissement: <i>Informations communiquées par l'établissement:</i>	Décompte de l'inspecteur (le cas échéant): <i>Décompte de l'inspecteur (le cas échéant):</i>
Nombre de juvéniles présents? <i>Nombre de juvéniles présents?</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Age à la maturité sexuelle? <i>Age à la maturité sexuelle?</i>	<input type="text"/>	
Poids à la maturité sexuelle (en kg)? <i>Poids à la maturité sexuelle (en kg)?</i>	<input type="text"/>	

NOUVEAU-NES <i>NOUVEAU-NES</i>	Informations communiquées par l'établissement: <i>Informations communiquées par l'établissement:</i>	Décompte de l'inspecteur (le cas échéant): <i>Décompte de l'inspecteur (le cas échéant):</i>
Nombre de nouveau-nés présents? <i>Nombre de nouveau-nés présents?</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Quelle alimentation donnez-vous aux nouveau-nés? <i>Quelle alimentation donnez-vous aux nouveau-nés?</i>	A quelle fréquence? <i>A quelle fréquence?</i>	

AUTRES INFORMATIONS: <i>AUTRES INFORMATIONS:</i>	Taux de mortalité la première année (en %)? <i>Taux de mortalité la première année (en %)?</i>	Taux de mortalité après la première année (en %)? <i>Taux de mortalité après la première année (en %)?</i>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

FORMULAIRE DE COLLECTE DES DONNEES
FORMULAIRE DE COLLECTE DES DONNEES

SECTION 2: INFORMATIONS RELATIVES A L'ESPECE (2)
SECTION 2: INFORMATIONS RELATIVES A L'ESPECE (2)

Date de l'inspection:..... Nom de l'inspecteur principal:
Date de l'inspection: Nom de l'inspecteur principal:
Nom de l'établissement:..... Nom de l'espèce:.....
Nom de l'établissement: Nom de l'espèce:

ŒUFS ŒUFS	Informations communiquées par l'établissement: <i>Informations communiquées par l'établissement:</i>	Décompte de l'inspecteur (le cas échéant): <i>Décompte de l'inspecteur (le cas échéant):</i>
Nombre d'œufs pondus au cours des 12 derniers mois? <i>Nombre d'œufs pondus au cours des 12 derniers mois?</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre d'œufs par couvée? <i>Nombre d'œufs par couvée?</i>	<input type="text"/>	
Taux d'éclosion des œufs (en %)? <i>Taux d'éclosion des œufs?</i>	<input type="text"/>	
Nombre annuel de couvées par femelle? <i>Nombre annuel de couvées par femelle?</i>	<input type="text"/>	
Les œufs sont-ils placés en incubation artificielle? <i>Les œufs sont-ils placés en incubation artificielle?</i>	<input type="text"/>	
Si des œufs sont trouvés, leur taille correspond-elle à celle indiquée dans la section du manuel propre à l'espèce concernée? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Si des œufs sont trouvés, leur taille correspond-elle à celle indiquée dans la section du manuel propre à l'espèce concernée?</i>		

NOTATION DES DECLARATIONS <i>NOTATION DES DECLARATIONS</i>		Vérifier par recoupement avec les caractéristiques de l'espèce			
		3	2	1	0
1.	L'établissement compte un nombre de femelles suffisant pour justifier le nombre de nouveau-nés produits (tel que calculé à l'aide du Formulaire d'évaluation de l'espèce) <i>L'établissement compte un nombre de femelles suffisant pour justifier le nombre de nouveau-nés produits (tel que calculé à l'aide du Formulaire d'évaluation de l'espèce).</i>	Oui / Oui <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non / Non <input type="checkbox"/>
2.	Moins de 5% des spécimens présentent de graves blessures, sont couverts de parasites, etc. <i>Moins de 5% des spécimens présentent de graves blessures, sont couverts de parasites, etc.</i>	Oui / Oui <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non / Non <input type="checkbox"/>
3.	L'établissement est en mesure de présenter une preuve tangible de son activité de reproduction en captivité (présence de coquilles, d'œufs, de nouveau-nés, de juvéniles). <i>L'établissement est en mesure de présenter une preuve tangible de son activité de reproduction en captivité (présence de coquilles, d'œufs, de nouveau-nés, de juvéniles).</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui / Oui <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non / Non <input type="checkbox"/>
4.	L'établissement utilise un marquage spécifique et indélébile pour identifier les spécimens élevés en captivité. <i>L'établissement utilise un marquage spécifique et indélébile pour identifier les spécimens élevés en captivité.</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui / Oui <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non / Non <input type="checkbox"/>
5.	L'établissement dispose d'enclos. <i>L'établissement dispose d'enclos.</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui / Oui <input type="checkbox"/>	Non / Non <input type="checkbox"/>
6.	Les enclos répondent aux critères requis pour la reproduction des espèces. <i>Les enclos répondent aux critères requis pour la reproduction des espèces.</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui / Oui <input type="checkbox"/>	Non / Non <input type="checkbox"/>
7.	L'établissement est officiellement autorisé à garder et à élever toutes les espèces et tous les spécimens présents. <i>L'établissement est officiellement autorisé à garder et à élever toutes les espèces et tous les spécimens présents.</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui / Oui <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non / Non <input type="checkbox"/>
8.	Une activité inhabituelle a été observée au cours de l'inspection. <i>Une activité inhabituelle a été observée au cours de l'inspection.</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui / Oui <input type="checkbox"/>	Non / Non <input type="checkbox"/>
9.	L'établissement a refusé de laisser les inspecteurs accéder, sur demande, à l'ensemble des lieux. <i>L'établissement a refusé de laisser les inspecteurs accéder, sur demande, à l'ensemble des lieux.</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui / Oui <input type="checkbox"/>	Non / Non <input type="checkbox"/>
10.	Des animaux morts ont été trouvés dans les enclos. <i>Des animaux morts ont été trouvés dans les enclos.</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui / Oui <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non / Non <input type="checkbox"/>
11.	L'établissement tient des registres sur l'alimentation et/ou la reproduction des animaux. <i>L'établissement tient des registres sur l'alimentation et/ou la reproduction des animaux.</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui / Oui <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non / Non <input type="checkbox"/>
NOTE: Veillez à cocher la case "Oui" ou "Non" pour chacune des déclarations. Indiquez le nombre total de points dans la dernière colonne du tableau du Formulaire de collecte des données, section 1 : Informations générales 2. NOTE: Veillez à cocher la case "Oui" ou "Non" pour chacune des déclarations. Indiquez le nombre total de points dans la dernière colonne du tableau du Formulaire de collecte des données, section 1 : Informations générales 2.		Nombre total de points: <i>Nombre total de points:</i>		<input type="text"/>	